



# Assemblée générale

Distr. générale  
20 avril 2016  
Français  
Original : anglais

## Soixante-dixième session

Point 148 de l'ordre du jour

### Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies

## Observations et recommandations sur les questions concernant les opérations de maintien de la paix en général

### Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

## Table des matières

	<i>Page</i>
Abréviations.....	2
I. Introduction.....	5
II. Rapports du Secrétaire général sur le financement des opérations de maintien de la paix....	5
A. Observations et recommandations générales.....	5
B. Planification, budgétisation et gestion financière.....	12
C. Appui aux missions de maintien de la paix.....	24
D. Opérations aériennes.....	42
E. Dépenses opérationnelles.....	49
F. Questions opérationnelles.....	55
III. Dispositions spéciales visant à prévenir l'exploitation et les agressions sexuelles.....	59
IV. Conclusion.....	63
Annexes	
I. Rapports examinés par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires portant sur des questions relatives au maintien de la paix.....	64



---

II.	Réaffectation des ressources dans les opérations de maintien de la paix et dépenses de fonctionnement pour les exercices 2014/15 et 2015/16 (au 31 décembre 2015) . . . . .	67
III.	Répartition des dépenses liées aux initiatives transversales pour les exercices 2015/16 et 2016/17 . . . . .	75
IV.	Ventilation des ressources demandées au titre de la catégorie « Fournitures, services et matériel divers » pour l'exercice 2016/17 . . . . .	76
V.	Utilisation de la capacité aérienne dans les missions de maintien de la paix pour la période allant de juillet à décembre 2005 . . . . .	79
VI.	Transport de passagers dans les missions de maintien de la paix effectué avec les moyens aériens des missions, de janvier à décembre 2015 . . . . .	83
VII.	Systèmes de drones aériens . . . . .	84
VIII.	Récapitulatif des variations entre prévisions de dépenses au titre des carburants pour l'exercice 2016/17 et les dépenses approuvées pour l'exercice 2015/16, par mission et catégorie de carburant . . . . .	87
IX.	Principaux projets de construction approuvés pour l'exercice 2015/16 et projets d'une valeur supérieure à 1 million de dollars prévus pour l'exercice 2016/17 . . . . .	89
X.	Achats de véhicules légers prévus pour l'exercice 2016/17 . . . . .	97
XI.	Présence de gardes de sécurité privés dans les missions de maintien de la paix, mars 2016 . . . . .	98

## Abréviations

AMISOM	Mission de l'Union africaine en Somalie
BANUS	Bureau d'appui des Nations Unies en Somalie
BSLB	Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie)
FINUL	Force intérimaire des Nations Unies au Liban
FISNUA	Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei
FNUOD	Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement
MANUA	Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan
MANUI	Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq
MANUSOM	Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie
MINUAD	Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour
MINUAUCE	Mission des Nations Unies pour l'action d'urgence contre l'Ebola
MINUK	Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo
MINUL	Mission des Nations Unies au Libéria
MINURCAT	Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad
MINURSO	Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental
MINUSCA	Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine
MINUSMA	Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali
MINUSS	Mission des Nations Unies au Soudan du Sud
MINUSTAH	Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti
MINUT	Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste
MISNUS	Mission de supervision des Nations Unies en République arabe syrienne
MONUSCO	Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo
ONUCI	Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire
ONUST	Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
UNFICYP	Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre
UNMOGIP	Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan

UNOWA	Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest
UNSOA	Bureau d'appui de l'ONU pour la Mission de l'Union africaine en Somalie

## I. Introduction

1. On trouvera dans le présent rapport les observations et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur les questions concernant le financement des opérations de maintien de la paix en général. À la section II, le Comité traite des questions soulevées dans les rapports du Secrétaire général relatifs au maintien de la paix, notamment celles couvertes dans le rapport le plus récent contenant l'aperçu général du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies (A/70/749), et fait référence s'il y a lieu aux recommandations et observations du Comité des commissaires aux comptes. Le Comité consultatif a consacré un rapport distinct (A/70/803) au rapport du Comité des commissaires aux comptes relatif aux comptes des opérations de maintien de la paix pour l'exercice de 12 mois clos le 30 juin 2015. On trouvera à la section III du présent rapport les observations et recommandations du Comité sur le rapport du Secrétaire général sur les dispositions spéciales visant à prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles (A/70/729). La mise en œuvre de la stratégie globale d'appui aux missions a pris fin en 2015, et les dernières observations du Comité sur la question et sur les éléments qui font désormais partie des procédures administratives et des procédures de gestion standard figurent dans le présent rapport.

2. La liste des documents relatifs au maintien de la paix que le Comité consultatif a examinés au cours de sa session d'hiver de 2016 figure à l'annexe I du présent rapport. Dans le cadre de son examen des questions concernant le financement des opérations de maintien de la paix en général, le Comité a rencontré des représentants du Secrétaire général, qui lui ont fourni des renseignements supplémentaires et des éclaircissements avant de lui faire parvenir des réponses écrites le 23 avril 2015.

## II. Rapports du Secrétaire général sur le financement des opérations de maintien de la paix

### A. Observations et recommandations générales

#### 1. Format et présentation des rapports

3. Le Comité consultatif rappelle qu'en 2015, l'Assemblée générale a adopté une résolution portant sur les questions concernant les opérations de maintien de la paix en général (résolution 69/307), dans laquelle elle faisait siennes, sous réserve des dispositions de ladite résolution, les conclusions et recommandations qu'il avait formulées dans son rapport sur les questions concernant les opérations de maintien de la paix en général (A/69/839) et dans celui sur l'état d'avancement de la stratégie globale d'appui aux missions (A/69/874) et priait le Secrétaire général de veiller à ce qu'elles soient intégralement appliquées.

4. Dans son rapport annuel sur le financement des opérations de maintien de la paix, le Secrétaire général donne un aperçu général des aspects financiers et administratifs des opérations de maintien de la paix, comme demandé par l'Assemblée générale dans sa résolution 59/296. Il indique que le rapport contenant l'aperçu général le plus récent est plus synthétique tant dans la forme que dans le fond, et est axé sur les nouvelles évolutions, les changements de politiques et les

problèmes de gestion auxquels font face les opérations de maintien de la paix (A/70/749, résumé). Il donne ainsi suite à la recommandation du Comité consultatif (A/69/839, par. 11), à laquelle l'Assemblée a souscrit dans sa résolution 69/307.

5. À cet égard, le Comité consultatif constate que la partie principale du rapport contenant l'aperçu général le plus récent est plus brève et porte sur des sujets mieux circonscrits et moins nombreux et qu'une grande partie des informations quantitatives figure dans les annexes. Il note également que la partie descriptive consacrée à différents services du Département des opérations de maintien de la paix et du Département de l'appui aux missions a été réduite. Une section du rapport est également consacrée à des questions soulevées par l'Assemblée générale dans sa résolution 69/307 (A/70/749, par. 121 à 139 et annexe I). Des informations détaillées récapitulant les mesures prises pour donner suite aux recommandations du Comité que l'Assemblée avait approuvées ont été jointes au complément d'information remis au Comité. **Le Comité accueille favorablement la présentation d'un rapport plus synthétique qui met l'accent sur l'évolution de la situation, les changements de politiques et les problèmes de gestion auxquels les opérations de maintien de la paix font face. Il engage le Secrétaire général à continuer à améliorer la présentation, le format et la qualité des informations qui figureront dans les rapports d'ensemble sur le financement des opérations de maintien de la paix.**

6. Dans son rapport portant sur l'aperçu général précédent (A/69/839), le Comité consultatif avait cité un certain nombre de domaines dans lesquels la présentation et la qualité des renseignements fournis pouvaient être améliorées, notamment la présentation de données récapitulatives concernant les aspects financiers et les ressources humaines, la présentation de renseignements concernant les transferts entre catégories de dépenses et les modalités de partage des coûts entre les opérations de maintien de la paix. Il note une amélioration générale dans ce domaine, notamment pour ce qui est de la suite donnée à ses demandes d'éclaircissement. Le Comité note cependant avec préoccupation qu'il a été répondu tardivement ou de façon incomplète à certaines de ses demandes, pourtant faites bien avant qu'il examine les rapports correspondants. **À cet égard, il importe que le Comité reçoive promptement des réponses à ses questions et demandes d'information concernant les rapports du Secrétaire général, faute de quoi il ne peut pas faire rapport à l'Assemblée générale dans les délais prévus.**

7. Dans le présent rapport, le Comité consultatif a adopté la même démarche que celle qu'il avait suivie dans son rapport précédent sur les questions concernant les opérations de maintien de la paix en général, afin de donner à l'Assemblée générale des conseils ciblés sur les questions administratives et budgétaires qui ont pu surgir depuis la publication dudit rapport. Par conséquent, les observations et les recommandations détaillées figurant dans le présent rapport ne portent que sur des sujets à propos desquels le Comité a constaté : a) soit une évolution notable de la situation signalée dans le rapport du Secrétaire général contenant l'aperçu général du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies; b) soit une évolution de ses propres observations depuis la publication de son dernier rapport sur les questions concernant les opérations de maintien de la paix en général; c) soit des préoccupations concernant l'administration et la gestion des ressources affectées

au maintien de la paix, notamment des préoccupations signalées par le Comité des commissaires aux comptes dans son dernier rapport<sup>1</sup> (voir [A/69/839](#), par. 7).

8. Par ailleurs, le Comité consultatif n'a pas reproduit dans le présent rapport les observations et recommandations qu'il avait formulées récemment sur des sujets bien circonscrits, tels que la gestion des ressources humaines, l'application du principe de responsabilité, les achats et la gestion des marchés, l'informatique et les communications, et les normes de voyage en avion, qui concernent l'ensemble du Secrétariat de l'ONU, y compris les opérations de maintien de la paix<sup>2</sup>.

## **2. Conditions de fonctionnement des opérations de maintien de la paix et hypothèses de planification**

9. Dans son aperçu général, le Secrétaire général indique que les conditions dans lesquelles sont menées les opérations de maintien de la paix ont fortement évolué et sont devenues plus instables et complexes. À la fin de 2015, environ 43 % des opérations étaient menées dans un environnement jugé dangereux, très dangereux ou extrêmement dangereux, contre 25 % en 2011. Les attaques ciblées et asymétriques persistent et ont été à l'origine de 28 % des 121 pertes en vie humaine enregistrées en 2015, ce qui représente une très forte hausse par rapport au début de la décennie. Il est également indiqué dans le rapport que les missions sont maintenant déployées dans des zones plus reculées, que la majeure partie du personnel est en poste dans des zones enclavées ou difficiles d'accès et que les filières de ravitaillement dans la plupart des grandes missions font plus de 1 500 kilomètres, du port au quartier général. En outre, la durée d'existence des missions actuelles est plus longue : la durée moyenne des missions créées après 2000 est actuellement d'environ 5,5 ans, contre 3,4 ans pour les missions créées avant ([A/70/749](#), par. 13).

10. Aux paragraphes 79 à 84 de son rapport, le Secrétaire général définit les hypothèses de planification stratégique qui sous-tendent les montants demandés pour 2016/17. Il s'agit notamment de la reconfiguration de la composante militaire de la FISNUA, de la réduction des effectifs de la MINUAD à un niveau optimal et du transfert de tâches à l'équipe de pays des Nations Unies, de la réorientation du mandat de la MINUSS, de la rationalisation et de la restructuration des opérations de la MONUSCO, de la troisième et dernière année de la phase de mise en place de la MINUSCA, de l'élargissement du mandat de l'opération d'appui en Somalie, de la mise en œuvre du mandat révisé confié par le Conseil de sécurité à la MINUSMA, de la poursuite de la consolidation de la MINUSTAH et de la poursuite de la réduction des effectifs de l'ONUCI et de la MINUL.

11. En 2014, le Secrétaire général a créé un Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix. Le rapport du Groupe ([A/70/95-S/2015/446](#)) et le rapport du Secrétaire général sur l'avenir des opérations de paix et l'application des recommandations du Groupe ([A/70/357-S/2015/682](#)) ont tous deux été soumis à l'Assemblée générale. Dans son rapport contenant l'aperçu général du financement des opérations de maintien de la paix, le Secrétaire général indique que plusieurs réformes devront être entreprises pour que les opérations de paix des Nations Unies, y compris les opérations de maintien de la paix, soient bien

<sup>1</sup> Voir [A/70/5 \(Vol. II\)](#), le rapport correspondant du Secrétaire général ([A/70/724](#)) et les observations et recommandations du Comité consultatif figurant dans son rapport correspondant ([A/70/803](#)).

<sup>2</sup> Voir [A/70/764](#), [A/70/718](#), [A/70/770](#), [A/69/809](#), [A/70/7/Add.18](#) et [A/69/787](#).

préparées à relever les défis à venir et disposent des capacités voulues pour atteindre les objectifs fixés dans un monde en pleine évolution (A/70/749, par. 12). On trouvera des renseignements détaillés sur les incidences générales pour les opérations de maintien de la paix aux paragraphes 15 et 18 du rapport contenant l'aperçu général. Le Comité consultatif note que tout au long du rapport contenant l'aperçu général, les conclusions et recommandations du Groupe sous-tendent des propositions relatives à des changements de politiques ou de structures et dans certains cas à des propositions budgétaires pour 2016/17 (voir A/70/749, par. 4, 10, 33, 39, 49, 53 et 56). Le Secrétaire général indique également que l'ajout de 11 postes et emplois de temporaire qui seraient financés au moyen du budget du compte d'appui s'explique principalement par une réforme proposée par le Groupe dans son rapport (ibid., annexe II, tableau 2). **Le Comité entend examiner le bien-fondé de chacune des propositions concernant l'ajout de postes ou une augmentation des ressources demandées. Par ailleurs, les recommandations qu'il formule vis-à-vis du rapport contenant l'aperçu général ou du projet de budget de telle ou telle opération de maintien de la paix ne signifient pas qu'il approuve les initiatives et mesures proposées par le Groupe de haut niveau ni celles prises par le Secrétaire général pour donner suite aux constatations et recommandations du Groupe.** À cet égard, le Comité formule ses observations et recommandations concernant le compte d'appui dans son rapport correspondant (A/70/837).

12. Plus précisément, en ce qui concerne la question de l'appui aux missions, le Secrétaire général indique que dans son rapport le Groupe de haut niveau souligne qu'il importe de disposer de lignes directrices plus axées sur le terrain afin de mieux appuyer les opérations et l'exécution des mandats. Le Secrétaire général indique qu'un plan d'action prévoyant un examen des principaux dispositifs d'appui et des procédures administratives a été lancé; l'examen devrait s'achever en septembre 2016 et les conclusions en seront présentées à l'Assemblée générale pour examen. Un examen plus général des politiques et procédures a été entrepris et devrait être terminé d'ici à septembre 2017. Dans son rapport contenant l'aperçu général, le Secrétaire général propose d'apporter deux changements aux mesures administratives de façon à améliorer les dispositifs de démarrage des missions et les interventions en cas de crise, à savoir : a) augmenter la durée maximale des affectations provisoires; b) augmenter la durée maximale de l'engagement des fonctionnaires retraités (A/70/749, par. 56 à 58). Les observations et recommandations du Comité consultatif concernant ces deux propositions sont énoncées aux paragraphes 104 à 107 ci-après.

13. **En ce qui concerne les initiatives et projets dont il est question dans le rapport du Secrétaire général contenant l'aperçu général, mais pour lesquels aucune mesure concrète n'est proposée, le Comité consultatif adopte la même démarche que celle qui est mentionnée au paragraphe 11. Par conséquent, le fait qu'il ait examiné le rapport contenant l'aperçu général ne signifie pas que le Comité approuve les projets dont il est question. Il se réserve le droit d'examiner le bien-fondé des demandes concernant les ressources qui seraient nécessaires.**

### 3. Aperçu général des ressources humaines et financières affectées au maintien de la paix

14. Il est indiqué dans le tableau 1 que le total des ressources demandées au titre des opérations de maintien de la paix pour l'exercice 2016/17, y compris pour le Centre de services régional d'Entebbe, la Base de soutien logistique des Nations Unies et le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix, est actuellement estimé à 8,25 milliards de dollars, hors contributions volontaires en nature. Cela représente une diminution de 22,3 millions de dollars (0,3 %) par rapport au montant des ressources approuvées pour l'exercice 2015/16. Le tableau montre également que l'Organisation participe à 16 missions de maintien de la paix en cours (y compris l'UNMOGIP et l'ONUST, qui sont financés au moyen du budget-programme) et à une opération d'appui (BANUST). Plus de 115 000 membres du personnel en tenue, 22 000 militaires déployés par l'Union africaine en Somalie et plus de 22 000 membres du personnel civil seraient ainsi déployés dans le cadre de ces 17 opérations au cours de l'exercice 2016/17.

15. Dans son rapport contenant l'aperçu général, le Secrétaire général indique que l'effectif autorisé pour les membres du personnel en tenue a atteint un niveau record en 2014/15 avec près de 150 000 personnes bénéficiant d'un appui de l'ONU dont le montant est chiffré à quelque 8,3 milliards de dollars. L'effectif a été réduit de plus de 7 700 agents pendant l'exercice 2015/16, et près de 3 700 autres agents devraient en être retirés pendant l'exercice 2016/17, principalement en raison de la poursuite de la diminution des effectifs de la MINUL, en partie contrebalancée par l'augmentation des effectifs autorisés pour la MINUSCA.

Tableau 1  
Aperçu général des ressources humaines et financières affectées au maintien de la paix entre 2010/11 et 2016/17

Composante	2010/11	2011/12	2012/13	2013/14	2014/15	2015/16	2016/17
	Nombre/montant effectif						Nombre/ montant approuvé
<b>Nombre de missions et d'opérations d'appui en cours</b>							
Missions financées au titre des budgets des opérations de maintien de la paix	14	14	14	13	14	14	14
UNSOA/BANUS	1	1	1	1	1	1	1
UNMOGIP et ONUST (financés au moyen du budget-programme)	2	2	2	2	2	2	2
<b>Total (nombre de missions et d'opérations d'appui en cours)</b>	<b>17</b>	<b>17</b>	<b>17</b>	<b>16</b>	<b>17</b>	<b>17</b>	<b>17</b>
<b>Ressources financières (montants bruts, en millions de dollars É.-U.)</b>							
Missions de maintien de la paix et UNSOA/BANUS	7 175,8	7 152,9	6 889,3	7 136,8	7 900,3	7 867,3	7 788,9
Centre de services régional d'Entebbe <sup>a</sup>	–	–	–	–	–	–	42,0

Composante	2010/11	2011/12	2012/13	2013/14	2014/15	2015/16	2016/17
	Nombre/montant effectif					Nombre/ montant approuvé	Nombre/ montant prévu
Base de soutien logistique des Nations Unies	68,1	64,3	68,6	68,5	66,5	67,2	85,5
Compte d'appui (progiciel de gestion intégré inclus)	341,4	344,8	329,7	315,0	324,2	336,5	332,1
<b>Total partiel (budgets des opérations de maintien de la paix)</b>	<b>7 585,3</b>	<b>7 562,0</b>	<b>7 287,6</b>	<b>7 520,3</b>	<b>8 291,0</b>	<b>8 271,0</b>	<b>8 248,6</b>
UNMOGIP et ONUST	40,0	48,9	43,6	46,6	41,5	46,4	44,6
<b>Total (ressources financières)</b>	<b>7 625,3</b>	<b>7 610,9</b>	<b>7 331,2</b>	<b>7 566,9</b>	<b>8 332,5</b>	<b>8 317,4</b>	<b>8 293,2</b>
<b>Nombre d'agents</b>							
<b>Personnel en tenue</b>							
Personnel des Nations Unies en tenue <sup>b</sup>	111 537	112 554	110 098	113 326	127 138	119 423	115 733
Personnel de l'AMISOM en tenue <sup>b</sup>	12 270	17 731	17 731	22 126	22 126	22 126	22 126
<b>Total partiel (budgets des opérations de maintien de la paix)</b>	<b>123 807</b>	<b>130 285</b>	<b>127 829</b>	<b>135 452</b>	<b>149 264</b>	<b>141 549</b>	<b>137 859</b>
UNMOGIP et ONUST	197	197	197	197	197	197	197
<b>Total (personnel en tenue)</b>	<b>124 004</b>	<b>130 482</b>	<b>128 026</b>	<b>135 649</b>	<b>149 461</b>	<b>141 746</b>	<b>138 056</b>
<b>Personnel civil</b>							
Personnel civil des missions et de l'UNSOA/du BANUS	26 391	24 291	23 694	22 808	22 542	20 917	20 029
Personnel civil du Centre de services régional d'Entebbe	–	–	–	–	–	–	422
Personnel civil d'appui aux missions <sup>c</sup>	1 919	1 859	1 852	1 855	1 882	1 913	1 924
<b>Total partiel (budgets des opérations de maintien de la paix)</b>	<b>28 310</b>	<b>26 150</b>	<b>25 546</b>	<b>24 663</b>	<b>24 424</b>	<b>22 830</b>	<b>22 375</b>
UNMOGIP et ONUST	340	342	342	340	323	323	318
<b>Total (personnel civil)</b>	<b>28 650</b>	<b>26 492</b>	<b>25 888</b>	<b>25 003</b>	<b>24 747</b>	<b>23 153</b>	<b>22 693</b>

<sup>a</sup> Entre 2010/11 et 2015/16, les ressources du Centre de services régional d'Entebbe relevaient des budgets des missions clientes (voir aussi le tableau 4 du présent rapport).

<sup>b</sup> Effectif maximum autorisé.

<sup>c</sup> Postes et emplois de temporaire financés au moyen du budget du compte d'appui et de celui de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi.

16. Le Comité consultatif signale que les chiffres figurant dans le rapport contenant l'aperçu général peuvent être modifiés du fait de l'évolution de la situation sur le terrain et de l'examen que le Conseil de sécurité consacre simultanément à diverses situations, lequel pourrait avoir des incidences sur les ressources prévues pour l'exercice 2016/17. Il compte que les modifications qui pourraient être apportées aux chiffres cités dans ledit rapport seront portées à

**L'attention de l'Assemblée générale au moment où elle examinera les projets de budget.**

17. Le Secrétaire général indique que les ressources proposées pour l'exercice 2016/17 tiennent compte d'une forte diminution des dépenses opérationnelles et des coûts liés au personnel civil, en raison de la reconfiguration et de la rationalisation des opérations, de la réduction progressive des effectifs de certaines missions et de la transition de certaines missions, comme cela est le cas à la MINUAD, à la MONUSCO, à la MINUSTAH, à la MINUL et à l'ONUCI (A/70/749, par. 5).

18. De plus, conformément à la résolution 69/307 de l'Assemblée générale, les ressources dont le Centre de services régional d'Entebbe aura besoin en 2016/17 sont exposées dans un projet de budget distinct, lequel prévoit des coûts liés à 422 membres du personnel et d'autres objets de dépense (ibid., par. 4). Les observations et recommandations du Comité consultatif concernant le projet de budget du Centre figurent dans son rapport publié sous la cote A/70/742/Add.17.

19. Il est indiqué dans le tableau 1 que ces six dernières années, le nombre de membres du personnel des Nations Unies en tenue a évolué d'une année sur l'autre, bien qu'il ait été toujours supérieur à 110 000, tandis que celui des membres du personnel civil a diminué progressivement. En 2016/17, le nombre de membres du personnel civil financés au moyen des budgets des opérations de maintien de la paix (22 375) devrait diminuer et être inférieur d'environ 21 % à celui de l'exercice 2010/11. Dans son rapport contenant l'aperçu général, le Secrétaire général indique que globalement 455 postes et emplois de temporaire de moins sont proposés pour l'exercice 2016/17 (A/70/749, par. 104). Le Comité consultatif note que ces chiffres ne prennent pas en considération les vacataires et consultants déployés dans les missions de maintien de la paix. Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé qu'en mars 2016, 1 296 vacataires étaient déployés dans les missions, à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi et au Centre de services régional d'Entebbe et y exerçaient des fonctions d'appui dans les domaines de l'informatique et des communications.

20. Le Comité consultatif rappelle que dans ses deux derniers rapports sur les questions concernant les missions de maintien de la paix en général, il avait noté que malgré la diminution constante des effectifs civils, la part des postes et emplois de haut niveau<sup>3</sup> était restée largement inchangée (voir A/69/839, par. 152, et A/68/782, par. 95). Ayant demandé des précisions pour 2016/17, il a été informé que les postes de haut niveau seraient au nombre de 247, contre 241 en 2015/16. Les observations et recommandations concernant les tableaux d'effectifs figurent dans les rapports du Comité sur les projets de budget des missions, de la Base de soutien logistique des Nations Unies, du Centre de services régional d'Entebbe et du compte d'appui.

21. Il est indiqué dans le rapport contenant l'aperçu général que l'examen des effectifs civils a été achevé à la MINUAD, à la FINUL, à l'ONUCI, à la MINURSO, à la MONUSCO, à la FISNUA, à la MINUSTAH, à la FNUOD, à la MINUK, à l'UNSOA et au Centre de services régional d'Entebbe (A/70/749, par. 122). Dans le cadre de cet examen ont été passées en revue les capacités et la structure, la transformation de postes soumis à recrutement international en postes soumis à recrutement local, les possibilités d'externalisation et la coopération avec

<sup>3</sup> Postes et emplois de temporaire de la classe D-1 et au-delà.

les équipes de pays des Nations Unies, tous ces éléments ayant fait l'objet d'une projection sur une période comprise entre un et trois ans. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que ces examens avaient commencé en 2013, conformément à la résolution 66/264 de l'Assemblée générale. À l'issue des examens conduits entre 2013 et 2015, il avait été recommandé de supprimer 907 postes. Le Comité a également appris que les examens concernant la MINUSMA, la MINUSCA, la MINUSS, le BANUS et la Base de soutien logistique des Nations Unies auraient lieu en 2016. Aucun examen n'avait été entrepris à la MINUL en raison du retrait progressif des effectifs et l'examen concernant l'UNFICYP était en attente au vu de l'évolution de la situation politique dans la zone de la mission.

22. Pour ce qui est de la répartition des dépenses entre l'ensemble des ressources affectées aux opérations de maintien de la paix, il est indiqué dans le tableau 3 du rapport contenant l'aperçu général que 44 % d'entre elles, soit 3,6 milliards de dollars, sont consacrées directement aux contingents et au personnel de police (y compris les paiements prescrits par les organes délibérants au titre des contingents et du personnel de police et les dépenses consacrées aux rations et à la relève du personnel en tenue), tandis que 23 % – 1,9 milliard de dollars – sont consacrées au personnel civil et les 33 % restants – 2,7 milliards de dollars – à des dépenses opérationnelles, y compris la part des dépenses relatives au progiciel de gestion intégré (Umoja) et à la sécurité informatique qui revient aux opérations de maintien de la paix.

23. Dans son rapport, le Secrétaire général met en évidence deux facteurs qui ont une forte incidence sur les prévisions de dépenses pour 2016/17, à savoir l'évolution du cours mondial des carburants, qui a eu des répercussions sur le prix des carburants utilisés dans les opérations de maintien de la paix (*ibid.*, par. 85 à 90) et les fluctuations des taux de change, notamment l'appréciation du dollar des États-Unis en 2014/15 et en 2015/16 (*ibid.*, par. 91 à 101). Il est indiqué dans le rapport que les réductions imputables à la baisse du cours des carburants se sont établies à 48,1 millions de dollars (*ibid.*, par. 88), tandis que celles découlant des fluctuations des taux de change représentaient 21,2 millions de dollars (*ibid.*, par. 94). **Le Comité consultatif note donc que si l'on exclut ces deux facteurs externes, le montant global des ressources demandées pour l'exercice 2016/17 a augmenté de 47 millions de dollars (0,6 %) par rapport au montant des ressources approuvées pour l'exercice 2015/16.** Le Comité formule des observations sur la planification, l'établissement des budgets et la gestion financière des opérations de maintien de la paix ainsi que sur l'incidence de différentes mesures de rationalisation et d'amélioration de la gestion dans les sections B et C ci-après.

## B. Planification, budgétisation et gestion financière

### 1. Exécution du budget de l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2014 au 30 juin 2015

#### a) Exécution du budget

24. Au tableau 8 de son rapport sur l'aperçu général du financement des opérations de maintien de la paix (A/70/749), le Secrétaire général indique que, pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2014 au 30 juin 2015, des dépenses d'un montant de 8,29 milliards de dollars ont été engagées pour 14 missions en cours, l'UNSOA,

la Base de soutien logistique des Nations Unies (BSLB)<sup>4</sup> et le Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix, alors qu'un crédit de 8,57 milliards de dollars avait été ouvert, soit un solde inutilisé de 279 millions de dollars. Le taux d'utilisation des crédits ouverts a donc été de 96,7 %, contre 96 % pour l'exercice précédent. Le Secrétaire général indique dans son rapport que l'existence d'un solde inutilisé tient essentiellement aux facteurs suivants : a) la sous-utilisation des crédits ouverts au titre des dépenses opérationnelles de la MINUAD, en raison principalement d'une baisse des dépenses au titre des opérations aériennes et d'un coût du carburant moins élevé que prévu; b) des dépenses inférieures aux prévisions s'agissant de la MINUSS, ce qui s'explique principalement par le retard pris dans le déploiement des contingents et des unités de police constituées; c) des dépenses inférieures aux prévisions à l'ONUCI, en raison de la réduction des effectifs de l'Opération; et d) des dépenses inférieures aux prévisions à la MINUSTAH, ce qui s'explique principalement par la diminution des dépenses opérationnelles suite à la fermeture de camps et de bureaux et par une diminution des dépenses au titre du personnel civil (ibid., par. 141). Le Comité consultatif note que quatre missions (MINUAD, MINUSS, ONUCI et MINUSTAH) comptent pour 178 millions de dollars (64 %) dans le total du solde inutilisé.

25. Une ventilation des dépenses de l'exercice 2014/15 par catégorie de dépenses, par rapport aux crédits ouverts, ainsi que les écarts figurent au tableau 1 de l'annexe III du rapport sur l'aperçu général. Les principales causes des écarts sont également décrites en détail à la fois par catégorie de dépense et par composante de maintien de la paix et apparaissent aux tableaux 2 et 4 de l'annexe III, respectivement. À cet égard, le Comité note également la conclusion du Comité des commissaires aux comptes selon laquelle il n'y a guère eu d'amélioration en ce qui concerne les écarts entre le montant des crédits ouverts et le montant des dépenses dans les missions, tant par catégorie de dépenses que par sous-catégorie. De l'avis du Comité, les budgets souffraient du manque de réalisme des hypothèses retenues et du fait que les tendances observées par le passé et d'autres facteurs n'avaient pas été pris en considération (A/70/5, (Vol. II), chap. II, résumé et par. 22 à 26). Les observations et les recommandations du Comité consultatif relatives aux conclusions du Comité des commissaires aux comptes figurent dans son rapport (A/70/803).

26. Le Comité consultatif rappelle que, dans sa résolution 69/307, l'Assemblée générale s'est rangée à sa recommandation tendant à ce que le Secrétaire général fournisse des taux d'exécution du budget par principal objet de dépenses dans les futurs rapports d'ensemble, ce qui constituerait une meilleure mesure de la précision et de l'exactitude des prévisions budgétaires et de la discipline financière (A/69/839, par. 27). **Le Comité note l'inclusion d'informations plus détaillées sur l'exécution du budget, telles que figurant en annexe au rapport sur l'aperçu général. À cet égard, il souligne que tout doit être fait pour améliorer l'exactitude et la précision des futures prévisions budgétaires.**

---

<sup>4</sup> Dans le rapport du Secrétaire général, il est question indifféremment de la Base de soutien logistique des Nations Unies et du Centre de services mondial. En l'absence de décision expresse de l'Assemblée générale sur une modification de la nomenclature, le Comité continuera d'utiliser l'expression « Base de soutien logistique des Nations Unies » dans le présent rapport.

**b) Réaffectations entre catégories de dépenses**

27. Dans son dernier rapport, comme dans ses rapports précédents, le Comité des commissaires aux comptes a formulé des observations sur le manque de rigueur dans le contrôle des transferts de ressources entre catégories de dépenses et à l'intérieur de celles-ci, dans les missions de maintien de la paix. Le total des transferts pour 2014/15 se montait à 291,36 millions de dollars (3,4 % du budget approuvé), soit une diminution marginale par rapport au montant de 312,82 millions de dollars (3,9 %) de l'exercice 2013/14. Le Comité des commissaires aux comptes a considéré que des transferts fréquents et de montant élevé étaient le signe de déficiences dans la formulation et la gestion du budget et compromettaient l'utilité du budget en tant qu'outil de maîtrise des dépenses. En outre, le Comité a relevé qu'au vu du montant des crédits non utilisés en 2014/15 (279,44 millions de dollars), les opérations de maintien de la paix n'avaient pas réussi à utiliser l'intégralité de leur budget malgré de multiples transferts (A/70/5 (Vol. II), chap. II, par. 27 à 29). Il a réitéré ses recommandations visant à ce que : a) des efforts plus résolus soient faits pour rendre le budget aussi réaliste que possible en exerçant une vigilance et un contrôle accru sur la formulation des budgets afin que soient prises en compte les situations effectives et les tendances observées dans le passé; et b) les transferts de crédit soient réduits au minimum et ne soient autorisés que s'ils sont assortis d'une justification complète (ibid., par. 33).

28. Dans sa résolution 69/307, l'Assemblée générale a entériné une recommandation visant à ce que le Secrétaire général fournisse au Comité consultatif, tous les six mois, des données écrites sur la nature et l'ampleur des réaffectations de ressources dans les opérations de maintien de la paix (A/69/839, par. 34). Les premières données relatives aux réaffectations de ressources effectuées entre le 1<sup>er</sup> juillet et le 31 décembre 2015 ont été fournies au Comité, à sa demande, dans le cadre de l'examen du dernier rapport sur l'aperçu général.

29. Des données concernant toutes les réaffectations de dépenses de personnel et de fonctionnement dans les différentes missions durant l'exercice 2014/15 et la période de six mois terminée le 31 décembre figurent à l'annexe II du présent rapport. Les réaffectations les plus importantes sont survenues dans des missions telles que la MONUSCO, la MINUSMA, la MINUSCA et la MINUAD, ce qui, d'après le Secrétaire général, s'explique par les conditions instables dans lesquelles fonctionnent ces missions. En termes de pourcentages, le Comité relève des cas où l'on a procédé à la réaffectation d'une proportion relativement élevée des fonds budgétaires initialement affectés à des catégories de dépenses spécifiques (par exemple, une réduction de 22,5 % dans les transports terrestres à la MINUSS, en 2015/16, ou une hausse de 31,1 % des ressources affectées aux voyages au BANUS).

30. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que les facteurs qui influençaient l'exécution des budgets pouvaient inclure des décisions du Conseil de sécurité, ainsi que l'évolution des opérations ou des marchés, qui ne pouvaient pas être entièrement envisagées au moment de l'établissement du budget. Le Comité a encore été informé que les réaffectations étaient effectuées conformément aux directives émises par le Contrôleur pour la gestion des crédits alloués et que les écarts entre les budgets approuvés et leur exécution étaient signalées à l'Assemblée générale dans le cadre des rapports sur l'exécution du budget des missions. En outre, le Comité a été informé que, dans certains cas, les

réaffectations permettaient de se faire une idée des tendances et, à ce titre, offraient une base pour la planification budgétaire relative à l'année suivante. D'une manière générale, pour le Secrétariat, les réaffectations effectuées durant la première moitié d'un exercice financier n'offraient pas une vue complète des dépenses opérationnelles ou des tendances en matière de dépenses pouvant servir de base à l'établissement du prochain projet de budget.

**31. Le Comité consultatif partage la préoccupation du Comité des commissaires aux comptes concernant la poursuite et la fréquence des transferts de ressources entre catégories de dépenses et rubriques budgétaires et à l'intérieur de celles-ci, dans les missions de maintien de la paix.**

**32. Le Comité consultatif rappelle qu'en application de la résolution 69/307 de l'Assemblée générale il a commencé à recevoir des données semestrielles sur la nature et l'ampleur des réaffectations de ressources dans les opérations de maintien de la paix. À cet égard, il compte poursuivre l'analyse de ces rapports, en vue de formuler, à l'intention de l'Assemblée générale, de nouvelles recommandations destinées à garantir une plus grande exactitude budgétaire et une amélioration de la discipline et du contrôle budgétaires, tout en permettant la souplesse nécessaire, d'une part, à la prise en compte des conditions instables dans lesquelles fonctionnent les opérations de maintien de la paix et, d'autre part, à l'adaptation à l'évolution de la situation sur le terrain.**

## 2. Exercice financier pour la période allant du 1<sup>er</sup> juillet 2015 au 30 juin 2016

33. Pendant l'examen des projets de budget des opérations de maintien de la paix pour 2016/17, le Comité consultatif a reçu des informations concernant les dépenses effectives et le montant estimatif des dépenses à venir de l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2015 au 30 juin 2016, au 31 janvier 2016 (soit sept mois après le début de l'exercice en cours). Les observations du Comité relatives aux niveaux de dépenses de l'exercice en cours figurent, le cas échéant, dans les rapports qu'il consacre aux différentes missions de maintien de la paix. **Le Comité consultatif compte analyser les écarts entre les dépenses effectives et les prévisions de dépenses pour l'exercice financier 2015/16, notamment grâce aux informations analytiques supplémentaires qui seront fournies dans les prochains rapports sur l'exécution des budgets et aux données périodiques sur les réaffectations de ressources entre catégories de dépenses ou rubriques budgétaires et à l'intérieur de celles-ci, comme décrit au paragraphe 28 ci-dessus.**

## 3. Projets de budget pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2016 au 30 juin 2017

Tableau 2

### Montants demandés pour l'exercice 2016/17, par composante de maintien de la paix

(En milliers de dollars des États-Unis. L'exercice budgétaire court du 1<sup>er</sup> juillet 2016 au 30 juin 2017)

Composante de maintien de la paix	Montant alloué pour 2015/16	Projet de budget pour 2016/17	Écart	
			Montant	Pourcentage
BANUS	513 428,3	583 376,1	69 947,8	13,6
FINUL	506 346,4	499 440,2	(6 906,2)	(1,4)
FISNUA	268 256,7	268 832,5	575,8	0,2

Composante de maintien de la paix	Montant alloué pour 2015/16	Projet de budget pour 2016/17	Écart	
			Montant	Pourcentage
FNUOD	51 706,2	47 723,4	(3 982,8)	(7,7)
MINUAD	1 102 164,7	1 098 463,1	(3 701,6)	(0,3)
MINUK	40 031,0	36 486,9	(3 544,1)	(8,9)
MINUL	344 659,4	205 068,0	(139 591,4)	(40,5)
MINURSO	51 118,3	54 289,5	3 171,2	6,2
MINUSCA	814 066,8	931 071,7	117 004,9	14,4
MINUSMA	923 305,8	945 511,2	22 205,4	2,4
MINUSS	1 085 769,2	1 120 254,2	34 485,0	3,2
MINUSTAH	380 355,7	346 926,7	(33 429,0)	(8,8)
MONUSCO	1 330 739,3	1 275 288,8	(55 450,5)	(4,2)
ONUCI	402 794,3	320 709,0	(82 085,3)	(20,4)
UNFICYP	52 538,5	55 492,3	2 953,8	5,6
<b>Total partiel (missions)</b>	<b>7 867 280,6<sup>a</sup></b>	<b>7 788 933,6</b>	<b>(78 347,0)</b>	<b>(1,0)</b>
Centre de services régional, Entebbe	–	42 000,2	42 000,2	–
BSLB	67 157,0	85 539,3	18 382,3	27,4
Compte d'appui <sup>b</sup>	336 495,8	332 141,6	(4 354,2)	(1,3)
<b>Total partiel (appui)</b>	<b>403 652,8</b>	<b>459 681,1</b>	<b>56 028,3</b>	<b>13,9</b>
<b>Total partiel (missions et appui)</b>	<b>8 270 933,4</b>	<b>8 248 614,7</b>	<b>(22 318,7)</b>	<b>(0,3)</b>
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	4 632,1	4 795,1	163,0	3,5
<b>Total</b>	<b>8 275 565,5</b>	<b>8 253 409,8</b>	<b>(22 155,7)</b>	<b>(0,3)</b>

<sup>a</sup> Le montant alloué pour l'exercice 2015/16 comprend les ressources affectées au Centre de services régional d'Entebbe dans les budgets des différentes missions.

<sup>b</sup> Y compris, au titre du progiciel de gestion intégré, des crédits de 31 306 700 dollars pour l'exercice 2015/16 et de 16 830 400 dollars pour l'exercice 2016/17 et, au titre de la sécurité des systèmes informatiques, des crédits de 821 500 dollars, à savoir le même montant demandé pour l'exercice 2015/16.

34. Le tableau 2 du rapport sur l'aperçu général renseigne sur le montant total des prévisions de dépenses, pour l'exercice 2016/17, de 14 missions en cours, du BANUS, du Centre de services régional d'Entebbe, de la BSLB et du Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix. Comme il est dit au paragraphe 14 du présent rapport, le montant total des crédits demandés pour les opérations de maintien de la paix des Nations Unies s'élève à 8,25 milliards de dollars pour l'exercice 2016/17. Si l'on exclut les crédits destinés au Centre de services régional d'Entebbe, à la BSLB et au compte d'appui, l'enveloppe budgétaire pour ces 14 missions et le BANUS s'élève à quelque 7,79 milliards de dollars (brut), soit 78,3 millions de dollars (1 %) de moins que le montant alloué pour l'exercice 2015/16. La diminution des crédits demandés pour la MINUL, l'ONUCI, la MONUSCO, la MINUSTAH, la FINUL, la MINUAD, le FNUOD et la MINUK s'élève à près de 328,6 millions de dollars; elle est contrebalancée en partie par des augmentations d'un montant total de quelque 250,3 millions de dollars des crédits

demandés pour la MINUSCA, le BANUS, la MINUSS, la MINUSMA, la FISNUA, l'UNFICYP et la MINURSO.

35. S'agissant des écarts par catégories de dépenses ou rubriques budgétaires, le tableau 4 du rapport sur l'aperçu général présente les principaux facteurs de variation des prévisions de dépenses pour l'exercice 2016/17 par rapport aux ressources autorisées pour l'exercice 2015/16. L'augmentation nette de 113,8 millions de dollars au titre des militaires et du personnel de police s'explique principalement par l'augmentation des effectifs à la MINUSCA, à la MINUSMA, à la MINUAD et à la FISNUA et par l'extension du mandat du BANUS et de la MINUSS, augmentation qui est en partie contrebalancée par le retrait prescrit des effectifs de la MINUL et de l'ONUCI. Pour le personnel civil, la diminution nette de 34,6 millions de dollars des prévisions de dollars s'explique essentiellement par la suppression proposée de postes à la MINUSTAH et à la MINUL, des opérations de rationalisation et de reconfiguration à la MONUSCO et à la MINUAD et la réduction des effectifs à l'ONUCI; cette diminution est en partie contrebalancée par des augmentations au titre du personnel civil à la MINUSCA et au BANUS et la création de postes et d'emplois de temporaire au Centre de services régional d'Entebbe, qui s'ajoutent à une hausse des dépenses au titre du personnel recruté sur le plan national et des dépenses communes de personnel relatives au personnel recruté sur le plan international. La diminution nette de 87 millions de dollars des prévisions au titre des dépenses opérationnelles tient principalement au retrait progressif de la MINUSTAH et de la MINUL, à des opérations de reconfiguration à la MONUSCO et à la MINUAD et à la réduction des effectifs à l'ONUCI; elle est en partie compensée par une augmentation des effectifs de la MINUSCA. On observe une diminution des crédits demandés au titre des installations et infrastructures et des transports terrestres et aériens dans la plupart des missions de maintien de la paix, en raison d'une réduction des prix du carburant. On trouvera les autres observations du Comité concernant les différents objets de dépense à la section E ci-après.

**a) Dépenses inscrites aux budgets des missions pour l'exercice 2016/17**

36. Dans son précédent rapport sur les questions transversales, le Comité consultatif s'est étendu sur la méthode de répartition des coûts entre les différentes missions en 2015/16, s'agissant spécifiquement des éléments suivants : a) les applications informatiques et télématiques; b) les dépenses de mise en service d'Umoja; et c) les crédits demandés au titre du projet relatif à la gestion de la chaîne d'approvisionnement. Le Comité a jugé que la répartition des coûts proposée pour les opérations de maintien de la paix n'était pas toujours conforme aux principes préétablis, à savoir que la budgétisation des projets est centralisée au cours de leur phase d'élaboration, pendant que les coûts de maintenance ultérieurs sont imputés au budget des entités qui reçoivent les services considérés. Il a recommandé que les futurs rapports dans lesquels un aperçu général du financement et le budget des opérations de maintien de la paix seront présentés contiennent des explications détaillées justifiant l'allocation de ressources au titre des coûts indirects liés à des projets transversaux. Cette recommandation a été entérinée par l'Assemblée générale dans sa résolution 69/307. Le Comité a également exprimé son intention de demeurer saisi de la question de la répartition et du recouvrement des coûts pour les services partagés (A/69/839, par. 41 à 64).

37. Le rapport le plus récent contenant un aperçu général rend compte d'initiatives transversales prises dans les missions de maintien de la paix au titre de l'exercice 2016/17, notamment des raisons de la centralisation des coûts ou de leur imputation aux différentes missions, ainsi que de la ventilation correspondante (A/70/749, par. 110 à 120). Ces initiatives (y compris les coûts y afférents) sont présentées au tableau 6 du rapport; elles comprennent : a) l'appui au déploiement d'Umoja, y compris la mise hors service de Galileo<sup>5</sup>; b) les dépenses renouvelables après le déploiement d'Umoja; c) les applications informatiques; d) la gestion de la chaîne d'approvisionnement; e) le projet de classement des postes dans les opérations hors Siège; et f) le projet de Service d'assistance technique rapide pour les questions environnementales et climatiques.

38. Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que le montant total des prévisions de dépenses relatives à ces initiatives pour l'exercice 2016/17 s'élevait à quelque 30,9 millions de dollars, contre 38,4 millions pour l'exercice 2015/16. Le Comité note que les coûts sont imputés aux budgets des missions, à la BSLB, au Compte d'appui ou à une combinaison de ceux-ci, en fonction de la nature des dépenses. On trouvera à l'annexe III du présent rapport des données détaillées sur l'affectation des coûts de ces initiatives transversales, ventilées par projet et source de financement, pour 2015/16 et 2016/17.

39. En ce qui concerne la répartition des dépenses afférentes à Umoja, il ressort du rapport que les coûts imputés aux opérations de maintien de la paix diminueront de 14,5 millions de dollars en 2016/17 par rapport à l'exercice en cours. Pour l'exercice 2015/16, les coûts reflètent la mise en service d'Umoja-Démarrage et d'Umoja-Extension au Siège et dans d'autres lieux d'affectation, qui a été de plus grande ampleur et plus coûteuse que prévu. S'étant renseigné, le Comité a été informé qu'après le déploiement d'Umoja-Extension 1 sur le terrain et au Siège, les dépenses de fonctionnement et de maintenance ainsi que les dépenses liées à l'infrastructure et aux systèmes satellites étaient devenues des dépenses de fonctionnement renouvelables. Le Secrétaire général propose que le montant total de 16,8 millions de dollars soit imputé au budget de la BSLB et non réparti entre les missions, au motif qu'il couvre des activités opérationnelles renouvelables et qu'il n'existe pas de différence entre ces activités et les autres activités opérationnelles centralisées pour le terrain (et ce par souci de cohérence et de transparence). En revanche, les autres dépenses (6,2 millions de dollars) liés à l'appui au déploiement d'Umoja dans le groupe 5 (opérations hors Siège), à la poursuite des activités des équipes chargées du déploiement au Siège, au nettoyage et la mise à jour des données de référence effectués par les équipes basées à la BSLB, ainsi qu'à la mise hors service de Galileo, seront imputées aux missions sur la base d'une répartition des coûts.

40. En ce qui concerne la mise au point, le déploiement et la maintenance de quatre autres applications informatiques et télématiques, à savoir a) le progiciel de gestion de la relation client, b) le système central de gestion des identités, c) le système de gestion du carburant et d) le système de gestion des rations, les coûts des deux premières applications seront chargés à la BSLB. Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que ces applications en étaient au stade de la maintenance et de l'appui et que l'imputation de ces dépenses à la BSLB était

---

<sup>5</sup> Galileo est le système de gestion des immobilisations corporelles et des stocks actuellement en place dans les missions.

conforme à la démarche appliquée à d'autres dépenses d'appui mondial relatives aux applications informatiques et télématiques dont les coûts avaient également été imputés à la BSLB. Cependant, le Comité a aussi été informé que cette démarche diffèrait de celle appliquée durant l'exercice 2015/16. Pour les deux applications restantes, il est proposé d'inscrire les ressources demandées au compte d'appui, dans la mesure où elles n'ont pas encore été entièrement mises au point et déployées.

**41. Le Comité consultatif note que le rapport du Secrétaire général sur l'aperçu général comporte des explications détaillées sur les initiatives transversales et le projet de répartition des coûts entre les opérations de maintien de la paix, comme l'avait demandé l'Assemblée générale dans sa résolution 69/307; il compte demeurer saisi de la question en vue de s'assurer que la méthode de répartition des coûts est fondée sur des principes directs clairs et est cohérente d'un lieu d'affectation à un autre et sur la durée. Le Comité consultatif appuie la démarche consistant à imputer au budget de la BSLB toutes les dépenses liées à l'appui et à la maintenance des applications informatiques et télématiques – pratique qui, à son avis, améliore la transparence et favorise la comparaison entre les différents exercices financiers.**

42. S'agissant des initiatives transversales et des répartitions de coûts, le Comité consultatif rappelle que, dans son précédent rapport sur les questions transversales, il a noté que les frais de voyage afférents aux groupes d'experts spécialisés dans les recrutements sur fichiers destinés aux missions étaient imputés au budget des missions, et ce, depuis plusieurs années (A/69/839, par. 64). Dans sa résolution 69/307, l'Assemblée générale a entériné la recommandation du Comité visant à ce que les futurs rapports contenant l'aperçu général présentent des informations détaillées au sujet des travaux exécutés par ces groupes d'experts. Cependant, le Comité note que ces informations ne figurent pas dans le dernier rapport.

43. S'étant renseigné, le Comité a reçu une ventilation de la répartition proposée des frais de voyage par mission pour 2016/17, dont le montant total s'élève à 1,7 million de dollars, répartition qui est fondée sur la taille des missions. Les dépenses effectives pour l'exercice 2014/15 s'élèvent à 1,3 million de dollars. **Le Comité consultatif réitère sa recommandation, entérinée par l'Assemblée générale, visant à ce que les futurs rapports contenant l'aperçu général présentent des informations détaillées au sujet des travaux exécutés par ces groupes d'experts, notamment leur nombre, le détail des voyages devant être effectués et des statistiques relatives à la charge de travail, comme le nombre d'individus évalués et sélectionnés pour inclusion dans les différents fichiers concernés.**

44. **Par ailleurs, ces informations continuant de faire défaut, le Comité n'est pas convaincu que l'augmentation proposée du niveau des ressources demandées pour le groupe d'experts est justifiée. En conséquence, il recommande que des ajustements soient apportés aux frais de voyage imputés à la MINUSMA, à la MONUSCO, à la MINUAD et à la MINUSS<sup>6</sup>, de manière à ce que les dépenses globales au titre des groupes d'experts ne dépassent pas les**

---

<sup>6</sup> Voir les recommandations correspondantes du Comité consultatif dans ses rapports sur les projets de budget pour 2016/17 concernant les différentes missions.

niveaux effectifs pour 2014/15. Le Comité estime qu'il y a lieu d'étudier, dans ces cas, le recours à la vidéoconférence de manière à garantir, à l'avenir, une utilisation efficiente des ressources consacrées aux voyages (voir aussi, plus loin, les paragraphes 151 à 155 sur la question de la maîtrise des frais de voyage).

**b) Tendances en matière d'occupation des postes du personnel civil et taux de vacance de postes**

45. Dans son rapport sur l'aperçu général, le Secrétaire général indique que, pour l'exercice 2016/17, le taux global d'occupation des postes du personnel civil dans les missions devrait être plus élevé que prévu, en raison de : a) l'achèvement de la plupart des activités de recrutement dans les missions qui atteignent leur pleine capacité, comme c'est le cas de la MINUSMA et de la MINUSCA; b) l'utilisation de la liste standard de candidats présélectionnés pour 90 % des recrutements du personnel recruté sur le plan international; et b) les activités de gestion prévisionnelle des besoins en personnel et la réduction ou la consolidation des effectifs des missions. Toutefois, des taux de vacance supérieurs sont prévus à la MINUSTAH et à l'ONUCI, qui sont en cours de transition, au BANUS, compte tenu des taux effectifs et de l'augmentation prévue du nombre de postes soumis à recrutement international, ainsi qu'à la MINUAD, étant donné les conditions opérationnelles sur le terrain (A/70/749, par. 104). Les taux de vacances de poste prévus et effectifs figurent au tableau 5 du rapport sur l'aperçu général. **Le Comité réaffirme son opinion selon laquelle les taux de vacance retenus pour établir les budgets doivent être conformes, dans la mesure du possible, aux taux effectifs. Lorsque les taux retenus pour établir les projets de budget sont différents des taux effectifs au moment de l'établissement du budget, il faut apporter, dans les projets de budget, des éléments qui justifient clairement le choix des taux utilisés (A/69/839, par. 66). Les dépenses opérationnelles devraient toujours refléter l'application des taux de vacance budgétisés.**

46. S'agissant des postes vacants de longue durée dans les missions, le Comité consultatif réaffirme que, d'une manière générale, il y a lieu de déterminer, dans tous les projets de budget, s'il est nécessaire de maintenir ou de supprimer les postes restés vacants depuis au moins deux ans (voir A/69/839, par. 67 et A/68/782, par. 109). Dans sa résolution 69/307, l'Assemblée générale a entériné cette opinion. **Le Comité note avec regret que les projets de budget des missions pour 2016/17 ne se conforment pas toujours à l'exigence selon laquelle il y a lieu de déterminer s'il est nécessaire de maintenir ou de supprimer les postes restés vacants depuis au moins deux ans.** Les observations et les recommandations du Comité consultatif concernant les propositions relatives aux tableaux d'effectifs des missions figurent dans les rapports qu'il a consacrés aux projets de budgets des missions pour l'exercice 2016/17.

**c) Incidences des taux de change**

47. Le Comité consultatif a examiné la question des fluctuations des taux de change et de leurs incidences sur les budgets des opérations de maintien de la paix dans les précédents rapports sur les questions intéressant les opérations de maintien de la paix en général (A/69/839, par. 70 à 72, et A/66/718, par. 147 à 152). Dans le précédent cycle budgétaire, le Comité a noté que les variations des taux entre la date de l'établissement des projets de budget des différentes opérations de maintien de la paix et leur examen par le Comité ainsi que les répercussions d'un dollar fort sur les

autres monnaies ont considérablement influé sur le niveau global des ressources nécessaires. Rappelant la recommandation du Comité à cet égard, l'Assemblée générale a, dans sa résolution 69/307, décidé qu'à titre exceptionnel, les taux de change en vigueur le 1<sup>er</sup> mai 2015 seraient appliqués pendant l'exercice financier allant du 1<sup>er</sup> juillet 2015 au 30 juin 2016 (résolution 69/307, sect. I, par. 19).

48. On trouvera aux paragraphes 91 à 101 du rapport contenant l'aperçu général du Secrétaire général des informations détaillées concernant l'incidence des fluctuations des taux de change sur le montant estimatif des ressources nécessaires. Il est indiqué dans ce rapport qu'une attention particulière a été accordée aux effets que les fluctuations des taux de change pourraient avoir au cours de l'exercice 2016/17, compte tenu en particulier du fait que le dollar des États-Unis s'est apprécié par rapport à presque toutes les monnaies utilisées dans les opérations de maintien de la paix, la plus forte appréciation ayant été enregistrée par rapport à l'euro, au franc CFA et à la livre sud-soudanaise (A/70/749, par. 93). Le Comité consultatif note en particulier que la réduction globale des ressources demandées pour l'exercice 2016/17 résultant des fluctuations des taux de change, principalement de l'appréciation du dollar par rapport à l'euro et au franc CFA, est estimée à 21,2 millions de dollars. Compte tenu de la forte dévaluation de la livre sud-soudanaise depuis décembre 2015, l'ONU a approuvé, à titre exceptionnel, le versement des traitements du personnel recruté sur le plan national en dollars des États-Unis au taux de change opérationnel de l'ONU en vigueur en décembre 2015. Le Comité consultatif a été informé que cette mesure exceptionnelle reste en place et est revue périodiquement.

**49. En règle générale, le Comité consultatif est d'avis que les décisions sur les budgets des différentes missions de maintien de la paix devraient tenir compte des informations sur les taux de change les plus récents qui s'appliquent à ces opérations. Pour l'exercice 2016/17, le Comité consultatif recommande de nouveau que, compte tenu du fait que les taux de change demeurent extrêmement instables par rapport au dollar des États-Unis, l'Assemblée générale soit tenue informée des taux de change les plus récents applicables aux projets de budget des missions de maintien de la paix au moment où elle les examine (voir A/69/839, par. 71).**

**d) Réductions au titre des éléments manquants ou défectueux du matériel appartenant aux contingents**

50. Le Comité consultatif rappelle que, dans sa résolution 67/261, l'Assemblée générale a prévu une réduction des remboursements au titre du personnel en tenue lorsque du matériel majeur manquait ou était défectueux pendant plus de six mois, sous réserve d'un certain nombre de considérations. Lors de l'examen des projets de budget des missions pour 2016/17 et du dernier rapport sur l'aperçu général, le Comité consultatif a demandé et obtenu une ventilation des réductions opérées par mission (voir plus loin tableau 3). Ayant demandé des précisions à ce sujet, le Comité a également été informé que ces réductions ont été appliquées pour la première fois au premier trimestre de 2014. En avril 2016, des réductions avaient été opérées pour les quatre trimestres de 2014 et les trois premiers trimestres de 2015 (soit une période d'un an et neuf mois). Le montant de ces réductions dans les opérations de maintien de la paix auxquelles elles s'appliquent s'est élevé à 41,1 millions de dollars en 2014, 95,4 millions de dollars en 2015 et 27,3 millions en 2016 (au premier trimestre).

51. En réponse à une question sur le point de savoir si l'expérience acquise jusqu'ici a été prise en compte lors de l'établissement des prévisions de dépenses pour 2016/17, le Comité a été informé, à sa demande, que les réductions étant conçues pour encourager la prise de mesures correctives visant à améliorer l'état de fonctionnement du matériel mis à disposition par les pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police, et que, cette expérience ayant moins de deux ans, de nouvelles réductions n'étaient pas prévues pour l'exercice 2016/17. En outre, étant donné qu'un certain nombre de missions sont en cours d'expansion ou de réduction et que d'autres seront entièrement déployées au cours de la période considérée, il serait difficile d'établir des projections fiables. **Le Comité consultatif compte que des informations détaillées sur les réductions appliquées au titre des éléments manquants ou défectueux du matériel majeur appartenant aux contingents figureront dans les prochains rapports sur l'aperçu général. Le Comité a l'intention de suivre l'évolution de ces réductions au fil du temps afin d'évaluer les hypothèses budgétaires sur lesquelles seront fondés les futurs projets de budget.**

Tableau 3  
**Réductions nettes au titre des éléments manquants ou défectueux du matériel appartenant aux contingents conformément à la résolution 67/261 de l'Assemblée générale**

(En dollars des États-Unis)

	2014	2015	Premier trimestre de 2016
MINUSCA	–	41 230	60 996
MINUSMA	2 370 739	11 101 845	2 593 753
MINUSTAH	638 656	1 370 231	217 557
MONUSCO	13 327 335	34 578 760	8 617 141
MINUAD	10 535 694	18 081 333	5 152 414
UNFICYP	12 475	–	–
FINUL	1 694 748	4 953 989	981 149
FISNUA	6 827 035	1 533 865	1 068 540
MINUL	3 214 837	6 938 739	1 849 556
MINUSS	1 681 154	15 627 323	6 545 830
ONUCI	789 734	1 144 876	166 048
<b>Total</b>	<b>41 092 406</b>	<b>95 372 190</b>	<b>27 252 984</b>

52. Pour ce qui est de la procédure suivie pour signaler aux pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police les insuffisances que présente le matériel appartenant aux contingents déployés dans les opérations de maintien de la paix, le Comité consultatif a été informé, à sa demande, que les taux de remboursement et les réductions des remboursements au titre du personnel qui correspondent au pourcentage de matériel manquant ou défectueux appartenant aux contingents sont communiqués tous les trimestres aux missions permanentes des pays concernés, comme il est indiqué dans les rapports de vérification décrivant l'état du matériel majeur. Dans les cas où le matériel manquant ou défectueux représente plus de

10 %, des notes verbales sont envoyées à ces missions. En outre, le Comité a été informé que des réunions se tiennent régulièrement ou sur demande avec les conseillers militaires ou les conseillers pour les questions de police afin de répondre aux questions ayant trait aux calculs et aux réductions.

53. Ayant posé une question connexe, le Comité consultatif a été informé, qu'en ce qui concerne les primes octroyées aux membres des contingents conformément aux résolutions [67/261](#) et [68/281](#), un montant total de 727 624 dollars avait été versé à ce titre à des membres de plusieurs unités déployées à la MINUL entre juillet et septembre 2014, en reconnaissance de leur contribution à la lutte contre l'épidémie d'Ebola. Des demandes de primes pour la période allant d'octobre à décembre 2014 ont également été présentées et sont à l'étude. En outre, la MINUSMA a demandé qu'une prime de risque soit octroyée à trois bataillons pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars 2015. Cette demande est elle aussi actuellement examinée par le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix. Le Comité a également été informé que l'on met actuellement la dernière main aux directives relatives au versement de ces primes, compte tenu des enseignements tirés de l'expérience acquise lors de l'examen des premières séries de demandes de primes de risque.

**e) Fournitures, services et matériel divers**

54. Le Comité consultatif note qu'un montant de 462,6 millions de dollars est prévu au titre de la catégorie de dépenses « Fournitures, services et matériel divers » pour l'exercice 2016/17, ce qui représente une augmentation de 24,5 millions de dollars (soit 5,6 %) par rapport à l'exercice 2015/16. À sa demande, le Comité a obtenu une ventilation des prévisions de dépenses dans cette catégorie (voir annexe IV du présent rapport). Il constate que cette ventilation comprend des montants importants au titre des activités de lutte antimines, du fret, des frais bancaires, des honoraires de formation, ainsi qu'une catégorie intitulée « Services divers », dans laquelle sont inscrits les ressources consacrées à l'aide directe au titre des dépenses de programme et les versements directs aux homologues gouvernementaux. Dans le cas de la MINUSTAH, un montant de 2,1 millions de dollars a été inscrit dans cette catégorie de dépenses pour couvrir le coût des activités de fond à l'appui des efforts visant à renforcer la composante état de droit. En ce qui concerne la MINUL, un montant de 3,5 millions de dollars est inscrit pour financer des projets dans des domaines tels que la transition en matière de sécurité, le maintien de l'ordre, la sécurité des frontières et le respect des obligations conventionnelles en matière de droits de l'homme. Dans le projet de budget de la MINUSCA, des montants sont également inscrits sous différentes rubriques budgétaires, dont la rubrique « Fournitures, services et matériel divers » au titre de l'appui à une cour pénale spéciale nationale en République centrafricaine. On trouvera les observations et recommandations du Comité consultatif à ce sujet dans ses rapports sur les projets de budget respectifs ([A/70/742/Add.4](#), [A/70/742/Add.11](#) et [A/70/742/Add.12](#)).

55. Le Comité consultatif croit comprendre que le plan comptable révisé adopté à la suite de l'introduction des nouvelles normes IPSAS et de la mise en service d'Umoja ne permet pas à l'heure actuelle d'attribuer des codes individuels aux dépenses susmentionnées. **De l'avis du Comité consultatif, inscrire dans la catégorie « Fournitures, services et matériel divers » des dépenses importantes qui sont sans rapport nuit à la transparence et risque de réduire la cohérence et**

**la comparabilité des dépenses entre missions et entre différentes périodes. Le Comité recommande à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général d'entreprendre l'examen de cette question.**

### **C. Appui aux missions de maintien de la paix**

56. Le Comité rappelle que, depuis l'exercice 2006/07, le Secrétaire général fournit dans ses projets de budget des informations détaillées sur les gains d'efficacité<sup>7</sup>. Dans sa résolution 65/289, l'Assemblée générale l'a invité à continuer de chercher à améliorer la gestion et à dégager des gains d'efficience (résolution 65/289, sect. I, par. 18). À diverses reprises, le Comité consultatif a également préconisé la recherche de gains d'efficacité durables à l'échelle de toutes les opérations de maintien de la paix, sans pour autant compromettre leur capacité opérationnelle ni l'exécution de leurs mandats respectifs<sup>8</sup>.

57. Dans son rapport le plus récent sur les questions intéressant les opérations de maintien de la paix en général, le Comité consultatif a formulé de nombreuses observations sur les améliorations en matière de gestion et les gains d'efficacité indiqués par le Secrétaire général dans son précédent rapport sur l'aperçu général (A/69/751/Rev.1). Plus précisément, le Comité a déclaré que le Secrétaire général devait : a) élaborer un ensemble de critères solides et réalistes pour mesurer l'efficacité des opérations (voir également par. 58 à 62 ci-dessous); b) procéder à une évaluation globale des progrès accomplis à la suite de la mise en œuvre de la stratégie globale d'appui aux missions; c) améliorer la présentation des objectifs en matière d'efficacité, en faisant, chaque fois que possible, une distinction entre les objectifs transversaux et ceux fixés localement au niveau des missions; d) reconstituer le Groupe de l'utilisation rationnelle des ressources dont le rôle et les pouvoirs concernant la fixation des objectifs et le suivi de leur mise en œuvre seraient clairement définis; e) faire en sorte que toutes les missions s'emploient continuellement et avec la même détermination à rechercher des gains d'efficacité et que les initiatives de réduction des coûts mises en œuvre avec succès dans telle ou telle mission soient reprises par d'autres, le cas échéant, tout en veillant à ce que toutes les missions conservent la capacité opérationnelle dont elles ont besoin pour s'acquitter de leurs mandats respectifs (A/69/839, par. 76 à 93). L'Assemblée générale a fait siennes ces recommandations dans sa résolution 69/307.

58. Dans son dernier rapport sur l'aperçu général (A/70/749), le Secrétaire général signale que, ces dernières années, les opérations de maintien de la paix sont devenues « plus rationnelles, allégées, intégrées et rapides », ce qu'il attribue en grande partie à la mise en œuvre de la stratégie globale d'appui aux missions. Il est indiqué dans le rapport que le nombre de membres du personnel d'appui pour 1 000 membres du personnel des missions a fortement diminué (ibid., par.14). Ayant demandé des précisions à ce sujet, le Comité consultatif a été informé que le ratio du personnel d'appui au personnel des missions avait diminué de 16 % au cours des cinq années de mise en œuvre de la stratégie globale d'appui aux missions (de 2010/11 à 2014/15), plus de 1 600 postes d'appui ayant été supprimés au cours de

<sup>7</sup> Le Secrétaire général avait précédemment indiqué que, par gains d'efficacité on entend les situations où l'on engage moins de moyens, ou les mêmes moyens mais à un coût inférieur, pour obtenir autant de produits que pendant l'exercice précédent (sans baisse de qualité) (A/68/731, par. 251).

<sup>8</sup> A/66/718, par. 33, A/67/780, par. 31.

cette période, et que, dans le même temps, près de 10 000 membres étaient venus grossir les effectifs militaires et civils autorisés des missions.

59. Le rapport présente également une comparaison entre les ressources financières allouées au compte d'appui et à la BSLB et celles affectées aux opérations dans les budgets des missions de maintien de la paix depuis l'exercice 2010/11, laquelle est couramment désignée sous le nom de « ratio d'appui » (voir le tableau 2 et la figure II du rapport). Le Secrétaire général indique, qu'en moyenne, l'appui fourni aux missions par le Siège au titre du compte d'appui et par la BSLB représentait environ 5 % du montant total des ressources des opérations de maintien de la paix. Il fait observer que le transfert d'une part accrue des activités d'appui aux centres de services (mondial et régional), la rationalisation des processus attendue de la mise en service progressive d'Umoja et le dispositif mondial de prestation de services à l'échelle du Secrétariat qui est en cours d'élaboration influenceront fortement les activités d'appui (ibid., par. 8).

60. En ce qui concerne le ratio d'appui, le Comité consultatif considère que les ressources affectées au Centre de services régional d'Entebbe auraient dû être prises en compte dans le calcul du ratio d'appui, étant donné que ce centre fournit des services d'appui à une série d'opérations. Ayant demandé des précisions, le Comité a obtenu des chiffres révisés tenant compte du Centre dans la composante d'appui (voir le tableau 4 et la figure I ci-après). En outre, les figures II et III ci-après montrent l'évolution du niveau des effectifs pour chacune des composantes militaire et civile au cours de la période équivalente.

61. Le Comité note que le ratio, corrigé pour tenir compte de la composante Centre de services régional, a oscillé entre 4,91 % en 2010/11 (avant la mise en œuvre de la stratégie globale d'appui aux missions) et 5,76 % en 2012/13. Le Comité note également qu'avec l'augmentation proposée pour le compte d'appui, la BSLB et le Centre de services régional, le ratio d'appui passerait de 5,19 % en 2014/15 à 5,68 %, pourcentage prévu pour 2016/17. Il note en outre que le ratio d'appui ne semble pas être en stricte corrélation avec le niveau global des effectifs civils ou en tenue.

Tableau 4

**Comparaison entre les ressources financières allouées au compte d'appui, au Centre de services régional et à la BSLB et celles affectées aux opérations dans les budgets des missions de maintien de la paix (de 2010/11 à 2016/17)**

(En millions de dollars des États-Unis)

<i>Composante Maintien de la paix</i>	<i>2010/11 Montant effectif</i>	<i>2011/12 Montant effectif</i>	<i>2012/13 Montant effectif</i>	<i>2013/14 Montant effectif</i>	<i>2014/15 Montant effectif</i>	<i>2015/16 Montant approuvé</i>	<i>2016/17 Montant proposé</i>
Missions de maintien de la paix, BANUS	7 175,8	7 146,8	6 855,2	7 111,2	7 861,7	7 831,7	7 788,9
Centre de services régional	–	6,1	34,1	25,6	38,6	35,6	42
BSLB	68,1	64,3	68,6	68,5	66,5	67,2	85,5
Compte d'appui <sup>a</sup>	284,4	297,6	292,3	296,3	303,3	304,4	314,5
<b>Ratio d'appui prenant en compte le Centre de services régional (pourcentage)</b>	<b>4,91</b>	<b>5,15</b>	<b>5,76</b>	<b>5,49</b>	<b>5,19</b>	<b>5,20</b>	<b>5,68</b>

Composante Maintien de la paix	2010/11 Montant effectif	2011/12 Montant effectif	2012/13 Montant effectif	2013/14 Montant effectif	2014/15 Montant effectif	2015/16 Montant approuvé	2016/17 Montant proposé
Effectifs en tenue des missions de maintien de la paix et du BANUS	123 807	130 285	127 829	135 452	149 264	141 549	137 859
Effectifs civils des missions de maintien de la paix et de l'UNSOA/BANUS	26 391	24 291	23 694	22 808	22 542	20 917	20 029

<sup>a</sup> À l'exclusion des dépenses et des ressources nécessaires au titre du progiciel de gestion intégré.

Figure I

### Ratio d'appui pour le compte d'appui, le Centre de services régional et le Centre de services mondial (de 2010/11 à 2016/17)

(Pourcentage des ressources affectées aux opérations dans les budgets des missions de maintien de la paix)

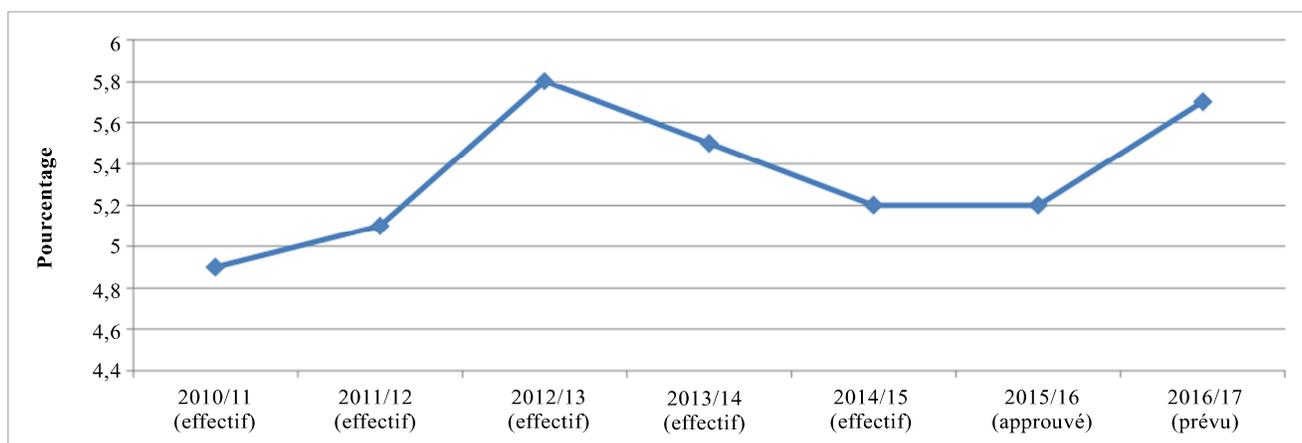


Figure II

### Effectifs en tenue

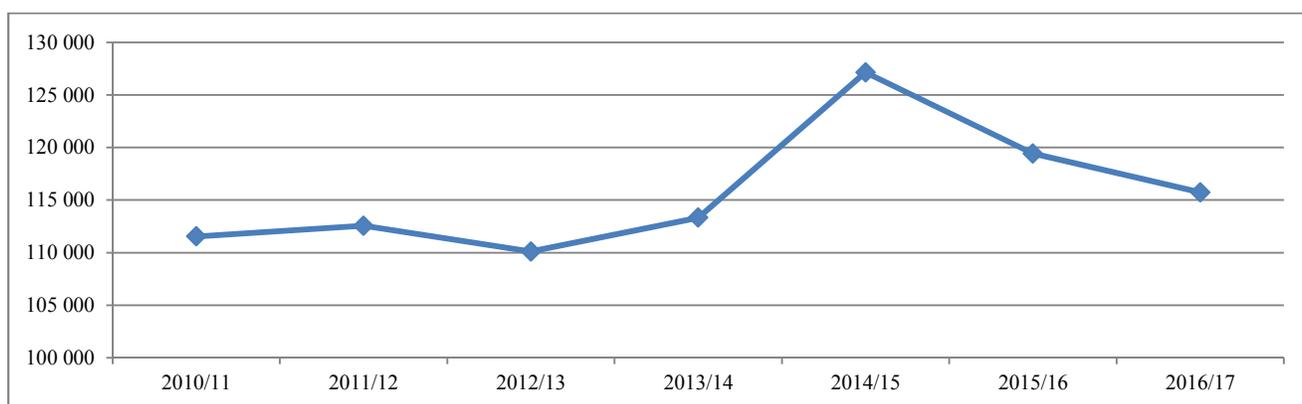
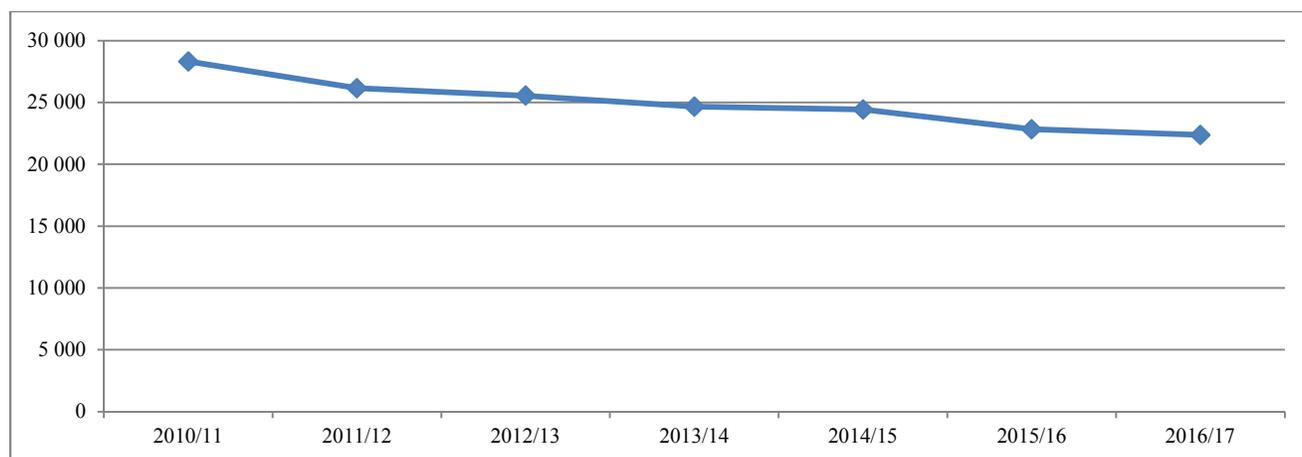


Figure III  
Effectifs civils



62. Le Comité consultatif rappelle, comme il l'avait indiqué dans ses observations antérieures, qu'il faut élaborer des indicateurs d'efficacité globale (voir [A/68/782](#), par. 36 et 37 et [A/69/839](#), par. 81). De l'avis du Comité, le Secrétaire général doit poursuivre ses travaux dans ce domaine en vue d'établir des critères convenus pour mesurer l'efficacité des opérations de maintien de la paix et de définir de nouveaux objectifs à l'aune desquels les futurs progrès pourront être évalués.

63. En ce qui concerne des mesures d'économie précises (pour les missions en général ou pour telle ou telle mission), le Comité consultatif note que le dernier rapport sur l'aperçu général ne contient pas d'informations complètes et synthétiques à ce sujet, à part une brève récapitulation des initiatives prises au cours de l'exercice précédent (2014/15) ([A/70/749](#), par. 144) et une description des résultats et avantages découlant de la mise en œuvre de la stratégie globale d'appui aux missions au cours de la période quinquennale allant de 2010 à 2015, figurant à l'annexe IX du rapport. Les observations du Comité sur les mesures d'économie décrites dans les projets de budget des différentes missions figurent dans ses différents rapports sur ces projets de budget.

64. En ce qui concerne les incidences de certaines mesures d'efficacité et initiatives de gestion sur les ressources nécessaires pour 2016/17, le Comité a été informé, à sa demande, qu'à l'exclusion des réductions imputables à la réduction de la taille des missions (MINUSTAH, MINUL et ONUCI), des mesures de réduction des dépenses d'administration représentant un montant total de 187 millions de dollars avaient été indiquées dans les projets de budget. Le Comité a également été informé que, d'après les renseignements fournis par le Secrétariat, il s'agissait des réductions suivantes : a) une réduction de 191 postes de personnel civil; b) une réduction des investissements dans la construction, allant de pair avec des efforts visant à réduire l'empreinte écologique des missions, ce qui entraînerait une diminution des dépenses au titre des installations et infrastructures; c) une réduction de 5 000 heures de vol budgétisées grâce à une évaluation plus juste des besoins en matière de transport aérien; d) une réduction des objectifs de consommation et des paramètres des prix des carburants; e) une réduction des achats de matériel, de

services, de pièces de rechange et de fournitures pour les transports terrestres et les TIC.

**65. De l'avis du Comité, les réductions décrites dans le paragraphe ci-dessus ne correspondent pas toujours à des économies résultant d'opérations de maintien de la paix plus efficaces.** Ainsi, la réduction des coûts de construction n'a peut-être guère à voir avec l'amélioration des pratiques de gestion et de contrôle mais pourrait simplement refléter l'évolution des plans et projets pluriannuels ou la modification du mandat de telle ou telle mission. De même, l'augmentation globale des frais de transport aérien pour l'exercice 2016/17 par rapport à l'exercice 2015/16 ainsi que les limitations dont il est question à la section D du présent rapport semblent contredire l'affirmation selon laquelle la réduction des heures de vol budgétisées constitue une mesure d'économie.

**66. Le Comité consultatif est d'avis qu'il aurait été utile de fournir dans le rapport sur l'aperçu général une ventilation et une explication détaillées des incidences des mesures d'économie effectives, y compris des coûts et des économies pouvant être vérifiés. Le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général de fournir de telles informations dans ses futurs rapports sur l'aperçu général.**

#### **1. Incidences et évaluation de la stratégie globale d'appui aux missions**

67. Dans sa résolution [69/307](#), l'Assemblée générale s'est félicitée des progrès accomplis et des avantages obtenus, notamment ceux touchant les services partagés, dans le cadre de la stratégie globale d'appui aux missions et a souligné qu'il importait de mener à bien sans tarder les activités restantes. Dans la même résolution, elle a prié le Secrétaire général de communiquer des renseignements détaillés sur l'évaluation finale de la stratégie, comprenant notamment une analyse coûts-avantages ainsi qu'une description des enseignements tirés de l'expérience acquise, des pratiques de référence et des critères appliqués pour rendre compte des progrès accomplis et évaluer les réalisations, ainsi que des informations sur les activités qui feraient suite à la stratégie et sur la façon dont celles-ci seraient intégrées au travail du Secrétariat (résolution [69/307](#), sect. V, par. 59 et 60).

68. L'annexe IX du rapport sur l'aperçu général présente l'évaluation faite par le Secrétaire général des résultats et avantages découlant de la mise en œuvre de la stratégie, dont les suivants : a) mobilisation plus rapide des ressources pour les nouvelles missions; b) appui aux missions moins onéreux, qui, selon le Secrétaire général, se traduit par une diminution de 10 % du coût moyen par agent des effectifs en tenue (corrigé de l'inflation); c) amélioration de la planification des budgets de démarrage; d) allègement des structures d'appui grâce à la création de composantes nationales plus importantes; e) réduction des taux de vacance et de rotation des effectifs civils; f) plus grande satisfaction des usagers; g) adoption d'une approche plus intégrée de la prestation des services fournis par le Siège, les centres de services et les missions; h) mise en place de systèmes de services partagés visant à créer des économies d'échelle tout en réduisant les problèmes liés à la sécurité et l'empreinte écologique des missions déployées dans des environnements précaires ([A/70/749](#), annexe IX, par. 7).

69. L'annexe IX contient également une description des nouveaux outils et méthodes élaborés dans le cadre de la stratégie au cours de la période 2010-2015 et donne des précisions sur la manière dont ceux-ci sont actuellement intégrés dans les

activités du Département de l'appui aux missions. Il s'agit notamment des mesures suivantes : élargissement de l'accès à un financement rapide et aux ressources voulues pour assurer le démarrage des missions; amélioration du recrutement et de la planification des effectifs; fourniture d'un appui transactionnel par les prestataires de services partagés, y compris le Centre de services régional; adoption de nouvelles méthodes de passation des marchés; accès rapide aux moyens logistiques; mise en place de systèmes et composantes modulaires pour les camps et les infrastructures des missions (ibid., tableau 1). Les sections III, IV et V de l'annexe IX contiennent des informations détaillées sur les critères appliqués pour mesurer les progrès, une comparaison entre les résultats et les objectifs ultimes, une description des avantages qualitatifs obtenus dans les missions et une évaluation des coûts et avantages financiers indiqués, respectivement. Tout en indiquant que la stratégie n'était pas censée être un programme d'économies (ibid. par. 70), le Secrétariat estimait à 430,5 millions de dollars les économies nettes et les réductions des coûts réalisées au cours des cinq années de sa mise en œuvre (ibid., tableau 8). Enfin, les enseignements tirés et les arrangements prévus pour l'après-stratégie sont décrits dans les sections VI et VII de l'annexe susmentionnée.

70. Pendant la période de mise en œuvre de la stratégie, le Comité consultatif a formulé des observations et recommandations dans des rapports périodiques<sup>9</sup>, présenté ses observations dans divers rapports sur les questions intéressant les opérations de maintien de la paix en général et établi un rapport distinct portant sur la dernière année de la mise en œuvre de la stratégie (A/69/874). Dans ce rapport, le Comité consultatif a fait de nombreuses observations sur divers aspects du plan de financement normalisé, la gestion de la chaîne d'approvisionnement et l'organisation en modules, les services partagés et l'indication des avantages. Il a souligné en particulier la nécessité d'une certification indépendante des coûts et avantages quantitatifs indiqués comme découlant de la mise en œuvre de la stratégie.

71. Dans son rapport sur les états financiers de l'exercice clos le 30 juin 2015, le Comité des commissaires aux comptes a également présenté des observations détaillées sur la mise en œuvre de la stratégie, y compris sur chacun de ses volets, et formulé plusieurs observations et recommandations à ce sujet (A/70/5 (Vol. II), par. 243 à 320). Le Comité indique que, si des progrès considérables ont été accomplis dans la mise en œuvre de la stratégie, les objectifs ultimes pour chacun des volets de la stratégie n'ont pas tous été atteints (ibid., par. 247). En outre, le Comité indique qu'il n'a pu obtenir suffisamment d'éléments permettant de confirmer les économies indiquées comme découlant de la mise en œuvre de la stratégie. Il recommande d'élaborer une méthode d'analyse coûts-avantages qui puisse être vérifiée de façon empirique pour donner des assurances concernant les avantages obtenus ou devant l'être (ibid., par. 318 et 319). Les observations du Comité consultatif sur les constatations et recommandations du Comité des commissaires aux comptes figurent dans son rapport sur la question (A/70/803).

72. Lors de l'examen du rapport le plus récent sur l'aperçu général, le Comité consultatif a demandé des précisions sur la méthode utilisée pour le calcul des coûts et avantages obtenus grâce à la mise en œuvre de la stratégie globale d'appui aux missions. Il a été informé, à sa demande, que l'analyse effectuée par le Secrétariat était fondée sur une méthode objective, bien établie et documentée et largement

<sup>9</sup> A/64/660, A/65/743 et A/66/718.

utilisée dans le secteur public pour déterminer *ex ante* si un programme devrait être lancé et pour évaluer a posteriori dans quelle mesure ce programme avait permis d'obtenir les avantages escomptés. Le Secrétariat estimait que cette méthode était appropriée et suffisante pour donner l'assurance que les avantages découlant de la mise en œuvre de la stratégie étaient nettement supérieurs à son coût, tout en reconnaissant que la certification financière de ces coûts et avantages ne serait pas viable, en raison des limitations inhérentes à toute approche fondée sur des hypothèses concernant l'avenir ou sur des scénarios ne tenant pas compte de la stratégie.

**73. Tout en prenant note de la conclusion générale du Comité des commissaires aux comptes selon laquelle des progrès considérables avaient été accomplis, le Comité consultatif constate avec préoccupation que le Comité n'en a pas moins estimé qu'aucun des quatre volets de la stratégie n'avait entièrement atteint l'objectif ultime fixé et qu'il n'avait pas été en mesure de fournir les assurances nécessaires en ce qui concerne les économies imputées à la mise en œuvre de la stratégie globale d'appui aux missions.**

**74. Tout en étant conscient des difficultés inhérentes à l'élaboration d'une analyse coûts-avantages qui puisse être vérifiée de façon empirique pour une initiative de cette nature et de cette ampleur, le Comité consultatif considère qu'il ne faut épargner aucun effort pour faire en sorte que les États Membres reçoivent des informations factuelles et complètes leur permettant de s'assurer que tous les avantages indiqués justifiant la mise en œuvre de telles initiatives ont été effectivement obtenus.**

75. À cet égard, le Comité consultatif rappelle que le Groupe de l'utilisation rationnelle des ressources, qui s'est réuni pour la première fois en 2012 sous la conduite du Sous-Secrétaire général à l'appui aux missions, avait pour mission de faciliter l'adoption d'une approche systématique pour définir les moyens de réaliser des économies dans toutes les opérations de maintien de la paix. Dans les observations qu'il avait précédemment formulées sur la mise en œuvre de la stratégie globale d'appui aux missions, le Comité des commissaires aux comptes avait estimé que, pour mettre en place un processus structuré de gestion des efforts visant à réaliser des gains d'efficacité et à fixer des objectifs transversaux à cet effet, il fallait que le Groupe se réunisse périodiquement et assure une fonction de suivi (A/69/5 (Vol. II), chap. II, par. 290 et 291). Le Comité a toutefois constaté que le Groupe n'avait tenu que deux réunions depuis sa création et recommandé que ce Groupe soit reconstitué. Le Comité consultatif, souscrivant à la recommandation formulée par le Comité des commissaires aux comptes dans son précédent rapport sur l'aperçu général, rappelle également qu'à son avis, le rôle et les pouvoirs du Groupe pour ce qui est de fixer les objectifs et d'en suivre la réalisation et les effets devaient être clairement expliqués (voir A/69/839, par. 92). L'Assemblée générale a fait siennes ces recommandations dans sa résolution 69/307.

76. Dans son dernier rapport sur l'aperçu général, le Secrétaire général indique que le Groupe de l'utilisation rationnelle des ressources sera reconstitué dans le cadre d'un effort visant à intégrer une structure de gouvernance au sein du Département de l'appui aux missions, et s'efforcera d'avoir un effet direct sur les ressources en personnel et les opérations dans les missions afin d'obtenir des gains réels et mesurables, et se dotera aussi d'une plateforme cohérente pour le suivi et l'établissement des rapports (A/70/749, annexe IX, par. 90 et 91). Ayant demandé

des précisions, le Comité consultatif a été informé que les trois éléments ci-après guideraient les travaux du Groupe reconstitué, à savoir : a) exercer un contrôle sur les examens budgétaires portant sur différents domaines techniques; b) être investi du pouvoir de demander que certaines mesures d'économie fassent l'objet d'un examen; et c) améliorer la manière dont est présenté ce qui est considéré comme un avantage. **Le Comité consultatif souscrit à l'idée de créer un groupe de l'utilisation rationnelle des ressources reconfiguré sans plus tarder et compte que ce groupe jouera un rôle important pour veiller à ce que les futures initiatives de réduction des coûts, y compris celles qui concernent les opérations de maintien de la paix en général, soient convenablement mises en œuvre, surveillées et évaluées et que leurs résultats soient communiqués à l'Assemblée générale d'une manière transparente et cohérente.**

## 2. Avantages de la mise en service d'Umoja dans les opérations de maintien de la paix

77. La question de la mise en œuvre du progiciel de gestion intégré, notamment de sa mise en service et de ses retombées dans les opérations de maintien de la paix, a été examinée dans de précédents rapports sur les questions transversales, ainsi que dans les rapports périodiques sur la mise en œuvre du progiciel dans l'ensemble du Secrétariat. Le Comité consultatif rappelle qu'Umoja-Démarrage a d'abord été mis en service à titre expérimental à la FINUL, puis déployé dans toutes les missions de maintien de la paix en novembre 2013 (A/68/782, par. 13). Umoja-Extension 1 (gestion des ressources humaines, des états de paie et des voyages) a ensuite été mis en service à titre expérimental à la MINUSTAH en juillet 2014, avant d'être déployé dans les autres missions au cours de l'année 2015 (A/69/839, par. 107). Le Comité consultatif a noté que la mise en œuvre d'Umoja devait notamment avoir pour avantage de permettre aux missions d'avoir accès à une source d'information unique pour communiquer en temps réel avec le Siège, d'améliorer l'information financière et d'uniformiser l'interprétation des politiques et procédures. Le Comité consultatif a indiqué qu'il espérait que de plus amples informations seraient fournies dans les futurs rapports sur l'aperçu général (ibid., par. 113).

78. Le Comité consultatif note que le dernier rapport du Secrétaire général sur l'aperçu général ne comportait pas de précisions concernant les avantages découlant de la mise en œuvre d'Umoja dans les opérations de maintien de la paix. À sa demande, le Comité consultatif a été informé que les avantages précis découlant des réductions du personnel d'appui, des gains d'efficacité opérationnelle et de l'amélioration de la gestion des biens se chiffraient en 2016/17 à un montant que le Secrétaire général a estimé à quelque 18,5 millions de dollars pour l'ensemble des missions et le Centre de services régional, ainsi que pour les fonctions d'appui du Siège au titre du compte d'appui. Le Comité consultatif a également été informé que des avantages non quantifiables devraient être obtenus, notamment une diminution des délais d'exécution des procédures administratives, ainsi qu'une automatisation et une efficacité accrues.

79. À cet égard, le Comité consultatif rappelle que, dans ses derniers rapports sur Umoja (A/69/418 et A/70/369), le Secrétaire général a indiqué que la haute direction et lui-même restaient déterminés à obtenir, d'ici à 2019, des avantages qualitatifs et quantitatifs d'une valeur globale comprise entre 140 et 220 millions de dollars grâce à une harmonisation des processus métier, une redéfinition des rôles et des responsabilités et la réduction des tâches inutiles dans l'ensemble du Secrétariat.

Pour 2017, le montant estimatif des avantages attendus devrait se chiffrer à 81,4 millions de dollars, dont 30 millions de dollars seront comptabilisés dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017 et 51,4 millions de dollars dans les projets de budget des opérations de maintien de la paix pour cet exercice. **Le Comité consultatif note que, d'après l'estimation que le Secrétaire général a faite des avantages quantifiables imputables à la mise en œuvre d'Umoja dans les opérations de maintien de la paix, 32,9 millions de dollars d'avantages supplémentaires devraient être réalisés en 2017, en plus des 18,5 millions de dollars d'avantages déjà identifiés pour cet exercice (voir par. 78 plus haut). Le Comité consultatif compte que des précisions concernant ces avantages seront fournies dans le prochain rapport sur l'aperçu général.**

80. Le Comité consultatif note que certaines économies décrites comme des avantages résultant de la mise en œuvre d'Umoja, notamment celles que produiraient la réorganisation des structures d'appui des missions et la création du Centre de services régional, peuvent ne pas être entièrement imputables à la mise en service du progiciel. À cet égard, le Comité consultatif a été informé qu'Umoja avait permis d'éliminer divers mécanismes et processus et, partant, de réduire les effectifs chargés des fonctions connexes, en particulier dans le Centre de services régional. Le Comité consultatif note également des disparités dans le projet de réduction des budgets des différentes missions. Il est ainsi proposé de supprimer sept postes et emplois de temporaire au titre des fonctions d'appui aux finances et aux ressources humaines du fait de la mise en œuvre d'Umoja à la MINUK (voir [A/70/707](#)), mais aucune réduction analogue n'a été clairement identifiée dans la plupart des autres missions de maintien de la paix. Les observations du Comité consultatif concernant les activités du Centre de services régional figurent dans un rapport distinct sur les ressources nécessaires au financement de ces activités pour 2016/17 (voir [A/70/742/Add.17](#)). On trouvera en outre des précisions sur les coûts afférents à la mise en œuvre d'Umoja et les dépenses d'appui renouvelables au paragraphe 39 plus haut. **Le Comité consultatif compte qu'à l'avenir les rapports sur l'aperçu général du financement des opérations de maintien de la paix comporteront des explications détaillées sur les effets de la mise en œuvre d'Umoja et indiqueront notamment des coûts et économies vérifiables.** Les rapports périodiques du Comité consultatif sur la mise en œuvre d'Umoja comportent également des observations et recommandations pertinentes à propos des avantages pouvant être réalisés dans l'ensemble du Secrétariat de l'Organisation<sup>10</sup>.

### 3. Priorités de l'exercice 2016/17 en matière d'appui

81. Dans son rapport sur l'aperçu général, le Secrétaire général indique que, pendant l'exercice 2016/17, l'action que l'Organisation mènera pour renforcer ses moyens d'appui aux missions visera en priorité à : a) améliorer la gestion de la chaîne d'approvisionnement; b) renforcer la gestion de l'environnement; c) promouvoir la technologie et l'innovation; d) renforcer l'administration et la gestion pour appuyer les missions, notamment en investissant dans le capital humain; et e) lutter contre les comportements répréhensibles ([A/70/749](#), par. 44). On

<sup>10</sup> Voir les observations du Comité consultatif relatives au septième rapport d'étape sur le progiciel de gestion intégré, les plus récentes à ce jour sur la question, dans son rapport publié sous la cote [A/70/7/Add.19](#).

trouvera les observations du Comité consultatif concernant chacune de ces priorités aux paragraphes 82 à 108 ci-après.

**a) Amélioration de la gestion de la chaîne d'approvisionnement**

82. Dans son rapport précédent sur l'aperçu général, le Secrétaire général a indiqué que l'initiative relative à la chaîne d'approvisionnement avait pour objet d'établir une chaîne d'approvisionnement souple et bien gérée, qui soit à même de servir les missions de maintien de la paix des Nations Unies avec efficacité et efficience (A/69/751/Rev.1, par. 237). Un certain nombre d'activités ont été prévues en 2015/16, notamment un examen de la planification des achats, une étude des possibilités de rationalisation des transports de fournitures, et de centralisation de l'entreposage, ainsi qu'une analyse des processus métier existants et des besoins prévisionnels des missions (A/69/839, par. 53). Le Comité consultatif note qu'en 2015/16, l'Assemblée générale avait approuvé un montant de 1,6 million de dollars pour financer le recrutement de consultants au titre de cette initiative (résolution 69/308, par. 13).

83. L'élaboration de la stratégie de gestion de la chaîne d'approvisionnement est exposée en détail aux paragraphes 45 à 48 du dernier rapport du Secrétaire général sur l'aperçu général (A/70/749). On y lit que cette stratégie s'articule autour de quatre priorités interdépendantes : a) assurer une gestion intégrée d'un bout à l'autre de la chaîne d'approvisionnement; b) adapter les solutions aux différentes situations; c) fournir des solutions concernant l'infrastructure, les technologies et les ressources; et d) instaurer un dispositif de gestion de la performance permettant de surveiller, mesurer et gérer l'efficacité de la chaîne d'approvisionnement. Ce projet visera essentiellement à améliorer la planification de la chaîne d'approvisionnement mondiale, ainsi que les procédures d'achat et de livraison aux missions. Un schéma directeur est actuellement mis au point à partir des normes et meilleures pratiques du secteur. Il est indiqué que la fonction de gestion de la chaîne d'approvisionnement sera mise en place en plusieurs phases, tout d'abord dans le cadre de projets pilotes, dont quatre lancés en 2015/16 pour : a) simplifier les mouvements de certains biens et services pour les cinq missions de la région de l'Afrique de l'Est; b) analyser les Incoterms (les conditions internationales de vente type fixées aux fins des achats et des opérations commerciales); c) analyser la planification des achats des missions afin de mieux en prévoir les besoins; et d) normaliser l'entreposage centralisé. Le rapport indique également que le passage au nouveau système intégré de gestion de la chaîne d'approvisionnement demande des changements importants dans la structure administrative du Département de l'appui aux missions, de la Base de soutien logistique des Nations Unies, du Centre de services régional et des missions. D'après le Secrétariat, cette transition se poursuivra au cours des trois prochaines années à mesure que l'utilisation du dispositif de gestion de la chaîne d'approvisionnement et les processus Umoja gagneront du terrain.

84. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que cette nouvelle stratégie nécessitera des ajustements structurels qui seront opérés en réaménageant les fonctions des effectifs actuels dans les années à venir, ainsi qu'en dispensant une formation adéquate au personnel affecté aux missions, au Siège, à la Base de soutien logistique et au Centre de services régional. Le Siège s'occupera essentiellement des questions logistiques de nature stratégique, de l'encadrement et de la supervision; la Base de soutien logistique, de la planification, de

l'approvisionnement et de la livraison au niveau mondial; et le Centre de services régional, des questions opérationnelles régionales concernant les missions de la région qu'il dessert.

85. Le Comité consultatif a été informé que la Base de soutien logistique des Nations Unies procédait actuellement à la collecte et au regroupement des plans d'achat de toutes les missions et qu'elle centraliserait les demandes avant de les communiquer au Siège. L'approvisionnement, l'acquisition et la livraison de biens et services seraient complétés en utilisant des stocks pour déploiement stratégique, une organisation en modules et les moyens d'action actuellement disponibles à la Base de soutien logistique. Au Centre de services régional, le Centre de contrôle intégré des transports et des mouvements devrait bientôt être chargé d'appliquer à titre expérimental une stratégie visant à optimiser les transports de surface et les achats d'un certain nombre de produits de base dans le couloir de l'Afrique de l'Est d'ici à la fin de 2016 ou au début de 2017.

86. L'exécution des phases I et II du projet relatif à la gestion de la chaîne d'approvisionnement nécessitera des ressources d'un montant estimatif supplémentaire de 1,56 million de dollars qui seront financées par le compte d'appui (ibid. tableau 6). En outre, parallèlement à ce projet, Galileo, le système actuel d'enregistrement des immobilisations corporelles et des stocks, sera mis hors service en 2017, après le déploiement d'Umoja-Extension 2. Les dépenses relatives à la mise hors service de Galileo, d'un montant supplémentaire de 974 000 dollars, seront réparties entre les budgets des différentes missions.

**87. Le Comité consultatif compte que les enseignements tirés de l'application de la stratégie globale d'appui aux missions, notamment la nécessité de procéder à une analyse claire et complète et de définir des coûts et avantages potentiels vérifiables de façon indépendante, de mettre en place des mécanismes efficaces de contrôle et de gestion des projets et de maintenir un dialogue constant avec les clients et les parties prenantes, seront pleinement pris en compte dans la mise en œuvre du projet de gestion de la chaîne d'approvisionnement. Il est impatient de pouvoir examiner des informations plus détaillées sur l'élaboration et la mise en œuvre de ce projet dans le prochain rapport sur l'aperçu général, notamment sur l'état d'avancement et l'impact des quatre projets pilotes qui ont démarré en 2015/16.**

**b) Renforcer la gestion de l'environnement**

88. Dans sa résolution 69/307, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de continuer de s'efforcer d'atténuer l'impact environnemental global des missions de maintien de la paix, notamment en mettant en place des systèmes de gestion des déchets et de production d'énergie qui soient respectueux de l'environnement, dans le plein respect des règlements et des règles applicables, y compris les politiques et procédures des Nations Unies en matière de protection de l'environnement et de gestion des déchets (résolution 69/307, sect. III, par. 28). Le dernier rapport du Secrétaire général sur l'aperçu général indique que cette question a également fait l'objet de plusieurs études indépendantes et évaluations du Bureau des services de contrôle interne (A/70/749, par. 49).

89. Le rapport sur l'aperçu général indique que, pendant l'exercice 2016/17, un éventail plus large de mesures sera mis en œuvre afin d'aider à atténuer les effets néfastes des opérations de maintien de la paix sur l'environnement des pays hôtes.

La mise à jour de la politique de l'environnement de toutes les missions des Nations Unies devrait s'achever au début de l'année 2016, et une politique de gestion des déchets est en cours d'élaboration. Le rapport indique également qu'au cours des prochaines années, une place centrale sera faite à la protection de l'environnement dans la planification, le déploiement et la gestion de la performance de la plateforme d'appui aux missions de maintien de la paix. Des évaluations environnementales seront incorporées dans la planification des nouvelles missions, parallèlement au renforcement des dispositifs de mise en conformité et d'information à ce sujet. Parmi les mesures déjà prises, on peut citer l'installation de panneaux solaires qui vise à réduire la dépendance vis-à-vis des approvisionnements en carburant et l'amélioration des installations locales de traitement des déchets pour faciliter l'élimination des déchets des missions (ibid., par. 50 à 52).

90. Le Service d'assistance technique rapide pour les questions environnementales et climatiques a été conçu en consultation avec le PNUE dans le cadre de la suite que le Secrétaire général a donnée à la requête de l'Assemblée générale, qui l'avait prié de lui soumettre un plan d'action permettant de parvenir à la neutralité climatique d'ici à 2020. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le Service donnerait un caractère officiel à l'assistance technique que le PNUE avait déjà fournie à des missions, notamment à la MINUSMA, la MONUSCO, l'UNSOA et la MINUSCA, et qu'il la renforcerait. Une équipe de base à plein temps, basée à Genève, et une équipe itinérante d'assistance technique mettront leurs compétences à la disposition des missions dans les domaines des systèmes de gestion de l'environnement, de la communication de l'information relative aux émissions de gaz à effet de serre, de la logistique, des achats et contrats-cadres, de l'énergie photovoltaïque, de l'énergie en général, de la gestion des déchets solides et de la gestion de l'eau (y compris des eaux usées).

91. Ayant demandé des précisions au sujet de l'introduction de l'énergie solaire dans les opérations de maintien de la paix, le Comité consultatif a été informé que la plupart des missions utilisaient déjà la technologie solaire d'une façon ou d'une autre. Cinq missions et la Base de soutien logistique des Nations Unies utilisaient des centrales solaires ou prévoyaient de s'en doter. Les coûts connexes étaient variables selon la taille, l'emplacement, l'année d'achat et le modèle énergétique retenu. En outre, les chauffe-eau, l'éclairage public, les tours d'éclairage de la plupart des missions de même que le matériel informatique et télématique des sites isolés étaient alimentés par de l'énergie solaire. Dans certains cas, des pompes à eau, des purificateurs d'eau, des stations de lavage et des installations de traitement des eaux usées étaient également alimentés par de l'énergie solaire. De nombreuses missions commençaient à utiliser des systèmes hybrides associant des générateurs solaires et des groupes diesel classiques. Le Comité consultatif a par ailleurs été informé qu'on ne disposait pas encore de données permettant de déterminer le volume total de la production d'énergie solaire et le montant total des coûts connexes prévus pour l'exercice 2016/17.

92. Ayant posé une question précise concernant le déploiement des techniques d'exploitation des énergies renouvelables dans les missions, le Comité consultatif a été informé que, d'après une brève analyse préliminaire, la production d'énergie photovoltaïque pourrait satisfaire jusqu'à 15 % des besoins énergétiques des missions que couvraient jusque-là des générateurs diesel. Toutefois, pour pouvoir

utiliser cette technologie, il faudrait d'abord installer des compteurs, déterminer des niveaux de référence et recueillir et analyser des données pertinentes.

93. Pour ce qui est des ressources mobilisées pour répondre aux préoccupations environnementales, le Comité consultatif a été informé, à sa demande, de l'existence d'un poste P-3 chargé des questions d'environnement à la Division du soutien logistique du Département de l'appui aux missions à New York et d'un poste P-3 d'ingénieur écologiste à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi. Ces effectifs ont été temporairement renforcés par l'ajout d'un fonctionnaire de classe P-5 au Bureau du Secrétaire général adjoint au début de 2016, un poste supplémentaire ayant été officiellement demandé dans le projet actuel de budget du compte d'appui. Un spécialiste de l'environnement et de la gestion des déchets de classe P-4, qui serait basé au Siège, est également en cours de recrutement. Le montant estimatif des dépenses afférentes à la mise en place du Service d'assistance technique rapide pour les questions environnementales et climatiques (2,49 millions de dollars) a été imputé sur les budgets des missions pour l'exercice 2016/17, selon un système de répartition des coûts fondé sur les activités menées (ibid., par. 120).

94. **Le Comité consultatif rappelle que, dans sa résolution 69/307, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général d'atténuer l'impact environnemental global des missions de maintien de la paix. À cet égard, il réaffirme également qu'il importe de veiller à ce que les mesures qui sont jugées les plus efficaces, notamment celles qui portent sur l'élimination, l'enlèvement et le recyclage des biens et matériaux des missions, continuent d'être appliquées en priorité et sans relâche** (voir [A/68/782](#), par. 120). **Le Comité consultatif attend avec intérêt la version actualisée des politiques de gestion de l'environnement et de gestion des déchets et ne doute pas que les incidences spécifiques qui découleront de l'impact de ces politiques dans les missions figureront dans le prochain rapport sur l'aperçu général, qui rendra également compte de l'état d'avancement de la mise en œuvre du projet de Service d'assistance technique rapide pour les questions environnementales et climatiques et de la poursuite des efforts déployés pour promouvoir d'autres technologies exploitant des sources d'énergie renouvelables dans les opérations de maintien de la paix.** Les observations et recommandations du Comité consultatif relatives aux projets environnementaux mis en œuvre et prévus par les différentes missions figurent dans les rapports sur chacune de ces missions [voir, par exemple, les rapports sur la MINUK ([A/70/742/Add.10](#)) et la MINUL ([A/70/742/Add.11](#))].

**c) Promouvoir la technologie et l'innovation**

95. En ce qui concerne ce troisième domaine prioritaire, les paragraphes 53 à 55 du rapport sur l'aperçu général font référence aux conclusions et recommandations du Groupe d'experts sur les technologies et l'innovation au service des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, dont le Comité consultatif note qu'elles proviennent d'une étude que les Secrétaires généraux adjoints aux opérations de maintien de la paix et à l'appui aux missions avaient lancée en 2014 pour déterminer comment les opérations de maintien de la paix pourraient gagner en efficacité en tirant meilleur parti de la technologie. En réponse au rapport du Groupe d'experts, en octobre 2015, les deux chefs de département ont approuvé un plan d'action visant à rechercher de nouvelles solutions technologiques, définir les cadres d'action et structures administratives, former des partenariats et donner aux

composantes des missions sur le terrain les moyens de prendre les devants en recensant les besoins et en recherchant des solutions. Le Secrétaire général indique que la mise en œuvre de ce plan sera alignée sur la stratégie informatique et communications à l'échelle du Secrétariat<sup>11</sup>. Il prévoit notamment de recourir à la technologie pour améliorer la sécurité du personnel civil et des agents en tenue, de mettre à profit les mesures mises en œuvre à titre expérimental à la MINUSMA et à la MINUSCA dont le recours à des technologies telles que la vision nocturne, les caméras de surveillance aéroportées et des outils plus perfectionnés pour le contrôle de l'accès aux camps. Un outil normalisé de notification des incidents et d'analyse a en outre été mis en place dans les missions de maintien de la paix en 2015.

96. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que certaines des recommandations du Groupe étaient très techniques, notamment à propos de la mise en œuvre de technologies propres à des tâches spécifiques, tandis que d'autres recommandations étaient plutôt de nature stratégique et concernaient l'ensemble des activités de maintien de la paix des Nations Unies et les possibilités qu'offre la technologie en tant que catalyseur stratégique. Un groupe de travail interne du Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions coordonnent la mise en œuvre de ces recommandations. En ce qui concerne l'incidence sur les ressources nécessaires pour 2016/17, le Comité consultatif a été informé, à sa demande, qu'un montant de 159 000 dollars avait été demandé au titre du compte d'appui pour la mise en œuvre d'un système de suivi des victimes. La mise en œuvre des autres solutions serait financée par des ressources extrabudgétaires ou par un système de lettres d'attribution à mettre en place avec les États Membres. **Bien que l'application de nouvelles technologies ait été recommandée par le Groupe d'experts, le Comité consultatif compte examiner séparément les propositions connexes et leurs incidences éventuelles sur les ressources nécessaires** (voir également par. 13 plus haut).

97. Parmi les nouvelles technologies introduites en vertu d'une lettre d'attribution, il convient de citer la récente utilisation à la MINUSTAH, à titre expérimental, d'aérostats à des fins de reconnaissance. Il s'agit d'un projet géré par la Mission, avec l'appui d'experts techniques fournis par un État Membre, qui vise à assurer la protection de la force, à améliorer le contrôle du périmètre et la sécurité du personnel et à lutter contre les activités illégales non militaires pour aider la Mission à s'acquitter de son mandat. Le dispositif de sécurité comporte notamment un jeu de capteurs statiques et mobiles (1 ensemble de ballons, 2 dispositifs d'observation statiques et 3 systèmes mobiles Hovermast) permettant d'observer une zone urbaine de jour et de nuit. Le Comité consultatif note qu'un type d'aérostats distinct a également été déployé à la MINUSMA. Ayant demandé des précisions à ce sujet, le Comité consultatif a été informé que ces aérostats y faisaient partie d'un dispositif de sécurité déployé expressément pour pouvoir voir le camp d'une mission à distance. Il est indiqué que, d'une façon générale, les deux projets pilotes d'aérostats de la MINUSCA et de la MINUSMA portent sur la surveillance, mais qu'ils s'inscrivent dans des contextes entièrement différents et répondent à des besoins opérationnels radicalement différents, le projet de la MINUSCA étant bien mieux adapté à un environnement urbain et permettant des interventions de type policier.

---

<sup>11</sup> Les observations et recommandations du Comité consultatif sur l'état d'avancement de l'application de la stratégie informatique et communications figurent dans son rapport publié sous la cote [A/70/7/Add.18](#).

98. **Le Comité consultatif estime que la transparence des différents projets technologiques, que ceux-ci soient en cours d'examen, en phase pilote ou en cours d'exécution dans les opérations de maintien de la paix, doit être améliorée. Il recommande donc à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général de faire figurer dans son prochain rapport sur l'aperçu général des renseignements détaillés sur l'état d'avancement des projets technologiques dans les opérations de maintien de la paix, notamment des précisions concernant les coûts, quelles que soient les modalités de passation des marchés.**

99. En ce qui concerne l'application des nouvelles technologies dans les missions, le Comité consultatif rappelle les observations qu'avait formulées le Comité des commissaires aux comptes en ce qui concerne l'exécution du projet pilote de système de télécommunications par satellite en orbite basse, également connu sous l'appellation « O3b Networks »<sup>12</sup> dans son rapport sur la manière dont les questions relatives à l'informatique et aux communications sont traitées au Secrétariat (A/70/581, par. 59 et 60), ainsi que ses propres observations et recommandations à ce sujet (A/70/755, par. 22 et 23 et 29 à 35). O3b est le nom de marque d'une technologie par satellite mise en œuvre pour donner accès à Internet pour un coût unitaire plus faible que d'autres technologies.

100. Le Comité des commissaires aux comptes a cité ce projet à titre d'exemple pour dénoncer l'absence de mandat clair définissant le pouvoir décisionnel des structures internes de gouvernance des projets informatiques et de communications, mentionnant en particulier les attributions du Directeur général de l'informatique et le rôle du Comité d'examen des projets en matière d'informatique et de communication dans l'examen de ce projet. Le Comité consultatif a regretté l'absence de transparence des projets de budget pour l'exercice 2015/16 à propos des ressources nécessaires et des justifications des initiatives. Dans sa résolution 70/238 B, l'Assemblée générale a approuvé les conclusions du Comité des commissaires aux comptes, ainsi que les observations et recommandations connexes du Comité consultatif.

101. Dans le cadre de son examen des projets de budget des missions de maintien de la paix pour 2016/17, et compte tenu de l'importance cruciale des conclusions du Comité des commissaires aux comptes concernant ce projet, le Comité consultatif a demandé des éclaircissements concernant la nature et le financement de ce projet. Il a été informé, à sa demande, que ce projet portait sur la mise en œuvre et la mise à l'essai de la société O3b en tant que prestataire de services pendant une durée de dix-huit mois, au cours de laquelle les missions participant au projet remplaceraient (entièrement ou en grande partie) leurs anciens prestataires de services respectifs par satellite par cette société. Au total, cinq missions d'Afrique de l'Est (la MINUSCA, le BANUS, la FISNUA, la MINUSS et la MONUSCO) ont été désignées pour participer à ce projet aux côtés du Centre de services régional, dans huit sites pilotes.

102. Le Comité consultatif a également été informé qu'un contrat avait été conclu pour la mise à l'essai de la société O3b, pour une valeur contractuelle totale ne devant pas dépasser 24 233 432 dollars. Toutefois, il a été prévu que les besoins

---

<sup>12</sup> O3b Networks est une entreprise qui fournit des services satellite à large bande et à faible latence afin de connecter les 3 milliards de personnes qui n'ont qu'un accès réduit à un haut débit ou en sont privées pour des raisons liées à leur emplacement géographique, à l'instabilité politique ou à la conjoncture économique.

effectifs se chiffrent à environ 15 millions de dollars au cours des exercices 2015/16 et 2016/17. Le Comité consultatif a également été informé qu'une grande partie des prestations de la société O3b ne devraient pas avoir d'incidence financière, puisqu'elles remplaceraient les services existants pour un coût unitaire moins élevé d'accès à la bande passante, même si, pour certaines missions qui participaient au projet, telles que la MINUSS, on s'attendait à une augmentation des ressources demandées pour 2016/17, puisque l'ancien prestataire continuerait de fournir des services par satellite jusqu'à ce que les nouvelles technologies aient été pleinement évaluées et jugées fiables. **Le Comité consultatif estime que le projet O3b est un exemple de projet pilote technologique intersectoriel, qui requiert une transparence accrue à propos de l'objectif d'ensemble, des coûts et des effets escomptés, (voir également par. 98 plus haut). Le Comité consultatif attend avec intérêt des informations à jour détaillées sur la mise en œuvre de ce projet, ainsi qu'une analyse coûts-avantages détaillée et claire de faisabilité, dans le prochain rapport sur l'aperçu général.** À cet égard, le Comité consultatif rappelle également son récent rapport sur les conclusions du Comité des commissaires aux comptes relatives aux progrès réalisés dans la manière dont les questions relatives à l'informatique et aux communications sont traitées au Secrétariat, dans lequel il avait recommandé que les projets d'un coût supérieur ou égal à 200 000 dollars, qui ont été approuvés par le Directeur général de l'informatique, soient clairement identifiés et présentés à l'Assemblée générale pour examen, dans le(s) projet(s) de budget correspondant(s) (A/70/755, par. 35). L'Assemblée générale a fait sienne cette recommandation dans sa résolution 70/238 B.

**d) Renforcer l'administration et la gestion pour appuyer les missions**

103. Comme indiqué au paragraphe 12 ci-dessus, le Secrétaire général indique dans son rapport qu'un examen des principaux dispositifs d'appui et procédures administratives qui posent régulièrement des difficultés aux missions sera effectué. Celui-ci mettra l'accent sur le recrutement, l'accueil des nouveaux membres du personnel, les achats, les finances et la discipline. Il est prévu qu'il soit achevé d'ici à septembre 2016 et que les résultats en soient soumis à l'examen de l'Assemblée générale. Un examen plus général des politiques et procédures devrait par ailleurs être terminé d'ici à septembre 2017 (A/70/749, para. 56).

104. Dans l'immédiat, le Secrétaire général évoque un ensemble de mesures administratives permanentes qui seraient appliquées au cours de la phase de démarrage des missions et en cas de crise et mettraient à profit les enseignements tirés des mesures prises au lendemain du séisme survenu à Haïti en 2010 et l'expérience de la MINUAUCE en 2014. Outre celles qui relèvent de sa compétence, le Secrétaire général souhaite que l'Assemblée générale approuve deux mesures, qui concernent le recours aux affectations provisoires et l'emploi de fonctionnaires retraités. Il indique que sous réserve de leur approbation par l'Assemblée, celles-ci seront inscrites sur la liste des mesures administratives permanentes qui entreront en vigueur en cas de création d'une opération de maintien de la paix ou s'il survient une situation d'urgence ou de crise reconnue comme telle par le Secrétaire général (ibid., par. 57).

105. En ce qui concerne la première mesure exceptionnelle, le Secrétaire général précise dans son rapport que le Secrétariat a souvent recours aux affectations provisoires, qui permettent d'affecter à titre temporaire des fonctionnaires à un autre

bureau ou une autre mission en les considérant comme étant en déplacement, afin de répondre à des besoins urgents ou de combler des carences essentielles au moment du recrutement et de l'intégration de nouveaux fonctionnaires. Dans sa résolution 63/250, l'Assemblée générale a limité à trois mois la durée de l'affectation de fonctionnaires du Siège à des missions. Le Secrétaire général estime toutefois que les affectations provisoires de trois mois sont souvent trop courtes en cas de force majeure et prie l'Assemblée de prolonger à six mois la durée maximale des affectations provisoires afin de répondre aux besoins directement liés au démarrage d'une mission ou à une situation de crise.

106. Pour ce qui est de la proposition tendant à recourir plus largement aux fonctionnaires retraités pour répondre à des besoins urgents, le Secrétaire général indique qu'il s'agit d'une option intéressante parce que les retraités ont une grande expérience et leur déploiement ne crée pas de déficit de personnel (contrairement aux affectations provisoires). La rémunération des fonctionnaires retraités est cependant plafonnée à 22 000 dollars par an (ceux-ci touchant des prestations de retraite), à l'exception de ceux qui sont employés dans les services linguistiques, qui sont assujettis à une limite exceptionnelle de 125 jours d'emploi par an. L'Assemblée générale est donc priée d'appliquer la limite de 125 jours également aux fonctionnaires retraités dont les services sont nécessaires pour répondre aux besoins liés au démarrage d'une mission ou à une situation de crise.

107. Au cours de son examen du rapport sur l'aperçu général, le Comité consultatif a tenté d'obtenir des précisions et des justifications en ce qui concerne les propositions susmentionnées, mais n'a reçu aucun élément supplémentaire – fondement logique ou données historiques – qui justifierait ces deux demandes de dérogation aux restrictions prescrites par l'Assemblée générale. Le Comité s'attendait à recevoir une analyse complète des difficultés rencontrées au cours de la phase de démarrage des missions et en situation de crise et des restrictions imposées au recours aux affectations provisoires et à l'engagement de retraités, ainsi qu'un état des incidences financières potentielles des deux nouvelles mesures. **Compte tenu de l'insuffisance des éléments fournis pour motiver l'adoption de ces deux mesures exceptionnelles, le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale de ne pas approuver l'assouplissement des restrictions qui s'appliquent au recours aux affectations provisoires et à l'emploi de fonctionnaires retraités. Le Comité ne doute pas que toute nouvelle proposition tendant à modifier les règles, règlements, procédures et processus administratifs ou à octroyer des dérogations pour la phase de démarrage des missions ou le règlement des situations de crise sera pleinement justifiée et étayée.**

e) **Prévenir les comportements répréhensibles**

108. On trouvera des précisions sur le cinquième domaine prioritaire, à savoir la prévention de l'exploitation et des agressions sexuelles et des autres comportements répréhensibles, aux paragraphes 64 à 67 du rapport du Secrétaire général sur l'aperçu général. Les observations et recommandations du Comité consultatif sur la question figurent à la section III du présent rapport.

#### 4. Dispositifs de modulation des ressources

109. Dans sa résolution [69/307](#), l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général d'élaborer des modalités qui permettraient de moduler les ressources à inscrire aux budgets du compte d'appui, de la Base de soutien logistique des Nations Unies et du Centre de services régional d'Entebbe et de lui faire rapport sur la question durant la deuxième partie de la reprise de sa soixante-dixième session (résolution [69/307](#), sect. V, par. 63). Aux paragraphes 137 à 139 de son rapport sur l'aperçu général, le Secrétaire général décrit la démarche appliquée dans chaque cas. Il souligne en particulier que les synergies créées au fur et à mesure que la stratégie globale d'appui aux missions s'ancrera sur le terrain et que le dispositif de prestation de services centralisée sera mis en œuvre influenceront fortement le contexte et la forme des activités d'appui aux opérations de maintien de la paix.

110. En ce qui concerne le Centre de services régional, le Secrétaire général indique que les opérations administratives se prêtent plus aisément à la modulation étant donné que le volume de travail est directement lié au nombre de clients servis. La mise au point d'un dispositif de modulation des ressources est évoquée dans le projet de budget du Centre de services régional pour l'exercice 2016/17, et les observations et recommandations du Comité consultatif sont consignées dans son rapport correspondant ([A/70/742/Add.17](#)).

111. S'agissant de la Base de soutien logistique des Nations Unies, le Secrétaire général indique que les fonctions assumées et l'appui fourni par celle-ci sont plus divers et comprennent toute une gamme de services allant de l'appui apporté à une mission particulière aux fonctions d'appui fournies à l'échelle mondiale à l'ensemble des opérations hors siège. Un plan plus détaillé de gestion prévisionnelle des besoins en personnel doit être établi en 2016 afin de déterminer si et comment un dispositif de modulation des ressources peut être mis en place à la Base de soutien logistique des Nations Unies. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le tableau d'effectifs proposé pour la Base de soutien logistique des Nations Unies pour l'exercice 2016/17 faisait apparaître une diminution nette de neuf postes et emplois de temporaire, laquelle s'expliquait par le transfert de certaines fonctions au Siège et à la base de soutien logistique d'Entebbe (se reporter également aux observations du Comité sur le projet de budget du Centre de services régional, qui figurent dans le document [A/70/742/Add.17](#)). En ce qui concerne le compte d'appui, le Secrétaire général affirme que comme celui-ci regroupe désormais un ensemble de services et de départements offrant aux missions un large éventail de fonctions d'appui allant de fonctions stratégiques à des fonctions transactionnelles, il constitue le cas le plus complexe et le plus délicat pour ce qui est de la mise en place d'un dispositif de modulation des ressources. Il déclare en outre que les ressources du compte d'appui sont alignées chaque année, le volume d'activité étant adapté en fonction de l'environnement opérationnel grâce à l'absorption de nouvelles activités, à des réorganisations et à des transferts de ressources. Un examen approfondi de la capacité globale du compte d'appui devrait être effectué pendant l'exercice 2016/17 [voir également le rapport du Comité consultatif sur le projet de budget du compte d'appui pour l'exercice 2016/17 ([A/70/837](#))].

**112. Le Comité consultatif note qu'un exposé détaillé des modalités qui permettraient de moduler les ressources à inscrire aux budgets de la Base de soutien logistique des Nations Unies et du compte d'appui aux opérations de**

maintien de la paix n'a pas encore été soumis à l'examen de l'Assemblée générale. À cet égard, le Comité attend avec intérêt de recevoir des précisions sur le plan de gestion prévisionnelle des effectifs qui sera établi à la Base de soutien logistique des Nations Unies et sur l'examen de la capacité globale du compte d'appui, lorsqu'il examinera les projets de budget des opérations de maintien de la paix pour l'exercice 2017/18.

#### D. Opérations aériennes

113. Le Secrétaire général donne des informations sur la gestion des opérations aériennes des missions de maintien de la paix aux paragraphes 131 à 135 de son rapport sur l'aperçu général (A/70/749). Il indique que des efforts sont en cours pour améliorer la capacité de réaction, l'efficacité et l'efficience globales des opérations aériennes dans les missions et pour réaliser des économies d'échelle et de coûts qui ne compromettent pas la qualité des services, notamment par la mise en commun des moyens aériens stratégiques des missions au niveau régional afin d'améliorer l'utilisation des appareils.

114. Pour l'exercice 2016/17, le montant estimatif des ressources demandées au titre des transports aériens s'élève à 839,7 millions de dollars, ce qui représente une augmentation d'environ 18,7 millions de dollars (2,3 %) par rapport au crédit ouvert à cette rubrique pour l'exercice 2015/16 (821,1 millions de dollars) (ibid. annexe II, tableau 1). L'augmentation des ressources nécessaires est principalement imputable aux modifications apportées à la flotte aérienne de la MINUSCA, du BANUS et de la MINUSS, à des prévisions de dépenses plus importantes au titre des systèmes aériens sans pilote à la MINUSMA et la MINUSS, et à l'augmentation des dépenses prévues au titre des heures de vol et de la consommation de carburant à la MINUSCA et à la MINUSMA. Ces augmentations sont en partie compensées par une baisse des dépenses prévues à la MONUSCO, la MINUAD, la FISNUA, l'ONUCI, la MINUL et la MINUSTAH (ibid. annexe II, tableau 2). Le Comité consultatif note que les ressources demandées pour les opérations aériennes représentent 31 % du montant à prévoir au titre des dépenses opérationnelles pour 2016/17, soit environ 10 % du coût prévu pour les opérations de maintien de la paix en général.

115. Dans son rapport sur les états financiers des opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice clos le 30 juin 2015, le Comité des commissaires aux comptes a fait plusieurs observations concernant la gestion des transports aériens pendant l'exercice. Il a indiqué que les dépenses effectives afférentes aux transports aériens s'élevaient à 750,92 millions de dollars, soit 26 % du montant total des dépenses engagées au titre des dépenses opérationnelles pendant cette période (A/70/5 (Vol. II), chap. II, par. 83). À cet égard, le Comité consultatif a fait figurer ses commentaires et observations sur les constatations du Comité des commissaires aux comptes dans son rapport publié sous la cote A/70/803. Ses observations concernant l'utilisation des moyens aériens et le rôle du Centre stratégique des opérations aériennes sont présentées aux paragraphes 127 à 132 ci-après.

**116. Vu l'ampleur des ressources allouées aux opérations aériennes dans les opérations de maintien de la paix et compte tenu des constatations d'audit susvisées et des observations et recommandations formulées aux paragraphes**

**119 à 138** ci-après, le Comité consultatif réaffirme que l'Organisation a l'occasion d'améliorer l'efficacité et l'efficience globales des opérations aériennes des opérations de maintien de la paix, voire de réaliser d'importantes économies dans les budgets des années à venir (voir également [A/69/839](#), par. 129).

117. Le Comité consultatif rappelle également que, dans son précédent rapport sur l'aperçu général, le Secrétaire général avait énuméré diverses initiatives qui seraient lancées tout au long de l'exercice 2015/16 en vue d'améliorer l'efficacité et la souplesse des transports aériens et de renforcer la sécurité aérienne, telles que la révision de tous les arrangements contractuels et la mise en œuvre d'un vaste programme d'assurance qualité de l'aviation ([A/69/751/Rev.1](#), par. 111 et 112). À cet égard, il attend avec intérêt de recevoir de plus amples détails dans le prochain rapport sur l'aperçu général ([A/69/839](#), par. 125). **Le Comité consultatif regrette que le rapport sur l'aperçu général ne contienne pas d'informations détaillées sur les résultats de ces deux initiatives. Le Comité compte que les futurs rapports donneront davantage de détails sur les mesures prises pour améliorer l'efficience, l'efficacité et la sécurité des opérations aériennes dans l'ensemble des missions de maintien de la paix.**

118. **En ce qui concerne la gestion des opérations aériennes en général, le Comité consultatif estime que les causes profondes des lacunes et des dysfonctionnements mentionnés aux paragraphes ci-après sont interdépendantes et ne pourront être éliminées que par une action coordonnée des services compétents du Siège, de la Base de soutien logistique des Nations Unies et du Centre de services régional, et des missions de maintien de la paix elles-mêmes.**

#### **1. Utilisation des moyens aériens**

119. Ces dernières années, le Comité des commissaires aux comptes s'est à plusieurs reprises déclaré préoccupé par la sous-utilisation des heures de vol inscrites au budget s'agissant des moyens aériens des opérations de maintien de la paix. Dans son précédent rapport sur les questions concernant les opérations de maintien de la paix en général, le Comité consultatif a souscrit à la recommandation du Comité des commissaires aux comptes tendant à ce qu'une analyse des tendances concernant l'utilisation des moyens aériens par les missions soit réalisée afin de déterminer la taille optimale et la composition de la flotte et à ce que les missions analysent les besoins et les calendriers de vols pour améliorer le taux d'utilisation des moyens aériens et renforcer l'efficacité des opérations aériennes ([A/69/839](#), para. 132). Dans sa résolution [69/307](#), l'Assemblée générale a fait siennes ces conclusions.

120. Dans son rapport sur les états financiers des opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice clos le 30 juin 2015, le Comité des commissaires aux comptes a de nouveau constaté que, dans plusieurs cas, le déséquilibre persistait entre les heures de vol disponibles et celles effectivement requises ou utilisées par les missions, et recommandé que celles-ci achèvent l'analyse de l'utilisation de leurs moyens aériens afin de faciliter les décisions relatives au recalibrage de la flotte aérienne [[A/70/5 \(Vol. II, par. 84 à 95\)](#)]. Il a indiqué que l'Administration l'avait informé qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2016, seules trois missions avaient communiqué les résultats de cette analyse.

121. Au cours de son examen du dernier rapport sur l'aperçu général, le Comité consultatif a demandé une ventilation du nombre d'heures inscrites au budget de l'exercice 2014/15 et du nombre d'heures de vol effectivement effectuées par les missions de maintien de la paix, ainsi que la différence entre les deux. Sur la base de ces informations, il note que le taux de sous-utilisation pour l'ensemble des missions est de près de 9 %, ce qui représente une amélioration par rapport à l'exercice 2013/14, où il s'établissait à 16 % (voir [A/69/839](#), par. 131). Toutefois, ce taux est quelque peu faussé par le fait que les avions affectés à l'UNSOA ont effectué 2 824 heures de vol de plus que ce qui était prévu au budget (taux d'utilisation de 134,8 %). Le Comité constate que cela fait deux années de suite que la capacité de la flotte aérienne de la MINUAD et de la MINUSS est largement sous-utilisée. Il a également reçu des renseignements sur l'utilisation de la capacité passagers par moyen aérien et de la charge utile par type d'aéronef pour les six derniers mois de 2015. Ces données, qui figurent à l'annexe V au présent rapport, mettent en relief l'importante sous-utilisation des capacités enregistrée au fil du temps.

122. Le Comité consultatif note que l'analyse de l'utilisation des moyens aériens dont il est fait mention plus haut, qui a été demandée pour la première fois par le Comité des commissaires aux comptes dans son rapport sur l'exercice 2013/14, n'a pas encore été achevée et que les raisons de ce retard n'ont pas été données. Ayant demandé des précisions, il a été informé que les résultats de cette analyse devraient être communiqués d'ici à la fin du mois de juin 2016. En ce qui concerne l'amélioration du taux d'utilisation des moyens aériens, le Secrétaire général indique dans son rapport qu'a été mis en place en 2015 un système de contrats d'affrètement d'appareils en réserve qui permet aux missions d'affréter des vols « à la demande » et donc de ne payer que le nombre d'heures utilisées au lieu de supporter les frais de location fixes dont elles doivent s'acquitter pour disposer de moyens aériens dédiés ([A/70/749](#), para. 133). Le Comité constate cependant que, une fois encore, le rapport sur l'aperçu général ne contient aucune précision sur les économies que ces contrats ont déjà permis ou devraient permettre de réaliser. **Le Comité consultatif souligne que l'analyse de l'utilisation des moyens aériens devrait être achevée sans plus tarder et que les conclusions et les incidences devraient en être présentées dans le prochain rapport sur l'aperçu général. En outre, le Comité estime qu'il est nécessaire d'harmoniser les méthodes d'évaluation de l'utilisation des moyens aériens pour que l'on puisse faire des comparaisons valables dans le temps et envisager un examen de la composition de la flotte aérienne reposant sur des données claires et vérifiables.**

123. S'agissant de l'utilisation des moyens aériens des missions par d'autres entités ou du personnel n'appartenant pas aux missions, une question qu'il a soulevée dans ses deux derniers rapports sur les questions concernant les opérations de maintien de la paix en général ([A/69/839](#), par. 133, et [A/68/782](#), par.186), le Comité consultatif constate qu'une fois de plus, aucune information à ce sujet ne figure dans le rapport sur l'aperçu général. On trouvera à l'annexe VI au présent rapport les renseignements détaillés qu'il est parvenu à obtenir sur le nombre de passagers transportés par les moyens aériens des missions. Le Comité note que les personnes ne faisant pas partie du personnel des Nations Unies – prestataires de services, agents de gouvernements, réfugiés et visiteurs – représentent environ 17 % du nombre total de passagers transportés, contre 4 % pour le personnel n'appartenant pas aux missions issu des institutions spécialisées, fonds et programmes des Nations

Unies. Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que le nombre de passagers ne faisant pas partie du personnel des Nations Unis qui utilisaient les avions de l'UNSOA était élevé parce qu'on avait pris en compte des contingents de l'AMISOM, qui représentaient environ 35 % du nombre total de passagers transportés au sein de cette mission. Il a également été informé que les passagers ne faisant pas partie du personnel des Nations Unis avaient été transportés à l'appui du mandat des missions concernées et que celles-ci ne leur avaient donc pas fait payer le transport, à l'exception de la MINUAD, de la MINUSMA et de la MONUSCO, qui avaient assuré le transport de prestataires de services et de personnel d'institutions spécialisées et d'ambassades sur la base du recouvrement des coûts. En ce qui concerne le recouvrement des coûts, le Comité a été informé que la question était en cours d'examen au Bureau des affaires juridiques, au Siège [voir également les observations connexes du Comité consultatif dans son rapport sur le projet de budget de la MONUSCO pour l'exercice 2016/17 (A/70/742/Add.5)]. **Le Comité recommande à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général d'élaborer et de mettre en œuvre une politique systématique applicable à toutes les missions. Le Secrétaire général devrait faire figurer des informations détaillées sur l'application de cette politique dans son prochain rapport sur l'aperçu général.**

## 2. Mise en service du système de gestion des informations aériennes

124. Le Secrétaire général indique que le système de gestion des informations aériennes a été mis en service dans la plupart des missions, sauf à la MINUSMA, où il en est à la phase de démarrage, et au BANUS, où il a été installé tout récemment (A/70/749, par. 132). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que la mise en œuvre du système était presque achevée à la MANUA et la MANUI (deux missions politiques spéciales), et qu'elle devrait être menée à bien d'ici à la fin du premier trimestre de 2016 à la MINUSMA et à l'UNOWA (également une mission politique spéciale). Les missions dans lesquelles le système avait été pleinement mis en place en utilisaient désormais les fonctionnalités en ligne pour saisir les informations relatives à l'utilisation des appareils. La deuxième phase consisterait notamment à mettre au point une interface entre le système de gestion et Umoja, pour faciliter le traitement des factures, et entre le système de gestion et le système de suivi par satellite, afin de permettre la production automatique de rapports sur l'utilisation des appareils. Une fois pleinement mis en service, le système de gestion devrait permettre de rationaliser la collecte de données et les principales procédures de la Section des transports aériens au Siège, du Centre stratégique des opérations aériennes de Brindisi, du Centre de contrôle intégré des transports et des mouvements d'Entebbe et des sections des opérations aériennes des diverses missions. À cet égard, le Comité rappelle que le Secrétaire général a déjà exposé les avantages potentiels de la mise en place du système de gestion des informations aériennes, lequel devrait faciliter la planification des opérations aériennes, permettre la saisie d'un important volume de données à haut débit afin que l'on dispose de points de référence et d'indicateurs clefs de résultats, offrir de meilleurs outils d'analyse des résultats, rationaliser le traitement des factures et réduire la charge de travail que représente la vérification manuelle grâce à l'automatisation (voir A/68/731, par. 195, et A/69/839, par. 134 et 135).

125. Le Comité consultatif note que le rapport sur l'aperçu général ne contient pas de détails concrets sur les avantages effectivement obtenus à ce jour grâce à la mise

en œuvre du système de gestion des informations aériennes. Dans son rapport sur le projet de budget de la MINUSTAH (voir [A/70/740](#), sect. V.A, cinquième point), le Secrétaire général indique toutefois qu'il subsiste quelques difficultés d'ordre technique, auxquelles on s'emploie à remédier actuellement, et qu'il est donc trop tôt pour rendre compte des améliorations concrètes à ce stade.

**126. Le Comité consultatif se félicite des progrès réalisés dans la mise en service du système de gestion des informations aériennes, que l'on attend depuis longtemps, et prévoit qu'elle permettra d'obtenir des points de référence et des indicateurs clefs de résultats pour les opérations aériennes et contribuera à remédier à certaines lacunes qui subsistent dans la gestion et la supervision de celles-ci. Le Comité compte que le prochain rapport sur l'aperçu général contiendra des informations complètes sur les avantages effectivement obtenus de la mise en service du système de gestion des informations aériennes.**

### **3. Fonctions et attributions en matière de gestion des opérations aériennes**

127. Dans ses deux précédents rapports sur les questions concernant les opérations de maintien de la paix en général, le Comité consultatif a fait un certain nombre d'observations et de recommandations sur les tâches et les responsabilités des différents acteurs institutionnels en matière de gestion des opérations aériennes pour les missions hors siège, y compris sur la répartition des responsabilités entre la Section des transports aériens de la Division du soutien logistique au Siège, le Centre stratégique des opérations aériennes situé à la Base de soutien logistique des Nations Unies, le Centre de contrôle intégré des transports et des mouvements du Centre de services régional d'Entebbe, et les centres mixtes de coordination des mouvements situés dans les différentes missions ([A/69/839](#), par. 139, et [A/68/782](#), par. 181 à 184).

128. Dans son précédent rapport sur l'aperçu général, le Secrétaire général avait indiqué son intention de rationaliser certaines des fonctions de contrôle liées à la gestion des opérations aériennes essentielles ([A/69/751/Rev.1](#), par. 112). Au cours de son examen dudit rapport, le Comité consultatif avait été informé que le Département de l'appui aux missions avait commencé à procéder à une évaluation de la répartition des tâches et activités entre, d'une part, la Section des transports aériens et, d'autre part, le Centre stratégique des opérations aériennes et le Centre de contrôle intégré des transports et des mouvements, en vue d'améliorer la gestion globale de ces opérations. L'Assemblée générale a par la suite approuvé la recommandation du Comité tendant à ce que le Secrétaire général lui fasse un compte rendu détaillé des résultats de cette évaluation dans son rapport suivant sur les questions concernant les opérations de maintien de la paix en général (résolution [69/307](#), par. 37). Le Comité note toutefois que ces renseignements ne figurent pas dans le dernier rapport contenant l'aperçu général ([A/70/749](#)).

129. En outre, le Comité des commissaires aux comptes a exprimé des préoccupations concernant les fonctions et attributions du Centre stratégique des opérations aériennes, situé à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi. Dans son rapport sur les états financiers de l'exercice clos le 30 juin 2014, le Comité des commissaires aux comptes a estimé que le Centre stratégique des opérations aériennes ne s'acquittait pas correctement de certaines des fonctions pour lesquelles il avait été initialement mis en place, notamment l'optimisation de la flotte aérienne des Nations Unies et de son utilisation, la planification, la

coordination, le suivi et l'évaluation des mouvements aériens stratégiques, et l'examen des moyens de réaliser des économies dans l'exécution de ces fonctions (A/69/5 (Vol. II), par. 185 à 195). Dans son rapport sur les états financiers de l'exercice clos le 30 juin 2015, le Comité a de nouveau relevé des lacunes dans la planification stratégique et la coordination et des vols stratégiques ou effectués en dehors d'une zone de mission, l'une des fonctions principales du Centre, constatant notamment que celui-ci négligeait fréquemment d'évaluer les missions confiées aux appareils et de procéder à une analyse préalable à ces vols. En outre, l'écrasante majorité des vols stratégiques ou effectués en dehors d'une zone de mission ne faisaient pas l'objet d'une analyse a posteriori (A/70/5 (Vol. II), par. 99 à 104).

**130. Le Comité consultatif regrette que le rapport sur l'aperçu général ne contienne pas de détails sur l'évaluation des tâches et activités des différents services chargés de la gestion et du contrôle des opérations aériennes pour les missions des Nations Unies.**

**131. Compte tenu de la nécessité d'améliorer le contrôle et la gestion des opérations aériennes, comme en témoignent les observations et recommandations faites aux paragraphes 122 et 126 ci-dessus, et des lacunes relevées par le Comité des commissaires aux comptes, en particulier en ce qui concerne le rôle de la Section des transports aériens, du Centre stratégique des opérations aériennes et du Centre de contrôle intégré des transports et des mouvements, le Comité est d'avis que cette évaluation globale n'a que trop tardé. Le Comité consultatif recommande donc à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général d'achever au plus vite son évaluation des fonctions et attributions des services chargés de la gestion et du contrôle des opérations aériennes des missions de maintien de la paix, et d'en présenter les résultats de manière exhaustive dans son prochain rapport sur l'aperçu général du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies.**

132. Dans ses rapports sur les projets de budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix, de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi et du Centre de services régional d'Entebbe (A/70/751, A/70/779 et A/70/754, respectivement), le Comité fait également des observations sur diverses questions relatives aux fonctions et attributions de la Section des transports aériens, du Centre stratégique des opérations aériennes et du Centre de contrôle intégré des transports et des mouvements, ainsi que sur les ressources correspondantes demandées pour ces entités (voir A/70/837, A/70/742/Add.9 et A/70/742/Add.17).

#### **4. Systèmes de drones aériens**

133. Dans son rapport sur l'aperçu général du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, le Secrétaire général indique que trois missions de maintien de la paix utilisent actuellement des systèmes de drones aériens (la MONUSCO, la MINUSMA et la MINUSCA) et que la MINUSS devrait également en recevoir au cours de l'exercice 2016/17. Ces systèmes ont été déployés par l'intermédiaire des pays fournisseurs de contingents grâce à un système de lettres d'attribution et à des contrats commerciaux. Grâce aux moyens de communications par satellite, l'Organisation utilise désormais une large gamme de drones : des minidrones de courte portée, des drones tactiques de moyenne portée (moins de 200 km) et des drones stratégiques de longue portée disposant de moyens de communication capables de fonctionner au-delà de la zone de visibilité directe.

Le Secrétaire général indique également que les coûts varient en fonction des types de drones et qu'il faudrait s'appuyer sur les enseignements tirés de l'expérience des acquisitions précédentes pour sélectionner les types de drones les mieux adaptés, en fonction des besoins recensés dans les différentes missions, ainsi que pour définir des points de référence pour les coûts associés aux différentes catégories de drones (voir [A/70/749](#), par. 134).

134. Le paragraphe 135 du rapport sur l'aperçu général présente les premiers retours d'expérience de l'utilisation de drones par la MONUSCO et la MINUSMA. Il y a lieu notamment de renforcer les exigences de l'Organisation à l'égard des fournisseurs, de mieux définir les contrats, de mettre en place un cadre réglementaire adapté régissant l'acquisition et l'utilisation des appareils, de veiller à ce que les gouvernements hôtes autorisent l'utilisation des drones avant le démarrage des appels d'offres et de mettre en place une gestion globale de l'espace aérien qui permette de faire fonctionner les drones de façon cohérente et sûre. Par ailleurs, dans son rapport sur les états financiers pour l'exercice clos le 30 juin 2015, le Comité des commissaires aux comptes a constaté une forte sous-utilisation des drones déployés à la MONUSCO et à la MINUSMA et estimé qu'il semblait possible d'optimiser le nombre de drones loués de manière à réduire les coûts sans compromettre les activités opérationnelles (voir [A/70/5 \(Vol. II\)](#), par. 105 à 111). Le Comité consultatif a demandé et obtenu des informations concernant le déploiement des drones depuis 2014/15, les déploiements prévus en 2016/17, ainsi que les types de contrats signés, les systèmes de drone utilisés et les ressources demandées à ce titre (on trouvera ces informations à l'annexe VII du présent rapport).

135. En réponse à une question concernant la durée du contrat passé par la MONUSCO pour utiliser cette nouvelle technologie en constante évolution, le Comité consultatif a appris que le projet de drones de la mission était considéré comme un projet pilote, étant entendu que le contrat initial devait permettre de parvenir à une meilleure stabilité opérationnelle et d'élaborer des solutions moins onéreuses, compte tenu notamment du fait que les délais pour obtenir ce type de matériel étaient plus longs. En ce qui concerne les lacunes du contrat initial, le Comité des commissaires aux comptes a informé le Comité, en réponse à ses questions, que les contrats pouvaient imposer aux fournisseurs d'assurer un taux minimum de disponibilité opérationnelle des appareils et faire dépendre plus étroitement les tarifs de location du nombre d'heures de vol réellement effectuées. Le Comité a également demandé et obtenu des précisions sur l'utilisation des systèmes de drones par la MINUSMA et la MONUSCO pour la période allant de juillet 2015 à janvier 2016, d'où il ressort que les taux d'utilisation ont été très variables, selon le type d'appareils et les lieux où ils ont été déployés.

**136. Le Comité consultatif se félicite que le dernier rapport sur l'aperçu général renseigne sur l'utilisation des systèmes de drones et compte qu'à l'avenir les rapports continueront de traiter du sujet, de façon à faire mieux comprendre la place qu'occupent ces nouvelles technologies en constante évolution dans les opérations de maintien de la paix.**

**137. Le Comité consultatif souscrit également à l'opinion du Comité des commissaires aux comptes selon laquelle il semble possible, compte tenu des taux d'utilisation des systèmes de drones déployés à la MONUSCO et à la MINUSCA en 2014/15, d'optimiser le nombre et le type de drones loués de**

**façon à en faire une utilisation plus efficace et plus économique sans que les activités opérationnelles s'en trouvent compromises.**

138. En ce qui concerne les prévisions de dépenses correspondantes pour l'exercice 2016/17, le Comité consultatif note que le montant total des ressources demandées pour le déploiement des drones s'établit à 15 millions de dollars pour la MINUSCA et à 10 millions de dollars pour la MINUSS. Il a été informé, comme suite à ses questions, que ces montants étaient des estimations au prorata, calculées sur la base d'un coût annuel de 20 millions de dollars ajusté en tenant compte des délais de déploiement prévus dans les deux missions en 2016/17. Ce chiffre estimatif de 20 millions de dollars annuels est fondé sur les acquisitions effectuées précédemment dans le cadre de procédures régulières d'appel d'offres ou, le cas échéant, lors de négociations concernant les lettres d'attribution. **Le Comité consultatif rappelle qu'il faut améliorer la cohérence et la transparence de la budgétisation des systèmes de drones** (A/69/839, par. 147). Les observations et recommandations particulières du Comité eu égard aux ressources demandées figurent dans ses rapports sur les projets de budget de 2016/17 de la MINUSCA et de la MINUSS (A/70/742/Add.12 et Add.15).

## **E. Dépenses opérationnelles**

### **1. Carburants**

139. Dans son rapport sur l'aperçu général du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, le Secrétaire général indique qu'au vu des récents changements dans le marché mondial des carburants, une attention particulière a été portée à leurs coûts pour établir les prévisions budgétaires pour l'exercice 2016/17 (A/70/749, par. 85). La figure IV du rapport décrit les fluctuations du prix moyen des principaux types de carburants utilisés par les missions de maintien de la paix (essence, gazole, carburacteur et kérosène) entre le 1<sup>er</sup> janvier 2014 et janvier 2016. S'étant enquis du montant total des ressources demandées au titre des carburants pour 2016/17, le Comité consultatif a été informé qu'elles se chiffraient à 323,5 millions de dollars.

140. Selon le rapport, les ressources demandées au titre des carburants équivalent à environ 5 % du projet de budget global pour l'exercice 2016/17 et couvrent le carburant pour groupes électrogènes, le carburant d'aviation, le gazole pour les transports terrestres et les lubrifiants, qui représentent 98 % de l'ensemble des frais de carburants. La réduction totale nette des ressources demandées pour 2016/17 découlant de la baisse des prix des principaux types de carburants, qui oscille entre 12 % et 19 %, s'établit à environ 48,1 millions de dollars par rapport à l'exercice 2015/16 (ibid., par. 89 et 90). S'agissant de l'impact de l'évolution du prix des carburants sur le budget de telle ou telle mission, le Comité consultatif note que les plus fortes baisses de crédits demandés concernent la MONUSCO, la MINUSS, la MINUSMA et la MINUAD (ibid., fig. V).

141. Le Comité s'est également fait préciser, à sa demande, la variation des ressources demandées par mission et par type de carburant pour 2016/17 par rapport à l'exercice précédent. En réponse à ses questions, le Comité a également été informé que le montant total de la baisse des dépenses de carburant imputable aux variations de volume et de prix entre les prévisions établies pour l'exercice 2016/17 et les dépenses approuvées pour l'exercice 2015/16 s'établissait à 65,2 millions de

dollars (voir l'annexe VIII du présent rapport pour une présentation détaillée des dépenses par mission et par type de carburant).

142. En ce qui concerne la méthode de calcul des ressources demandées au titre des carburants, il est indiqué que les montants ont été estimés à partir de la moyenne du prix réel des carburants pour chaque mission pendant les six derniers mois pour lesquels les données étaient disponibles, notamment la période de six mois allant jusqu'à la fin du mois de décembre 2015 (A/70/749, par. 88). Dans son dernier rapport sur les questions intéressant les opérations de maintien de la paix en général, le Comité consultatif a estimé que les taux appliqués aux carburants aux fins de l'établissement des budgets pour l'exercice 2015/16 devaient correspondre, autant que possible, aux derniers prix enregistrés et que cette information devrait être communiquée à l'Assemblée générale, ainsi que les incidences financières associées à toute modification de tarif, lorsqu'elle examinait les projets de budget des opérations de maintien de la paix (A/69/839, par. 69). Par la suite, l'Assemblée a décidé, à titre exceptionnel et sans que cela constitue un précédent, de prendre la moyenne des prix relevés entre novembre 2014 et avril 2015 comme base des prix des carburants à appliquer.

143. Le Comité consultatif a demandé et obtenu un complément d'information sur les éléments servant de base aux prévisions de dépenses et sur la méthode de calcul utilisée. Il a été informé que chaque mission établissait ses projections de consommation en carburant en se fondant sur : a) le nombre et le type de véhicules autorisés pour l'exercice et les quantités de carburant ayant été consommées dans leur passé pour les faire fonctionner; b) les quantités de carburant ayant été consommées dans le passé pour faire fonctionner l'ensemble des groupes électrogènes de la mission; c) la composition de la flotte aérienne autorisée pour l'exercice et le nombre de vols prévus pendant cette période.

144. En ce qui concerne les éléments entrant dans la composition du prix des carburants et les raisons pouvant expliquer les écarts de coût entre les missions, le Comité consultatif a été informé, comme suite à ses questions, que le coût du carburant incluait un élément fixe et un élément variable. L'élément fixe varie d'une mission à l'autre : il ne dépend pas des fluctuations du marché pétrolier, mais englobe les coûts de distribution et de transport, les frais administratifs, les redevances pour les services terminaux et la marge des sociétés. L'élément variable est fondé sur le prix du marché, tel qu'il est publié par le principal fournisseur indépendant de prix de référence et d'informations globales sur les marchés de l'énergie et des produits de base. Peuvent également s'ajouter aux coûts fixes et variables des coûts de livraison, de fonctionnement et de gestion, selon le type de contrat passé par la mission pour la fourniture et la gestion du carburant (contrat clefs en main, contrat interne ou contrat mixte).

**145. Le Comité consultatif continue de penser, compte tenu notamment de l'instabilité actuelle des prix du carburant, que les taux appliqués aux carburants aux fins de l'établissement des budgets devraient correspondre, autant que possible, aux derniers prix enregistrés et que cette information devrait être communiquée à l'Assemblée générale, ainsi que les incidences financières associées à toute modification de tarif, lorsqu'elle examine les projets de budget des opérations de maintien de la paix (voir également A/69/839, par. 69).**

146. Ces dernières années, le Comité consultatif a, dans ses rapports sur les questions intéressant les opérations de maintien de la paix en général, formulé des observations assez fournies sur différents aspects de la gestion des carburants dans les missions, non seulement au sujet des méthodes utilisées dans la planification et la budgétisation de la consommation des carburants, mais également au sujet des écarts entre les taux standard appliqués dans les missions selon les types d'utilisation du carburant et au sujet du manque de transparence dans la présentation des rapports sur la question (voir [A/66/718](#), par. 129 à 131, [A/67/780](#), par. 128 à 130, et [A/68/782](#), par. 187 à 192). Il a également demandé des informations sur l'introduction de formules clefs en main dans certaines missions de maintien de la paix, par lesquelles une entreprise gère toutes les étapes de la fourniture de carburant, y compris le stockage et la distribution, faisant observer que, dans ses rapports sur l'aperçu général du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, le Secrétaire général n'avait jamais présenté d'étude complète des coûts et avantages des différentes méthodes de gestion des carburants ([A/68/782](#), par. 187). **Compte tenu du montant des dépenses en carburant et du risque de fraude, de gaspillage et de détournement dans ce domaine, le Comité consultatif estime que le prochain rapport sur l'aperçu général du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies devrait fournir des informations plus complètes sur tous les aspects de la gestion des carburants dans les missions de maintien de la paix.**

147. Le Comité consultatif rappelle également qu'au cours des dernières années des informations ont été fournies au sujet de l'élaboration et de la mise en service progressive d'un système électronique de gestion des carburants, destiné à être le seul outil permettant de gérer les opérations relatives aux carburants et d'assurer leur planification et leur gestion financière (voir [A/68/782](#), par. 192). Dans son dernier rapport, le Comité a relevé que le système n'était toujours pas opérationnel dans 10 des 16 opérations ([A/69/839](#), par. 44). Dans son dernier rapport sur l'aperçu général du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, le Secrétaire général mentionne les crédits destinés à financer certains services d'appui et la poursuite de la mise au point du système (0,74 million de dollars), ainsi que la mise en service du système dans trois nouvelles missions au cours de l'exercice clos le 30 juin 2015 ([A/70/749](#), par. 117 et 144), mais il ne dit pas si le système présente une utilité et s'il a eu des effets perceptibles sur la gestion des carburants dans les missions. En réponse à ses questions, le Comité a été informé que le système avait été mis en service dans huit missions (l'ONUCI, la FINUL, la MINUSS, la MINUSMA, la MONUSCO, la MINUL, la MINUSTAH et la MINUAD) et qu'il devait l'être à la FISNUA en avril 2016. **Le Comité consultatif compte trouver dans le prochain rapport du Secrétaire général sur l'aperçu général du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies des informations supplémentaires sur la mise en service du système électronique de gestion des carburants et sur les résultats qu'il permet d'obtenir.**

## 2. Rations

148. Les précédents rapports sur les questions intéressant les opérations de maintien de la paix en général ont souligné les économies ayant pu être réalisées dans les dépenses afférentes aux rations grâce à l'adoption de nouvelles normes applicables aux rations, à la rationalisation des exigences demandées aux fournisseurs potentiels, à l'accroissement de la concurrence au niveau mondial et à la passation

de nouveaux marchés. Toutefois, les seules informations fournies dans le dernier rapport sur l'aperçu général du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies au sujet des rations portent sur les crédits nécessaires à la mise au point du système électronique de gestion des rations et au financement des services d'appui connexes (A/70/749, par. 116 et 117).

149. Le Comité consultatif a demandé et obtenu des précisions sur l'évolution des dépenses afférentes aux rations pour les exercices passés et l'exercice en cours, ainsi que sur les dépenses prévues pour l'exercice 2016/17. Il ressort des informations communiquées que le montant total des dépenses prévues au titre des rations pour 2016/17 s'établit à 433,3 millions de dollars, ce qui représente une augmentation de 33,7 millions de dollars, soit 8,4 %. En 2016/17, le coût des rations devrait augmenter dans huit missions et diminuer dans six autres. **Le Comité consultatif note avec préoccupation que le dernier rapport sur l'aperçu général du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies ne fournit aucun élément de nature à éclairer l'augmentation des crédits demandés au titre des rations pour 2016/17. Compte tenu du montant des ressources allouées aux rations, le Comité souligne que l'évolution globale des dépenses devrait faire l'objet d'un suivi étroit et constant, de façon à garantir l'efficacité d'ensemble du système d'achat, de livraison et de gestion des rations, sans que cela nuise à la qualité des rations fournies. Le Comité compte que des informations supplémentaires sur ce sujet figureront dans les prochains rapports sur l'aperçu général.**

150. En ce qui concerne le système électronique de gestion des rations, le Comité consultatif rappelle que les travaux de conception et de mise en service ont pris plusieurs années (voir A/68/782, par. 193). Dans son dernier rapport sur les questions intéressant les opérations de maintien de la paix en général, il a noté que le système devait d'abord être mis en service dans le cadre d'un projet pilote dans une mission de maintien de la paix en 2015/16 avant d'être étendu à l'ensemble des missions (A/69/839, par. 45). En réponse à ses questions, le Comité a été informé qu'en mars 2016 le système était en service à la MINUSMA et à l'UNFICYP et que les préparatifs de mise en service étaient en cours à la MINUAD, de nouvelles fonctionnalités ayant été ajoutées au système à l'issue de la phase pilote. **Le Comité consultatif compte trouver dans le prochain rapport sur l'aperçu général du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies des informations détaillées sur la mise en service progressive du système électronique de gestion des rations et sur son impact global sur la gestion des rations et les activités de suivi dans les différentes missions de maintien de la paix.**

### 3. Voyages

151. Le Comité consultatif s'est arrêté longuement sur la question des voyages dans ses précédents rapports sur les questions intéressant les opérations de maintien de la paix en général (voir, pour les plus récents, A/69/839, par. 73 et 74, et A/68/782, par. 198 à 203) ou dans d'autres rapports (voir A/69/787 et A/70/7, par. 104 à 114). Il rappelle également que, depuis 2011, l'Assemblée générale a approuvé plusieurs mesures visant à rationaliser et à rendre plus efficace l'utilisation des ressources consacrées aux voyages en avion. Elle a notamment introduit l'obligation d'acheter les billets à l'avance, modifié les conditions applicables aux voyages en classe affaires, demandé que l'on utilise la vidéoconférence et les autres moyens de

communication et de représentation et pris des mesures pour réduire le nombre de membres de personnel accompagnant les hauts fonctionnaires en déplacement (voir les résolutions 65/268, 67/254 A et 69/274 A de l'Assemblée). En ce qui concerne en particulier les opérations de maintien de la paix, le Comité rappelle en outre les observations qu'il a formulées sur la nécessité de regrouper ou de combiner les réunions ou séances d'information tenues au Siège afin de réduire le nombre de voyages entrepris à cette fin (voir A/68/782, par. 200).

152. Comme suite à une demande formulée en août 2014 par le Comité consultatif, le Comité des commissaires aux comptes a poursuivi son examen des dépenses afférentes aux voyages, ses plus récentes conclusions figurant dans son rapport sur les opérations de maintien de la paix pour l'exercice 2014/15. Il s'est intéressé en particulier à l'ampleur des manquements à la politique d'achat anticipé des billets d'avion, laquelle prévoit que toutes les dispositions relatives aux voyages doivent être prises au plus tard 16 jours avant le début du voyage. Tout en notant que les manquements à cette politique avaient diminué globalement de 4 % par rapport à l'exercice précédent, il a constaté que la règle des 16 jours n'avait pas été respectée dans 48 % des voyages entrepris dans le cadre du maintien de la paix, ce qui soulignait la nécessité de poursuivre le suivi et l'application de ladite politique (voir A/70/5 (Vol. II), par. 67 à 78).

153. Le montant des ressources demandées pour 2016/17 sur l'ensemble des opérations de maintien de la paix s'établit à 53,5 millions de dollars, soit une diminution de 732 000 dollars (1,3 %) par rapport au montant des ressources approuvées pour l'exercice 2015/16. Dans son rapport sur l'aperçu général du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, le Secrétaire général indique qu'ont été mises en place des mesures visant à rendre plus efficace la planification des voyages, notamment l'utilisation des outils de réunion à distance, comme les visioconférences et les conférences en ligne, et le partage de fichiers (ibid., par. 129).

154. Dans le cadre de son examen des budgets des différentes missions pour 2016/17, le Comité consultatif avait demandé que lui soit communiqué bien avant cet examen un récapitulatif détaillé des ressources demandées au titre des voyages dans chaque mission, justifications à l'appui. **Le Comité consultatif déplore que les informations ne lui aient pas été communiquées en temps utile et sous la forme voulue, ce qui aurait grandement facilité son examen. Par conséquent, il recommande que lui soit communiqué parmi les informations fournies avant l'examen des projets de budget des missions un récapitulatif des ressources demandées au titre des voyages pour toutes les opérations de maintien de la paix, précisant notamment la destination des voyages, leur objet, le nombre de voyageurs et les fonctions qu'ils exercent, ainsi que le montant estimatif des billets et des autres frais de voyage.**

155. Par ailleurs, ayant examiné les informations disponibles, le Comité consultatif estime que certaines prévisions de dépenses au titre des voyages ont pu être surestimées. Par exemple, aux fins de l'établissement des prévisions budgétaires, il semble que la règle relative à l'obligation de voyager en classe économique n'ait pas été systématiquement appliquée aux fonctionnaires devant participer à des ateliers, des séminaires et des conférences. En réponse à ses questions, le Comité a été informé qu'il a été indiqué aux missions qu'il fallait entendre très largement la formation et le perfectionnement afin d'y englober un grand nombre d'activités et

que les voyages entrepris à ces fins devaient être effectués en classe économique. Le Comité a également noté que des missions avaient parfois prévu dans leur budget des montants pour des voyages au Siège dont le but exprès était d'assister aux audiences du Comité consultatif, alors même que la plupart des audiences récentes consacrées au budget des opérations de maintien de la paix se sont déroulées principalement par vidéoconférence. **Le Comité consultatif estime que certaines prévisions de dépenses au titre des voyages ont pu être surestimées et compte que les mesures nécessaires seront prises pour remédier à ces anomalies. Il recommande une réduction correspondante des ressources demandées au titre des voyages dans les projets de budget de plusieurs missions pour 2016/17. Il estime également que les anomalies constatées devraient être détectées et corrigées plus tôt lors de l'établissement et l'examen des budgets.**

#### 4. Projets de construction

156. Ces dernières années, le Comité consultatif a fait des observations et recommandations au sujet de la surveillance des grands projets d'équipement dans les missions<sup>13</sup>. Le Comité des commissaires aux comptes a également recommandé un certain nombre d'améliorations touchant à la gestion et à la surveillance de tels projets (dernièrement encore dans son rapport [A/70/5 \(Vol. II\)](#), par. 169 à 182). Le Comité consultatif et le Comité des commissaires aux comptes renvoient dans leurs rapports aux documents d'orientation publiés ces dernières années en vue d'améliorer les procédures de planification, la gestion des projets et des contrats et la surveillance des grands projets, y compris les directives supplémentaires les plus récentes publiées en octobre 2015 ([A/69/839](#), par. 155, et [A/70/5 \(Vol. II\)](#), par. 182).

157. Le Comité consultatif a demandé et obtenu la liste des chantiers de construction d'une valeur supérieure à un million de dollars qui, en avril 2016, étaient en cours dans les missions au titre de l'exercice 2015/ou qui étaient prévus au titre de l'exercice 2016/17 16 (voir l'annexe IX du présent rapport). Le Comité note que, pour l'exercice en cours, l'on comptait 61 chantiers, d'une valeur totale de 295 millions de dollars, plusieurs d'entre eux ayant connu des retards ou ayant été purement et simplement annulés. Pour 2016/17, 25 projets sont prévus dans six missions, pour une valeur totale de 80 millions de dollars. Nombre de projets en cours et de projets prévus s'étendent sur plus d'un exercice. **Le Comité consultatif souligne la nécessité d'une planification et d'une budgétisation réalistes et d'un renforcement du contrôle et du suivi des projets, notamment par les bureaux compétents du Département de l'appui aux missions au Siège et de la Base de soutien logistique des Nations Unies, en particulier des projets s'étendant sur plus d'un cycle budgétaire. L'on devrait trouver dans chaque projet de budget des informations détaillées sur les projets pluriannuels, notamment un état général de l'avancement des travaux au moment de la présentation du budget, les projets d'un montant de 1 million de dollars ou plus devant par ailleurs être clairement identifiables dans le projet de budget.**

#### 5. Dotation des missions en véhicules

158. Le Comité consultatif s'est penché sur les besoins des missions en véhicules dans ses précédents rapports sur les questions intéressant les opérations de maintien

<sup>13</sup> [A/66/718](#), par. 104 à 106, [A/67/680](#), par. 94 à 98, et [A/68/782](#), par. 127 à 132.

de la paix en général (A/69/839, par. 156 à 159, et A/68/782, par. 142 à 146) et s'est félicité des efforts faits pour que les dotations en véhicules légers de transport de passagers correspondent aux normes prescrites dans le Manuel des coûts et coefficients standard. En particulier, dans le cadre de l'examen du précédent rapport du Secrétaire général sur l'aperçu général, le Comité a noté qu'un manuel révisé des transports de surface avait été publié en 2014, que les dotations au titre des parcs et des réserves de véhicules avaient été réduites et que la durée de vie optimale des véhicules légers de transport de passagers avait été prolongée en tenant compte de l'environnement opérationnel des missions (A/69/839, par. 157). Dans le même temps, le Comité a également été informé des mesures prises pour remplacer une partie des véhicules légers par des berlines et des véhicules polyvalents et de l'entrée en vigueur, en mai 2015, d'un nouveau contrat-cadre global pour la fourniture de ces véhicules (ibid., par. 158). Au paragraphe 41 de sa résolution 69/307, l'Assemblée générale a pris acte de la décision du Secrétaire général d'examiner et d'optimiser la composition du parc de véhicules des missions pour qu'il soit adapté aux conditions et au contexte opérationnel sur le terrain.

159. En examinant le plus récent rapport sur l'aperçu général, le Comité consultatif a obtenu, à sa demande, des renseignements sur la quantité et la valeur des véhicules légers achetés de l'exercice 2009/10 à l'exercice 2014/15 aux fins des opérations de maintien de la paix. Le Comité note que 1 222 véhicules légers d'une valeur totale d'inventaire de 29,6 millions de dollars ont été achetés en 2009/10 et 625 véhicules légers d'une valeur de 13,4 millions de dollars en 2014/15. Le Comité a également été informé qu'il était prévu d'acheter 398 nouveaux véhicules légers pour l'exercice 2016/17, dont 91 % à titre de remplacement. Des observations et recommandations spécifiques concernant les acquisitions de véhicules figurent également dans les rapports du Comité sur les projets de budget de chaque mission.

160. Des renseignements détaillés concernant la catégorie des 398 nouveaux véhicules légers qu'il est proposé d'acquérir et leur répartition, communiqués à la demande du Comité consultatif, figurent à l'Annexe X du présent rapport. Toutefois, le Comité note qu'il n'y est pas fait mention de berlines ou de véhicules hybrides. À cet égard, le Comité a été informé que les directives relatives à la transformation du parc mondial de véhicules des missions n'avaient été publiées qu'après l'établissement des projets de budget pour l'exercice 2016/17. Depuis, les missions ont reçu pour instruction de convoquer des comités du parc automobile avant la fin du mois d'avril 2016, et une étude de faisabilité sur l'introduction de véhicules électriques, hybrides et de substitution sera effectuée ultérieurement. **Le Comité consultatif attend avec intérêt d'examiner les résultats de l'analyse en cours sur la possibilité de remplacer une partie du parc de véhicules légers par des berlines, des véhicules polyvalents ou des véhicules de substitution. Le Comité compte que les plans d'achat de véhicules pour l'exercice 2017/18 tiendront compte des résultats de cet examen.**

## F. Questions opérationnelles

### 1. Déminage

161. Dans sa résolution 69/307, l'Assemblée générale a souligné qu'il importait de mettre en œuvre toutes les activités de déminage prévues dans les mandats des opérations de maintien de la paix et prié le Secrétaire général de lui rendre compte

de la question dans le cadre de son prochain rapport sur l'aperçu général du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Comme suite à cette demande et aux diverses demandes d'informations formulées ultérieurement par le Comité consultatif (voir [A/69/839](#), par. 153 et 154, et [A/68/782](#), par. 126), le rapport actuel sur l'aperçu général comprend un récapitulatif des activités de déminage inscrites au mandat des opérations de maintien de la paix.

162. Selon le rapport, les ressources demandées pour l'exercice 2016/17 au titre des activités de déminage s'élèvent à 198 millions de dollars pour 11 missions. Ces activités, visées au tableau 7 du rapport, sont notamment le déminage proprement dit, la neutralisation des engins non explosés, la destruction des stocks de munitions et d'armes de petit calibre, la formation aux risques posés par les mines et le renforcement des capacités, selon la mission. En outre, des informations détaillées sur les dépenses prévues et les dépenses réelles enregistrées au titre de la lutte antimines dans les missions de maintien de la paix de l'exercice 2011/12 à l'exercice 2016/17 sont présentées à l'annexe VII. Le paragraphe 75 du rapport donne aussi des précisions sur les activités menées pour atténuer la menace que représentent les engins explosifs improvisés.

163. Le Comité consultatif note que le montant des ressources demandées pour l'exercice 2016/17 a plus que doublé en 5 ans et que les montants les plus importants concernent la MINUSMA (55 millions de dollars), le BANUS (48,9 millions de dollars), la MINUSS (40,7 millions de dollars) et la FISNUA (20,3 millions de dollars). Ayant demandé des précisions quant aux raisons de l'augmentation considérable des ressources consacrées au déminage dans le cadre du maintien de la paix, le Comité a été informé qu'elle tenait principalement au fait que les missions de maintien de la paix opèrent dans des contextes de plus en plus difficiles, notamment 1) des zones infestées de mines et de restes explosifs de guerre nécessitant des inspections et des activités de déminage à grande échelle (FISNUA et MINUSS); 2) des menaces asymétriques et l'utilisation d'engins explosifs improvisés (BANUS et MINUSMA); 3) le déploiement de la MINUSCA, qui comporte des activités de gestion des armes et des munitions dans le cadre du mandat autorisé de la mission. **Le Comité consultatif se félicite de ces renseignements supplémentaires concernant les activités de déminage menées dans le cadre des opérations de maintien de la paix et recommande que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général d'inclure dans son prochain rapport sur l'aperçu général des informations détaillées sur ces activités, notamment les résultats escomptés, la nature des ressources nécessaires, les sources de financement et les renseignements relatifs aux partenaires et agents d'exécution dans chaque cas.**

## 2. Soutien sanitaire

164. Dans son rapport sur les états financiers des opérations de maintien de la paix pour l'exercice clos le 30 juin 2015, le Comité des commissaires aux comptes a relevé plusieurs points à améliorer dans la fourniture de services médicaux dans diverses missions. Il s'agissait notamment d'insuffisances au niveau des installations elles-mêmes, de pratiques discutables concernant l'achat de fournitures médicales et de retards dans la mise en place d'un système de gestion hospitalière ([A/70/5 \(Vol. II\)](#), par. 209 à 217).

165. Le rapport sur l'aperçu général donne le détail des activités visant à améliorer les normes et les capacités médicales sur le terrain (A/70/749 par. 71 à 74). Il y est indiqué que les normes internationales révisées en matière de capacités d'intervention d'urgence sont énoncées dans le nouveau Manuel de soutien sanitaire des Nations Unies et qu'un cadre d'évaluation de la qualité des soins de santé et un comité chargé du contrôle et de la gouvernance en matière de qualité, de sécurité et de risque seront mis en place. L'application de ces nouvelles normes nécessitera des activités de formation complémentaires; l'amélioration de la prise de décisions concernant la capacité de toutes les installations médicales; la mise en place d'un solide mécanisme de coordination permettant de déclencher les dispositifs d'évacuation sanitaire primaire des missions; des procédures de communication normalisées conformes aux nouvelles normes; et un contrôle rigoureux de la qualité des soins de santé.

166. Des propositions correspondantes de modifier le Manuel relatif au matériel appartenant aux contingents pour permettre aux missions de respecter ces normes seront examinées par le Groupe de travail sur le matériel appartenant aux contingents à sa prochaine réunion en 2017. Des ressources sont également demandées au titre du compte d'appui afin de disposer durant l'exercice 2016/17 de personnel médical essentiel pour aider à l'élaboration d'un cadre de résultats pour les établissements de santé gérés par les opérations de maintien de la paix et répondre aux principales préoccupations [voir les observations et recommandations du Comité consultatif sur le sujet dans son rapport sur le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix (A/70/837)]. Il est également indiqué que des responsables de la qualité des soins de santé seront désignés dans les missions et qu'ils pourront éventuellement fournir un appui au niveau régional à plusieurs missions.

167. Pour ce qui est de lever les obstacles actuels aux vols de nuit à l'appui d'opérations d'évacuation sanitaire primaire, il est dit dans le rapport qu'il sera procédé à une évaluation puis à l'achat et à l'installation de matériel et de systèmes d'éclairage des pistes (A/70/749, par. 73). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le coût de la construction d'une hélistation aux fins des vols de nuit – une simple aire d'atterrissage non aménagée au sol stabilisé – était estimé à 76 000 dollars, selon l'emplacement de la mission et la taille et l'importance des capacités à mettre en place. Les restrictions de vol imposées par les autorités nationales de l'aviation civile ou les difficultés topographiques affecteront néanmoins la capacité à effectuer des vols de nuit. **Le Comité consultatif appuie les efforts déployés pour améliorer les normes et capacités médicales sur le terrain et est convaincu qu'ils contribueront à corriger les lacunes relevées par le Comité des commissaires aux comptes. Le Comité entend garder cette question à l'étude lorsqu'il examinera les futurs rapports sur l'aperçu général et les projets de budget des différentes missions.**

### 3. Sûreté et sécurité sur le terrain

168. Le rapport sur l'aperçu général comprend une section sur l'action menée pour accroître la capacité du système des Nations Unies à mieux intégrer les efforts, à mettre au point de nouveaux outils et à tirer parti de la technologie pour assurer la sûreté et la sécurité du personnel dans des conditions opérationnelles posant d'importants problèmes de sécurité (A/70/749, par. 68 à 70), notamment une description des activités menées pour regrouper les effectifs chargés de la sécurité

sur le terrain afin d'avancer dans la mise en place d'un nouveau programme de sélection et de mobilité du personnel. En outre, il est précisé dans le rapport que des efforts sont faits pour renforcer la sécurité des équipages aériens recrutés pour fournir des services aux opérations de maintien de la paix. À cet égard, il prend note des préoccupations exprimées dans le rapport du Secrétaire général, notamment sur l'instabilité croissante des conditions dans lesquelles les opérations de maintien de la paix sont menées aujourd'hui et sur l'augmentation du nombre d'attaques ciblées et asymétriques (A/70/749, par. 8) (voir également par. 9 ci-dessus). **Le Comité consultatif est convaincu que le Secrétaire général fait tout pour réduire les risques pour la sûreté et la sécurité de tout le personnel de ses opérations de maintien de la paix.**

169. S'agissant du recours à des sociétés de sécurité privées, le Comité consultatif rappelle qu'en 2012, des directives ont été adoptées sur l'utilisation de services armés fournis par des sociétés de sécurité privées, notamment sur les cahiers des charges et la passation des marchés correspondants. Dans le cadre de son examen en cours, il a demandé et obtenu des précisions sur le nombre d'agents de sécurité fournis en vertu de ces arrangements et sur les coûts afférents. Il a été informé que, pour 2015/16, des contrats d'un montant total de 35,3 millions de dollars portant sur le déploiement de 5 928 agents de sécurité avaient été passés dans 16 sites. Les détails figurent à l'Annexe XI du présent rapport (voir également A/69/839, par. 160, et A/68/782, par. 207).

#### **4. Indemnisation en cas de décès ou d'invalidité**

170. On trouvera au paragraphe 63 du rapport sur l'aperçu général (A/70/749) des informations concernant le règlement des demandes d'indemnisation pour décès ou invalidité et, à l'annexe VI du présent rapport, des détails sur l'état des demandes traitées en 2015. Le Secrétaire général indique qu'au 31 décembre 2015, 146 demandes d'indemnisation pour décès ou invalidité avaient été traitées durant l'année civile et que 40 demandes étaient en cours de traitement, dont 26 depuis plus de 90 jours (ibid., annexe VI, par. 1). Ces chiffres sont assez comparables à ceux de l'année précédente où, à la même époque, 42 demandes étaient en souffrance, dont 24 depuis plus de trois mois (A/69/839, par. 161). La plupart des cas de dossiers en souffrance tiennent à des retards dans la réception des documents et des informations médicales correspondants. Le Secrétaire général indique qu'afin d'accélérer le traitement des demandes d'indemnisation, l'état de celles-ci est examiné chaque semaine et un suivi continu des dossiers est assuré, le cas échéant, afin d'obtenir la documentation ou les décisions nécessaires (A/70/749, annexe VI, par. 2 et 3). **Le Comité consultatif rappelle le paragraphe 25 de la résolution 66/264 de l'Assemblée générale, dans lequel l'Assemblée a exhorté le Secrétaire général à prendre toutes les mesures voulues pour faire en sorte que les indemnisations à la suite de décès ou pour cause d'invalidité soient réglées dans les trois mois suivant la présentation de la demande. Le Comité répète une nouvelle fois qu'il faut prendre des mesures pour résorber cet arriéré, surtout en ce qui concerne les demandes en souffrance depuis plus de trois mois, et insiste sur l'importance de veiller à ce que les échanges avec les États Membres en rapport avec ces demandes aient lieu en temps voulu.**

### III. Dispositions spéciales visant à prévenir l'exploitation et les agressions sexuelles

171. Le Comité consultatif a également examiné le rapport du Secrétaire général sur les dispositions spéciales visant à prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles (A/70/729). Dans ce contexte, il rappelle que le Conseil de sécurité a adopté la résolution 2272 (2016) sur les actes d'exploitation et les atteintes sexuelles dans les opérations de maintien de la paix, le 11 mars 2016.

#### Allégations d'exploitation et d'atteintes sexuelles constatées en 2015

172. Le Secrétaire général indique qu'en 2015, le Secrétariat et les organismes, fonds et programmes des Nations Unies ont été saisis au total de 99 nouveaux cas présumés d'exploitation et d'atteintes sexuelles, contre 80 en 2014. Trente de ces 99 nouvelles allégations visaient des membres du personnel des Nations Unies et du personnel apparenté autres que ceux des opérations de maintien de la paix et des missions politiques spéciales, dont 14 concernant le HCR, 3 concernant le PNUD, 3 concernant l'UNOPS, 7 concernant l'UNRWA, 1 concernant ONU-Femmes et 2 concernant le PAM (voir A/70/729, par. 4 et 5).

173. Il est indiqué dans le rapport que les 69 autres cas présumés ont été signalés dans 10 missions de maintien de la paix, que, comparativement, 52 cas présumés avaient été signalés dans les missions en 2014 et 66 en 2013 et que ce n'est qu'en 2011 et au cours des années précédentes que des chiffres plus élevés ont été consignés. Quinze des 69 allégations mettaient en cause des fonctionnaires ou des Volontaires des Nations Unies, 38 des membres de contingents militaires ou des observateurs militaires des Nations Unies, 16 des membres de la Police des Nations Unies, des membres d'unités de police constituées ou des membres du personnel fourni par des gouvernements (A/70/729, par. 6 et 22).

**174. Le Comité consultatif note avec une vive préoccupation le nombre de cas présumés d'exploitation et d'atteintes sexuelles enregistré en 2015 et recommande vivement qu'une attention accrue soit accordée à cette question afin de prévenir de tels actes.**

175. Selon les indications données dans le rapport, les cas signalés se répartissent comme suit entre diverses missions de maintien de la paix : a) 22 concernaient la MINUSCA; b) 16 concernaient la MONUSCO; c) 9 concernaient la MINUSTAH; d) 6 concernaient la MINUL; d) 6 concernaient l'ONUCI; f) 5 concernaient la MINUSMA; g) 2 concernaient la MINUAD); h) 1 concernait la FISNUA; i) 1 concernait l'UNFICYP; j) 1 concernait la MINUT, dont le mandat est à ce jour terminé. Le Secrétaire général indique qu'une part importante de l'augmentation du nombre d'allégations constaté en 2015 concerne la MINUSCA, même si des augmentations ont également été signalées pour la MONUSCO, l'ONUCI et la MINUSMA (voir A/70/729, par. 8 et 22). La figure II du rapport donne une illustration de la répartition des allégations visant le personnel en tenue par nationalité, ce qui est une nouveauté par rapport aux années précédentes. **Le Comité consultatif relève que le rapport du Secrétaire général ne contient pas d'informations sur les membres des forces non onusiennes qui font partie d'une mission mandatée par le Conseil de sécurité.**

176. Il est indiqué que 38 (55 % du total) des 69 cas constatés dans les missions de maintien de la paix concernaient des formes particulièrement graves d'exploitation

et d'atteintes sexuelles : 23 des actes sexuels avec une personne mineure (33 % du total), 15 des relations sexuelles non consenties avec une personne âgée de 18 ans ou plus (22 % du total) (voir [A/70/729](#), par. 10). **Le Comité consultatif demeure extrêmement préoccupé par la persistance d'allégations concernant les formes les plus graves d'exploitation et d'atteintes sexuelles et il prie instamment le Secrétaire général de renforcer les dispositions visant à prévenir ces actes et de rendre compte de la situation à l'Assemblée générale dans son prochain rapport.**

177. À propos des enquêtes sur les 69 cas présumés, le rapport fournit les indications suivantes : 32 d'entre eux ont été renvoyés aux pays fournisseurs de contingents à des fins d'enquête; l'ONU a diligenté des enquêtes dans 27 cas; un pays fournisseur de personnel de police a ouvert de son propre chef une enquête sur un cas; dans 6 cas examinés par l'ONU, les allégations n'ont pas été jugées suffisamment crédibles pour donner lieu à une enquête ou faisaient encore l'objet d'un examen; dans 3 cas, les informations fournies ont été jugées insuffisantes pour permettre la poursuite de l'enquête. Il est dit également dans le rapport qu'au 31 janvier 2016, 17 enquêtes ouvertes suite aux allégations constatées en 2015 étaient achevées (voir [A/70/729](#), par. 12 et 13). Les paragraphes 15 à 20 contiennent des informations sur les mesures conservatoires qui ont été prises, telles que la suspension de paiements et des rapatriements, ou encore des licenciements de fonctionnaires. Le Secrétaire général indique que les enquêtes menées par l'ONU ou les États Membres sont achevées plus rapidement et que les États Membres ont continué de répondre activement aux demandes de nomination d'enquêteurs nationaux et d'intervention en cas d'allégation confirmée (voir [A/70/729](#), par. 34 et 35).

178. Il est dit dans son rapport que, pour renforcer les enquêtes, toutes les missions de maintien de la paix ont mis en place des équipes spéciales permanentes sur l'exploitation et les atteintes sexuelles, et qu'il a fixé un délai de six mois, sauf circonstances atténuantes, aux entités des Nations Unies responsables pour achever les enquêtes sur les cas d'exploitation sexuelle ou d'atteintes sexuelles. Par ailleurs, en coopération avec le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions, et en consultation avec les États Membres, le Bureau des services de contrôle interne (BSCI) élaborera des normes d'enquête uniformes (voir [A/70/729](#), par. 48, 50 et 52).

179. À propos du nombre de postes spécialement affectés aux questions de déontologie et de discipline dans les missions de maintien de la paix, le Comité consultatif a été informé que les missions en comptaient 100 en mars 2016. Au titre de la déontologie et de la discipline pour l'exercice 2016/17, le Secrétaire général propose d'inscrire au budget du compte d'appui 16 postes supplémentaires destinés à cinq missions de maintien de la paix et 2 postes supplémentaires pour le Siège. Comme suite aux questions posées par le Comité, il a également été indiqué que le nombre d'enquêteurs en poste dans les missions était jugé globalement suffisant, mais que le BSCI continuait d'évaluer leur répartition géographique et leurs compétences au regard du nombre de cas à traiter et qu'il proposait de transférer des enquêteurs entre les missions qui étaient en phase de réduction d'effectif et celles déployées en République centrafricaine et au Mali pour assurer une couverture adéquate dans ces deux pays.

180. Le Comité consultatif estime qu'il convient de porter une attention particulière à l'accélération des enquêtes, notamment en veillant à ce qu'il y ait un nombre suffisant d'enquêteurs qualifiés dans les missions de maintien de la paix. Il compte que les postes supplémentaires qui seront créés dans les missions de maintien de la paix au titre de la déontologie et de la discipline pour l'exercice 2016/17 permettront de renforcer la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles.

#### **Dispositions visant à renforcer la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles**

181. Le Secrétaire général indique qu'en 2015, une stratégie de communication et d'information à l'échelle du Secrétariat, qui tend à renforcer dans l'ensemble du système des Nations Unies une approche globale, cohérente, vigoureuse et unifiée, a été élaborée pour soutenir l'action menée en vue d'éliminer l'exploitation et les atteintes sexuelles, et que les points essentiels des consignes permanentes à suivre en matière de diffusion d'informations sur l'exploitation et les sévices sexuels, établies en 2006, ont été actualisés et intégrés à la stratégie (voir [A/70/729](#), par. 41). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que la stratégie de communication était en cours d'examen et qu'elle serait définitivement arrêtée avant la fin du deuxième trimestre de 2016.

182. Il est indiqué dans le rapport que le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions mettent la dernière main à un programme d'apprentissage en ligne sur l'exploitation et les atteintes sexuelles, qui ciblera toutes les catégories de personnel, le projet pilote devant être lancé d'ici au deuxième trimestre de 2016. En outre, le Secrétariat renforcera ses équipes itinérantes de formation et lancera des supports de formation de base préalable au déploiement qui seront actualisés et comprendront notamment des leçons plus élaborées axées sur l'exploitation et les atteintes sexuelles (voir [A/70/729](#), par. 42 et 43).

183. Il est dit également dans le rapport que l'ONU continue d'élargir les moyens par lesquels elle contrôle les antécédents du personnel pour éviter d'engager de nouveau des personnes qui s'étaient rendues coupables d'inconduite alors qu'elles étaient au service de l'Organisation (voir [A/70/729](#), par. 44).

184. Le Secrétaire général indique qu'il prévoit de mettre en place des mécanismes communautaires d'enregistrement des plaintes pour encourager les victimes d'exploitation ou d'atteintes sexuelles à dénoncer ces agissements. À l'issue de consultations avec les parties prenantes, le Secrétariat a établi un dispositif pour aider les missions à mettre en place des mécanismes d'enregistrement des plaintes ([A/70/729](#), par. 47).

185. Il est indiqué dans le rapport que le Secrétaire général a présenté une mesure temporaire de suspension des versements effectués aux pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police pour les personnes soupçonnées d'avoir commis des actes d'exploitation sexuelle ou des atteintes sexuelles, s'il existe des éléments de preuve crédibles. Lorsque des allégations d'exploitation ou d'atteintes sexuelles étaient fondées, tous les paiements relatifs aux individus concernés qui étaient suspendus ou en attente ne seraient pas effectués à compter de la date de l'incident, et tous ceux qui avaient déjà été effectués seraient déduits des versements futurs à l'État Membre (voir [A/70/729](#), par. 62).

186. Pour ce qui est de la responsabilité pénale, le Secrétaire général renvoie soit au pays hôte soit à l'État de nationalité les affaires impliquant les fonctionnaires ou experts en mission des Nations Unies. Des directives seront publiées d'ici à la fin du premier semestre de 2016 sur la question des renvois (voir [A/70/729](#), par. 64).

187. Il est dit dans le rapport que des directives sont en cours d'élaboration pour évaluer, pendant la phase préalable au déploiement, l'état de préparation opérationnelle, un accent particulier étant mis sur la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles. Le cadre existant d'évaluation des risques servira à identifier les missions considérées comme présentant un risque accru d'exploitation et d'atteintes sexuelles et où seront prises des mesures de prévention plus rigoureuses (voir [A/70/729](#), par. 70 et 72).

188. Le Secrétaire général indique qu'il est en train de créer un fonds d'affectation spéciale pour financer les services spécialisés dont ont besoin les victimes d'exploitation sexuelle ou de violences sexuelles et qu'il demande aux États Membres de l'autoriser à verser à ce fonds les sommes retenues lorsqu'un membre du personnel des Nations Unies est convaincu d'exploitation ou d'atteintes sexuelles. Le Secrétaire général dit également qu'en l'absence d'autres moyens immédiatement disponibles, le coût de l'appui devant être fourni rapidement aux victimes sera imputé sur les budgets des missions et que, en 2015, des mesures ont été prises pour mettre en place un programme provisoire d'aide aux victimes. Il est indiqué en outre que, d'ici au deuxième trimestre de 2016, le Groupe de travail pour la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles dans les situations de crise humanitaire créé par le Comité de haut niveau sur la gestion devrait avoir arrêté ses produits, y compris ceux concernant l'utilisation du fonds d'affectation spéciale pour l'assistance aux victimes par les différentes institutions (voir [A/70/729](#), par. 76, 77, 79 et 81). À l'alinéa g) du paragraphe 99 de son rapport, le Secrétaire général invite l'Assemblée générale à autoriser le versement au fonds d'affectation spéciale pour les victimes des sommes retenues lorsqu'un membre du personnel des Nations Unies est convaincu d'exploitation ou d'atteintes sexuelles. À l'alinéa h) du même paragraphe, il invite l'Assemblée à engager les États Membres à verser des contributions volontaires au fonds d'affectation spéciale pour les victimes. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le Fonds d'affectation spéciale avait été créé le 28 mars 2016 et que les États Membres en avaient été avisés par des notes verbales datées du 30 mars 2016 et avaient été invités à envisager de verser des contributions volontaires à ce fonds. **Le Comité consultatif estime que, lorsque l'Assemblée générale examinera le rapport du Secrétaire général, il faudrait lui communiquer des informations plus détaillées sur la demande formulée au paragraphe 99 g) dudit rapport, notamment sur la possibilité d'appliquer la disposition envisagée au personnel de l'ensemble du système des Nations Unies et sur les dispositions pertinentes du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'ONU.**

**Groupe d'enquête externe indépendant sur l'exploitation et les atteintes sexuelles commises par les forces internationales de maintien de la paix en République centrafricaine**

189. La section V du rapport expose les recommandations du Groupe d'enquête externe indépendant qui a conclu que la suite donnée par l'Organisation aux allégations présentait de graves carences. Le Secrétaire général indique qu'il a nommé à titre temporaire une coordonnatrice spéciale chargée de renforcer les

moyens de lutte de l'Organisation des Nations Unies contre l'exploitation et les atteintes sexuelles. Il signale également qu'une séance d'information sur les recommandations du Groupe sera organisée à l'intention de la Cinquième Commission de l'Assemblée générale durant la deuxième reprise de sa soixante-dixième session et qu'un rapport complet sera présenté à l'Assemblée avant la fin de la session (voir [A/70/729](#), par. 84 et 87). **Le Comité consultatif attend avec intérêt le rapport complet du Secrétaire général.**

#### **Décision que l'Assemblée générale est appelée à prendre**

190. Au paragraphe 98 du rapport, l'Assemblée générale est invitée à prendre note des progrès accomplis dans la mise en œuvre des initiatives présentées par le Secrétaire général dans son précédent rapport ([A/69/779](#)) et des nouvelles propositions formulées dans le rapport considéré. Au paragraphe 99, l'Assemblée est invitée à approuver une série de demandes concernant des mesures à prendre à cet égard, y compris par les États Membres.

## **IV. Conclusion**

191. **En ce qui concerne les décisions que devra prendre l'Assemblée générale concernant le rapport d'ensemble, le Comité consultatif recommande que l'Assemblée prenne note du rapport du Secrétaire général ([A/70/749](#)), sous réserve des observations et recommandations qu'il a formulées dans le présent rapport.**

## Annexe I

### **Rapports examinés par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires portant sur des questions relatives au maintien de la paix**

Rapport financier et états financiers vérifiés pour l'exercice de 12 mois allant du 1<sup>er</sup> juillet 2014 au 30 juin 2015 et rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les opérations de maintien de la paix [[A/70/5 \(Vol. II\)](#)]

Rapport du Secrétaire général sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice clos le 30 juin 2015 ([A/70/724](#)) et rapport correspondant du Comité consultatif ([A/70/803](#))

Rapports du Secrétaire général sur l'exécution des budgets des opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2014 au 30 juin 2015, sur les projets de budget pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2016 au 30 juin 2017 et sur la liquidation des actifs, reçus par le Comité consultatif sous forme préliminaire ou définitive, et rapports correspondants du Comité :

BANUS/UNSOA	<a href="#">A/70/587</a> <a href="#">A/70/773</a> <a href="#">A/70/742/Add.14</a> <a href="#">A/70/754</a>
BSLB	<a href="#">A/70/609</a> <a href="#">A/70/779</a> <a href="#">A/70/742/Add.9</a>
FINUL	<a href="#">A/70/571</a> <a href="#">A/70/699</a> <a href="#">A/70/742/Add.8</a>
FISNUA	<a href="#">A/70/574</a> <a href="#">A/70/701</a> <a href="#">A/70/742/Add.16</a>
FNUOD	<a href="#">A/70/572</a> <a href="#">A/70/695</a> <a href="#">A/70/742/Add.1</a>
MINUAD	<a href="#">A/70/583</a> <a href="#">A/70/730</a> <a href="#">A/70/742/Add.6</a>
MINUK	<a href="#">A/70/566</a> <a href="#">A/70/707</a> <a href="#">A/70/742/Add.10</a>
MINUL	<a href="#">A/70/595</a> <a href="#">A/70/719</a> <a href="#">A/70/742/Add.11</a>

MINURCAT	<a href="#">A/70/559</a>
MINURSO	<a href="#">A/70/570</a> <a href="#">A/70/696</a> <a href="#">A/70/742/Add.3</a>
MINUSCA	<a href="#">A/70/604</a> <a href="#">A/70/712</a> <a href="#">A/70/742/Add.12</a>
MINUSMA	<a href="#">A/70/592</a> <a href="#">A/70/735</a> <a href="#">A/70/735/Rev.1</a> <a href="#">A/70/742/Add.2</a>
MINUSS	<a href="#">A/70/599</a> <a href="#">A/70/791</a> <a href="#">A/70/742/Add.15</a>
MINUSTAH	<a href="#">A/70/602</a> <a href="#">A/70/740</a> <a href="#">A/70/742/Add.4</a>
MINUT	<a href="#">A/70/560</a>
MISNUS	<a href="#">A/70/564</a>
MONUSCO	<a href="#">A/70/613</a> <a href="#">A/70/766</a> <a href="#">A/70/742/Add.5</a>
ONUCI	<a href="#">A/70/586</a> <a href="#">A/70/753</a> <a href="#">A/70/742/Add.13</a>
UNFICYP	<a href="#">A/70/580</a> <a href="#">A/70/717</a> <a href="#">A/70/742/Add.7</a>
Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda)	<a href="#">A/70/742/Add.17</a>
Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix	<a href="#">A/70/612</a> <a href="#">A/70/612/Add.1</a> <a href="#">A/70/751</a> <a href="#">A/70/837</a>

Autres rapports du Secrétaire général sur les opérations de maintien de la paix et rapports correspondants du Comité consultatif :

Aperçu général du financement des opérations de maintien de la [A/70/749](#)  
paix des Nations Unies : exécution des budgets de l'exercice  
allant du 1<sup>er</sup> juillet 2014 au 30 juin 2015 et budgets pour  
l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2016 au 30 juin 2017

Point au 30 juin 2015 de la situation financière des opérations de [A/70/552](#)  
maintien de la paix dont le mandat [A/70/829](#)  
est terminé

Dispositions spéciales visant à prévenir l'exploitation [A/70/729](#)  
et les atteintes sexuelles

## Annexe II

## Réaffectation des ressources dans les opérations de maintien de la paix et dépenses de fonctionnement pour les exercices 2014/15 et 2015/16 (au 31 décembre 2015)

(En milliers de dollars des États-Unis et pourcentage du crédit ouvert)

	MINURSO		MINUSCA		MINUSMA			
	2014/15	2015/16	2014/15	2015/16	2014/15	2015/16		
	Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage		
<b>I. Militaires et personnel de police</b>								
1. Observateurs militaires	–	–	– (3 964,4)	-0,6 (750,0)	-0,1	– 959,4	–	
2. Contingents	199,0	9,5	– 4 379,3	0,7 5 200,0	0,6 (7 975,3)	-2,7 (959,4)	0,3	
3. Police des Nations Unies	(4,0)	-0,2	– (5 968,0)	-0,9	–	(3 985,8)	-29,6 (16,0)	-0,1
4. Unités de police constituées	–	–	– (9 414,2)	1,5 3 550,0	0,4 (3 983,8)	-12,5 16,0	0,1	
<b>Total, catégorie I</b>	<b>195,0</b>	<b>–</b>	<b>– (14 967,3)</b>	<b>-2,4 8 000,0</b>	<b>1,0 (15 944,9)</b>	<b>-4,7</b>	<b>–</b>	
<b>II. Personnel civil</b>								
5. Personnel recruté sur le plan international	770,0	36,9	– 8 692,9	1,4 (7 880,0)	-1,0 4 519,4	4,4	–	
6. Personnel recruté sur le plan national	(965,0)	-46,3	– (1 782,6)	-0,3	–	(403,0)	-3,4	–
7. Volontaires des Nations Unies	–	–	– (900,9)	-0,1 2 000,0	0,2 (870,8)	-14,8	–	
8. Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	–	–	– 4 885,9	0,8	–	237,8 81,1	–	
9. Personnel fourni par des gouvernements	–	–	–	– 1 000,0	0,1 (176,0)	-65,6	–	
<b>Total, catégorie II</b>	<b>(195,0)</b>	<b>–</b>	<b>– 10 895,3</b>	<b>1,7 (4 880,0)</b>	<b>-0,6 3 307,5</b>	<b>2,7</b>	<b>–</b>	
<b>III. Dépenses opérationnelles</b>								
10. Observateurs électoraux civils	–	–	– 50,0	–	–	–	–	
11. Consultants	7,0	0,3 20,0	12,6 629,4	0,1 793,5	0,1 1 445,4	278,4 15,5	2,2	

	MINURSO				MINUSCA				MINUSMA			
	2014/15		2015/16		2014/15		2015/16		2014/15		2015/16	
	Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage
12. Voyages	–	–	20,0	12,6	2 928,8	0,5	270,0	–	2 214,8	63,6	543,4	10,4
13. Installations et infrastructures	(154,0)	-7,4	–	–	2 818,9	0,4	(26 938,0)	-3,3	15 055,3	7,5	(4 068,1)	-2,8
14. Transports terrestres	57,0	2,7	100,0	63,1	5 172,4	0,8	4 093,6	0,5	1 512,4	7,0	(212,7)	-1,0
15. Transports aériens	(560,0)	-26,9	–	–	(26 853,4)	-4,3	471,8	0,1	(19 614,3)	-15,3	(523,6)	-0,3
16. Transports maritimes ou fluviaux	–	–	–	–	648,4	0,1	255,3	–	2 031,7	487,0	–	–
17. Communications	(401,0)	-19,2	(108,5)	-68,5	7 870,8	1,3	(113,1)	–	(11 098,0)	-49,6	(527,3)	-3,1
18. Informatique	542,0	26,0	8,5	5,4	13 277,6	2,1	6 363,0	0,8	5 833,3	35,1	1 147,3	6,8
19. Santé	–	–	10,0	6,3	3 024,9	0,5	12,3	–	2 307,0	85,9	–	–
20. Matériel spécial	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
21. Fournitures, services et matériel divers	509,0	24,4	(50,0)	-31,5	(5 495,8)	-0,9	11 671,6	1,4	12 940,2	23,8	3 625,5	4,2
22. Projets à effet rapide	–	–	–	–	–	–	–	–	9,6	0,3	–	–
<b>Total, catégorie III</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>4 072,0</b>	<b>0,6</b>	<b>(3 120,0)</b>	<b>-0,4</b>	<b>12 637,3</b>	<b>2,8</b>	<b>–</b>	<b>–</b>

	MINUSTAH				MONUSCO				MINUAD			
	2014/15		2015/16		2014/15		2015/16		2014/15		2015/16	
	Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage
<b>I. Militaires et personnel de police</b>												
1. Observateurs militaires	–	–	–	–	(1 263,9)	-2,8	–	–	(146,0)	-1,6	–	–
2. Contingents	20 510,1	4,1	(288,5)	-0,1	419,9	0,1	–	–	11 046,0	2,6	–	–
3. Police des Nations Unies	(9 015,0)	-1,8	600,0	0,2	(892,6)	-4,1	–	–	7 248,0	12,4	–	–
4. Unités de police constituées	2 903,6	0,6	223,8	0,1	(823,7)	-3,4	–	–	732,0	1,2	–	–
<b>Total, catégorie I</b>	<b>14 398,7</b>	<b>2,9</b>	<b>535,3</b>	<b>0,1</b>	<b>(2 560,3)</b>	<b>-0,4</b>			<b>18 880,0</b>	<b>3,4</b>		

**II. Personnel civil**

5. Personnel recruté sur le	–	–	(19,5)	–	4 391,9	2,4	–	–	13 109,0	6,7	–	–
-----------------------------	---	---	--------	---	---------	-----	---	---	----------	-----	---	---

	MINUSTAH				MONUSCO				MINUAD			
	2014/15		2015/16		2014/15		2015/16		2014/15		2015/16	
	Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage
plan international												
6. Personnel recruté sur le plan national	–	–	–	–	1 617,6	1,4	–	–	10 860,0	18,0	–	–
7. Volontaires des Nations Unies	–	–	19,5	–	2 355,8	10,6	–	–	2 558,0	19,6	–	–
8. Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	65,0	–	–	–	192,1	2,0	–	–	350,0	11,6	–	–
9. Personnel fourni par des gouvernements	–	–	–	–	(402,0)	-8,0	–	–	32,0	9,5	–	–
<b>Total, catégorie II</b>	<b>65,0</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>8 155,4</b>	<b>2,4</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>26 909,0</b>	<b>9,9</b>	<b>–</b>	<b>–</b>
<b>III. Dépenses opérationnelles</b>												
10. Observateurs électoraux civils	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
11. Consultants	(438,0)	-0,1	10,0	–	(74,7)	-13,6	732,7	57,3	173,0	49,9	–	–
12. Voyages	430,1	0,1	(563,3)	-0,1	1 066,0	12,6	–	–	2 141,0	41,8	213,0	4,6
13. Installations et infrastructures	(21 975,9)	-4,4	450,6	0,1	2 962,7	3,6	(732,7)	-0,9	(2 755,0)	-3,0	364,0	0,4
14. Transports terrestres	(548,2)	-0,1	–	–	(244,9)	-1,1	–	–	28,0	0,2	14,0	0,1
15. Transports aériens	(2 400,0)	-0,5	–	–	(15 046,6)	-6,4	–	–	(41 784,0)	-33,2	(385,0)	-0,4
16. Transports maritimes ou fluviaux	–	–	(138,1)	–	245,1	18,9	–	–	320,0	–	–	–
17. Communications	(4 434,6)	-0,9	74,4	–	1 007,1	4,1	(91,3)	-0,4	(4 243,0)	-16,6	(441,0)	-1,7
18. Informatique	2 503,4	0,5	(386,9)	-0,1	7 890,7	46,9	91,3	0,5	2 835,0	15,4	249,0	1,5
19. Santé	(327,1)	-0,1	–	–	1 727,0	123,7	–	–	491,0	46,2	–	–
20. Matériel spécial							–	–				
21. Fournitures, services et matériel divers	45,0	–	18,0	–	(5 127,5)	-12,5	–	–	(2 995,0)	-8,5	(14,0)	-0,1
22. Projets à effet rapide	12 681,6	2,5	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Total, catégorie III</b>	<b>(14 463,7)</b>	<b>-2,9</b>	<b>(535,3)</b>	<b>-0,1</b>	<b>(5 595,1)</b>	<b>-1,3</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>45 789,0</b>	<b>14,2</b>	<b>–</b>	<b>–</b>

	UNFICYP				FNUOD				FINUL			
	2014/15		2015/16		2014/15		2015/16		2014/15		2015/16	
	Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage
<b>I. Militaires et personnel de police</b>												
1. Observateurs militaires	-	-	-	-	-	-	-	-	(8 390,6)	-1,6	(2 701,4)	-0,5
2. Contingents	300,0	0,5	-	-	(6 442,0)	-10,0	(2 325,0)	-4,3	-	-	-	-
3. Police des Nations Unies	300,0	0,5	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
4. Unités de police constituées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total, catégorie I</b>	<b>600,0</b>	<b>1,0</b>			<b>(6 442,0)</b>	<b>-10,0</b>	<b>(2 325,0)</b>	<b>-4,3</b>	<b>(8 390,6)</b>	<b>-1,6</b>	<b>(2 701,4)</b>	<b>-0,5</b>
<b>II. Personnel civil</b>												
5. Personnel recruté sur le plan international	40,0	0,1	-	-	(415,0)	-0,6	460,0	0,8	3 175,0	0,6	-	-
6. Personnel recruté sur le plan national	(640,0)	-1,1	-	-	385,0	0,6	-	-	3 290,0	0,6	-	-
7. Volontaires des Nations Unies	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
8. Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	-	-	-	-	(197,0)	-0,3	140,0	0,3	-	-	-	-
9. Personnel fourni par des gouvernements	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total, catégorie II</b>	<b>(600,0)</b>	<b>-1,0</b>			<b>(227,0)</b>	<b>-0,3</b>	<b>600,0</b>	<b>1,1</b>	<b>6 465,0</b>	<b>1,3</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>III. Dépenses opérationnelles</b>												
10. Observateurs électoraux civils	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
11. Consultants	(6,0)	-	223,4	0,4%	6,0	-	-	-	(16,0)	-	50,0	-
12. Voyages	-	-	-	-	460,0	0,7	95,0	0,2	229,9	-	70,8	-
13. Installations et infrastructures	735,0	1,3	(204,5)	-0,4%	3 662,0	5,7	1 584,1	2,9	(5 285,2)	-1,0	(1 224,3)	-0,2
14. Transports terrestres	(18,0)	-	-	-	1 330,0	2,1	(5,0)	-	(246,3)	-	(170,0)	-
15. Transports aériens	(311,0)	-0,5	-	-	-	-	-	-	(14,1)	-	-	-

	<i>UNFICYP</i>				<i>FNUOD</i>				<i>FINUL</i>			
	<i>2014/15</i>		<i>2015/16</i>		<i>2014/15</i>		<i>2015/16</i>		<i>2014/15</i>		<i>2015/16</i>	
	<i>Montant</i>	<i>Pourcentage</i>										
16. Transports maritimes ou fluviaux	(4,3)	–	(21,9)	–	133,0	0,2	74,3	0,1	5 949,6	1,2	2 470,0	0,5
17. Communications	(30,0)	-0,1	4,3	–	217,0	0,3	(130,8)	-0,2	–	–	1 352,4	0,3
18. Informatique	(135,2)	-0,2	(4,3)	–	500,0	0,8	(142,6)	-0,3	1 191,3	0,2	17,6	–
19. Santé	(200,0)	-0,3	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
20. Matériel spécial	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
21. Fournitures, services et matériel divers	(30,5)	-0,1	3,0	–	362,0	0,6	250,0	0,5	116,4	–	134,9	–
22. Projets à effet rapide	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Total, catégorie III</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>6 669,0</b>	<b>10,4</b>	<b>1 725,0</b>	<b>3,2</b>	<b>1 925,6</b>	<b>0,4</b>	<b>2 701,4</b>	<b>0,5</b>

	<i>FISNUA</i>				<i>MINUK</i>				<i>MINUL</i>			
	<i>2014/15</i>		<i>2015/16</i>		<i>2014/15</i>		<i>2015/16</i>		<i>2014/15</i>		<i>2015/16</i>	
	<i>Montant</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>Montant</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>Montant</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>Montant</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>Montant</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>Montant</i>	<i>Pourcentage</i>
<b>I. Militaires et personnel de police</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
1. Observateurs militaires	(1 330,0)	-17,9	–	–	–	–	–	–	(500,0)	-6,9	–	–
2. Contingents	750,0	0,6	–	–	–	–	–	–	(500,0)	-0,4	–	–
3. Police des Nations Unies	306,0	32,5	–	–	–	–	–	–	(2 251,0)	-8,4	–	–
4. Unités de police constituées	–	–	–	–	–	–	–	–	1 051,0	3,3	–	–
<b>Total, catégorie I</b>	<b>(274,0)</b>	<b>-0,2</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>(2 200,0)</b>	<b>-1,1</b>	<b>–</b>	<b>–</b>

**II. Personnel civil**

5. Personnel recruté sur le plan international	(123,0)	-0,5	–	–	–	–	–	–	(3 115,0)	-3,5	–	–
6. Personnel recruté sur le plan national	115,4	6,9	–	–	(334,8)	-3,1	–	–	3 720,0	21,3	–	–
7. Volontaires des Nations Unies	(18,0)	-1,7	–	–	–	–	–	–	350,0	2,8	–	–

	FISNUA				MINUK				MINUL			
	2014/15		2015/16		2014/15		2015/16		2014/15		2015/16	
	Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage
8. Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	300,0	21,5	-	-	-	-	-	-	2 200,0	2 444,4	-	-
9. Personnel fourni par des gouvernements	-	-	-	-	-	-	-	-	(255,0)	-15,8	-	-
<b>Total, catégorie II</b>	<b>274,4</b>	<b>0,9</b>	-	-	<b>(334,8)</b>	<b>-1,0</b>	-	-	<b>2 900,0</b>	<b>2,4</b>	-	-
<b>III. Dépenses opérationnelles</b>												
10. Observateurs électoraux civils	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
11. Consultants	14,0	70,0	11,0	46,2	(8,0)	-3,5	36,0	18,2	14,0	2,9	-	-
12. Voyages	53,0	4,1	91,3	7,4	(49,5)	-11,0	(16,0)	-4,9	-	-	-	-
13. Installations et infrastructures	8 689,0	19,2	(378,0)	-1,7	608,7	21,8	-	-	(6 739,2)	-20,0	-	-
14. Transports terrestres	(1 062,0)	-10,3	-	-	(235,0)	-53,2	-	-	(2 387,0)	-16,9	-	-
15. Transports aériens	(9 476,0)	-19,7	-	-	-	-	-	-	4 422,0	15,0	-	-
16. Transports maritimes ou fluviaux	355,0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
17. Communications	85,0	1,3	292,4	8,3	(167,0)	-10,7	(152,3)	-11,5	(910,0)	-13,8	(58,0)	-1,1
18. Informatique	640,0	12,8	(5,7)	-0,1	121,8	8,3	(202,7)	-11,5	1 076,8	18,2	58,0	1,1
19. Santé	-	-	-	-	(9,9)	-12,5	-	-	1 074,3	92,0	-	-
20. Matériel spécial	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
21. Fournitures, services et matériel divers	702,0	2,3	(11,0)	-	74,0	13,8	335,0	48,5	2 749,1	94,6	-	-
22. Projets à effet rapide	-	-	-	-	(0,3)	-0,1	-	-	-	-	-	-
<b>Total, catégorie III</b>	-	-	-	-	<b>334,8</b>	<b>4,2</b>	-	-	<b>(700,0)</b>	<b>-0,7</b>	-	-

	MINUSS				ONUCI			
	2014/15		2015/16		2014/15		2015/16	
	Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage
<b>I. Militaires et personnel de police</b>								
1. Observateurs militaires	1 495,0	21,0	–	–	(600,0)	-5,9	–	–
2. Contingents	(7 203,0)	-1,8	–	–	1 902,0	1,0	(1 605,9)	-1,0
3. Police des Nations Unies	4 816,0	17,1	–	–	(2 112,0)	-8,6	–	–
4. Unités de police constituées	892,0	4,9	–	–	–	–	1 605,9	5,5
<b>Total, catégorie I</b>	–	–	–	–	<b>(810,0)</b>	<b>-0,3</b>	–	–
<b>II. Personnel civil</b>								
5. Personnel recruté sur le plan international	590,0	0,3	–	–	(3 533,1)	-4,9	–	–
6. Personnel recruté sur le plan national	2 000,0	4,8	–	–	5 213,1	24,6	–	–
7. Volontaires des Nations Unies	315,0	1,6	–	–	(680,0)	-9,0	–	–
8. Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	(1 805,0)	-27,0	–	–	–	–	–	–
9. Personnel fourni par des gouvernements	(1 100,0)	-84,9	–	–	(1 000,0)	-54,5	–	–
<b>Total, catégorie II</b>	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>III. Dépenses opérationnelles</b>								
10. Observateurs électoraux civils	–	–	–	–	–	–	–	–
11. Consultants	(124,0)	-14,9	–	–	(223,5)	-37,1	–	–
12. Voyages	2 050,0	32,8	–	–	(7,0)	-0,2	(2,8)	-0,1
13. Installations et infrastructures	2 901,0	2,3	5 166,0	4,8	(3 357,5)	-9,8	(50,0)	-0,2
14. Transports terrestres	5 846,0	28,5	(4 824,0)	-22,5	778,4	11,0	–	–
15. Transports aériens	(10 280,0)	-7,5	44,0	–	(591,6)	-1,6	–	–
16. Transports maritimes ou fluviaux	(510,0)	-22,1	–	–	23,1	379,3	–	–
17. Communications	2 831,0	19,9	(339,0)	-2,4	(1 677,0)	-20,9	531,0	10,8
18. Informatique	1 710,0	10,1	(24,0)	-0,1	3 370,0	62,2	(481,0)	-9,7
19. Santé	(1 819,0)	-64,0	–	–	–	–	(16,3)	-1,3
20. Matériel spécial	–	–	–	–	–	–	–	–
21. Fournitures, services et matériel divers	(2 605,0)	-3,4	(23,0)	–	2 495,1	7,8	19,1	0,1
22. Projets à effet rapide	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Total, catégorie III</b>	–	–	–	–	<b>810,0</b>	<b>0,6</b>	–	–

	BANUS				BSLB			
	2014/15		2015/16		2014/15		2015/16	
	Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage
<b>I. Militaires et personnel de police</b>								
1. Observateurs militaires	-	-	-	-	-	-	-	-
2. Contingents	(1 769,2)	1,6	-	-	-	-	-	-
3. Police des Nations Unies	(239,3)	81,7	-	-	-	-	-	-
4. Unités de police constituées	78,0	3,0	-	-	-	-	-	-
<b>Total, catégorie I</b>	<b>(1 930,5)</b>	<b>1,7</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>II. Personnel civil</b>								
5. Personnel recruté sur le plan international	(2 971,9)	6,3	-	-	344,0	1,5	-	-
6. Personnel recruté sur le plan national	1 550,0	26,7	-	-	(510,3)	-2,4	(600,0)	-3,2
7. Volontaires des Nations Unies	(121,3)	18,5	-	-	-	-	-	-
8. Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	68,0	31,8	-	-	20,0	1,7	600,0	32,4
9. Personnel fourni par des gouvernements	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total, catégorie II</b>	<b>(1 475,2)</b>	<b>2,7</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(146,3)</b>	<b>-0,3</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>III. Dépenses opérationnelles</b>								
10. Observateurs électoraux civils	-	-	-	-	-	-	-	-
11. Consultants	(665,0)	33,6	-	-	-	-	-	-
12. Voyages	1 453,0	59,2	750,0	31,1	-	-	-	-
13. Installations et infrastructures	5 460,7	5,8	(36,1)	-	461,3	6,4	1,2	-
14. Transports terrestres	(105,7)	0,2	(100,6)	0,2	(12,0)	-2,1	-	-
15. Transports aériens	10 060,3	21,3	-	-	-	-	-	-
16. Transports maritimes ou fluviaux	(180,0)	32,0	(750,0)	62,8	-	-	-	-
17. Communications	(11 551,9)	34,0	(263,9)	0,9	(450,5)	-6,5	-	-
18. Informatique	4 324,2	34,5	(99,7)	0,7	135,2	1,7	-	-
19. Santé	(514,0)	2,7	-	-	(49,3)	-14,1	-	-
20. Matériel spécial	-	-	-	-	-	-	-	-
21. Fournitures, services et matériel divers	(4 876,0)	7,2	500,0	0,7	61,6	6,4	(1,2)	-0,1
22. Projets à effet rapide	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total, catégorie III</b>	<b>3 405,7</b>	<b>1,1</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>146,3</b>	<b>0,6</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

## Annexe III

## Répartition des dépenses liées aux initiatives transversales pour les exercices 2015/16 et 2016/17

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Budget des missions</i>	<i>Compte d'appui</i>	<i>BSLB</i>	<b>Total</b>
<b>Exercice 2015/16</b>				
1. Dépenses d'appui liées au déploiement d'Umoja dans les missions de maintien de la paix				
a) Appui aux missions	28 532,3	–	–	<b>28 532,3</b>
b) Équipes chargées du déploiement – Siège	2 269,2	–	–	<b>2 269,2</b>
c) Équipes chargées du déploiement – BSLB	745,7	–	–	<b>745,7</b>
d) Mise hors service de Galileo	–	–	–	–
2. Dépenses renouvelables après le déploiement d'Umoja	–	–	–	–
3. Applications informatiques	1 644,1	1 782,5	–	<b>3 426,6</b>
4. Gestion de la chaîne d'approvisionnement : projet pluriannuel (phases 1 et 2)	–	1 600,0	–	<b>1 600,0</b>
5. Projet de classement des postes dans les opérations hors Siège : équipes du Siège	1 859,0	–	–	<b>1 859,0</b>
6. Projet de Service d'assistance technique rapide pour les questions environnementales et climatiques	–	–	–	–
<b>Total</b>	<b>35 050,3</b>	<b>3 382,5</b>	–	<b>38 432,8</b>
<b>Exercice 2016/17</b>				
1. Dépenses d'appui liées au déploiement d'Umoja dans les missions de maintien de la paix				
a) Appui aux missions	2 550,0	–	–	<b>2 550,0</b>
b) Équipes chargées du déploiement – Siège	2 428,0	–	–	<b>2 428,0</b>
c) Équipes chargées du déploiement – BSLB	266,2	–	–	<b>266,2</b>
d) Mise hors service de Galileo	974,4	–	–	<b>974,4</b>
2. Dépenses renouvelables après le déploiement d'Umoja	–	–	16 802,3	<b>16 802,3</b>
3. Applications informatiques	–	1 671,2	1 614,4	<b>3 285,6</b>
4. Gestion de la chaîne d'approvisionnement : projet pluriannuel (phases 1 et 2)	–	1 560,2	–	<b>1 560,2</b>
5. Projet de classement des postes dans les opérations hors Siège : équipes du Siège	519,9	–	–	<b>519,9</b>
6. Projet de Service d'assistance technique rapide pour les questions environnementales et climatiques	2 489,3	–	–	<b>2 489,3</b>
<b>Total</b>	<b>9 227,8</b>	<b>3 231,4</b>	<b>18 416,7</b>	<b>30 875,9</b>

## Annexe IV

### Ventilation des ressources demandées au titre de la catégorie « Fournitures, services et matériel divers » pour l'exercice 2016/17

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>MINURSO</i>	<i>MINUSCA</i>	<i>MINUSMA</i>	<i>MINUSTAH</i>	<i>MONUSCO</i>	<i>MINUAD</i>
Détente et loisirs	42,8	583,3	125,3	–	–	50,4
Services de détection des mines et de déminage	3 264,6	–	55 000,0	–	2 834,1	8 246,5
Matériel de détection des mines et de déminage	–	–	–	–	–	–
Cartes opérationnelles	–	–	–	9,0	–	–
Uniformes, insignes et paquetages	77,8	1 456,7	851,4	462,2	1 299,9	738,5
Honoraires, fournitures et services liés à la formation	32,0	1 346,5	1 238,4	421,5	793,3	1 976,4
Réceptions officielles	6,0	–	20,0	20,0	50,0	17,5
Dépenses de représentation diverses	1,0	50,0	7,0	20,0	–	12,0
Audit externe	137,4	203,0	203,0	530,2	596,6	408,2
Assurances générales	–	50,0	35,0	–	148,2	85,0
Frais bancaires	50,0	1 200,0	65,0	100,0	3 557,4	6 405,1
Demandes d'indemnisation, comptabilisation en pertes et ajustements	–	50,0	47,0	160,0	51,7	378,5
Fret et dépenses connexes diverses	417,9	14 476,8	12 606,4	865,6	16 015,0	3 427,7
Rations et autres	411,4	309,0	–	–	14 938,4	143,4
Pertes de change	–	–	–	–	–	–
Services divers	44,7	25 289,0	12 444,6	9 474,3	23 915,2	8 623,2
<b>Total</b>	<b>4 539,6</b>	<b>45 014,3</b>	<b>82 643,1</b>	<b>12 062,8</b>	<b>64 199,8</b>	<b>30 512,4</b>

	<i>FNUOD</i>	<i>UNFICYP</i>	<i>FINUL</i>	<i>FISNUA</i>	<i>MINUK</i>	<i>MINUL</i>
Détente et loisirs	24,4	65,2	129,7	312,8	–	–
Services de détection des mines et de déminage	–	1 949,4	1 500,1	20 293,1	–	–
Matériel de détection des mines et de déminage	3,5	–	–	–	–	–
Cartes opérationnelles	–	–	–	–	–	20,0
Uniformes, insignes et paquetages	114,3	48,0	239,6	334,5	50,2	113,2
Honoraires, fournitures et services liés à la formation	74,0	31,2	438,2	140,0	69,0	363,8
Réceptions officielles	5,0	11,3	3,0	13,0	7,3	24,8

	<i>FNUOD</i>	<i>UNFICYP</i>	<i>FINUL</i>	<i>FISNUA</i>	<i>MINUK</i>	<i>MINUL</i>
Dépenses de représentation diverses	–	–	3,0	50,0	–	–
Audit externe	138,0	151,2	273,6	132,2	277,3	393,8
Assurances générales	8,0	8,0	51,6	74,0	17,3	86,6
Frais bancaires	40,0	7,0	85,0	185,0	40,0	1 056,5
Demandes d'indemnisation, comptabilisation en pertes et ajustements	2,0	15,2	100,0	–	–	50,0
Fret et dépenses connexes diverses	535,7	247,3	852,4	4 875,2	364,5	1 030,1
Rations et autres	–	–	83,1	251,4	8,2	63,9
Pertes de change	–	–	–	–	–	–
Services divers	206,0	144,2	2 131,5	1 786,7	389,8	3 791,2
<b>Total</b>	<b>1 128,8</b>	<b>2 678,0</b>	<b>5 890,8</b>	<b>28 447,9</b>	<b>1 223,6</b>	<b>6 993,9</b>

	<i>MINUSS</i>	<i>ONUCI</i>	<i>BANUS</i>	<i>BSLB</i>	<i>Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda)</i>
Détente et loisirs	367,0	28,0	187,9	–	–
Services de détection des mines et de déménagement	40 731,9	5 225,0	48 900,0	–	–
Matériel de détection des mines et de déménagement	–	–	–	–	–
Cartes opérationnelles	–	–	–	–	–
Uniformes, insignes et paquetages	1 228,1	218,4	221,0	12,7	–
Honoraires, fournitures et services liés à la formation	1 288,4	394,6	378,9	468,3	76,3
Réceptions officielles	50,0	52,0	12,0	4,0	34,0
Dépenses de représentation diverses	50,0	16,0	–	3,1	–
Audit externe	390,9	371,5	198,7	196,4	34,4
Assurances générales	79,6	72,0	–	50,3	–
Frais bancaires	3 200,0	310,0	99,7	20,0	39,6
Demandes d'indemnisation, comptabilisation en pertes et ajustements	40,0	–	–	2 500,0	16,4
Fret et dépenses connexes diverses	11 250,1	3 811,4	21 107,7	206,1	568,9
Rations et autres	28,9	328,5	34,9	–	18,0
Pertes de change	–	–	–	–	–
Services divers	8 085,8	2 541,0	4 937,6	327,8	98,9
<b>Total</b>	<b>66 790,7</b>	<b>13 368,4</b>	<b>76 078,4</b>	<b>3 788,7</b>	<b>886,5</b>

## Annexe V

## Utilisation de la capacité aérienne dans les missions de maintien de la paix pour la période allant de juillet à décembre 2005

### A. Utilisation de la capacité passagers

Type d'aéronef	Mission	Type d'accord	Appareil	Juillet 2015		Août 2015		Septembre 2015		Octobre 2015		Novembre 2015		Décembre 2015		Total, juillet à décembre		Utilisation moyenne de la capacité passagers par vol (%)									
				Capacité passagers par appareil	Nombre de passagers	Nombre de vols	Nombre moyen de passagers par vol	Nombre de passagers	Nombre de vols	Nombre moyen de passagers par vol	Nombre de passagers	Nombre de vols	Nombre moyen de passagers par vol	Nombre de passagers	Nombre de vols	Nombre moyen de passagers par vol	Passagers		Vols	Passagers par vol							
Avions	MINURSO	Commercial	An-26	40	473	95	5	535	82	7	545	78	7	580	84	7	469	74	6	563	95	6	3 165	508	6	15,6	
	ONUCI	Commercial	B-1900D	19	1 058	120	9	1 124	121	9	1 119	146	8	775	111	7	1 182	135	9	715	98	7	5 973	731	8	43,0	
			Learjet 60	8	138	37	4	108	25	4	93	21	4	97	27	4	132	28	5	51	14	4	619	152	4	50,9	
	MANUA	Commercial	B-1900D	19	275	43	6	425	77	6	561	79	7	741	98	8	594	98	6	432	84	5	3 028	479	6	33,3	
			DHC-7	48	284	43	7	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	284	43	7	13,8
			Learjet 55	8	124	35	4	111	30	4	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	235	65	4	45,2
			Learjet 60	8	—	—	—	—	—	—	128	27	5	165	39	4	144	29	5	94	24	4	531	119	4	55,8	
	MANUI	Commercial	B-1900D	19	—	—	—	6	4	2	285	55	5	361	63	6	321	47	7	260	49	5	1 233	218	6	29,8	
			Learjet 60	8	207	55	4	303	81	4	33	10	3	37	16	2	189	45	4	119	47	3	888	254	3	43,7	
	MINUAD	Commercial	CRJ-200	50	1 149	33	35	1 329	43	31	526	15	35	1 544	45	34	1 919	58	33	1 332	48	28	7 799	242	32	64,5	
			Let 410	19	921	96	10	1 525	141	11	1 501	128	12	1 196	108	11	737	66	11	911	100	9	6 791	639	11	55,9	
			ATR -72	68	659	22	30	1 460	38	38	1 036	31	33	528	18	29	1 198	38	32	1 438	48	30	6 319	195	32	47,7	
			B-737-400	130	3 084	35	88	2 107	30	70	3 316	42	79	4 540	54	84	3 879	48	81	5 113	62	82	22 039	271	81	62,6	
	MINUL	Commercial	B-1900D	19	476	58	8	63	14	5	451	65	7	59	12	5	81	24	3	125	29	4	1 255	202	6	32,7	
			DHC-7	48	1 370	82	17	784	54	15	1 304	67	19	1 364	55	25	1 432	58	25	1 245	57	22	7 499	373	20	41,9	
UNOWA	Commercial	Learjet 60	8	22	11	2	27	17	2	38	20	2	17	12	1	64	2	32	63	29	2	231	91	3	31,7		
MONUSCO	Commercial	An-26	40	1	59	—	—	58	—	2	36	—	—	12	—	—	69	—	1	71	—	4	305	—	—		
		B-1900D	19	2 763	232	12	2 918	228	13	2 829	221	13	2 847	225	13	2 437	205	12	2 500	223	11	16 294	1 334	12	64,3		

Type d'aéronef	Mission	Type d'accord	Appareil	Juillet 2015		Août 2015		Septembre 2015		Octobre 2015		Novembre 2015		Décembre 2015		Total, juillet à décembre				Utilisation moyenne de la capacité des passagers par vol (%)						
				Capacité passagers par appareil	Nombre de passagers	Nombre moyen de passagers par vol	Nombre de passagers	Nombre moyen de passagers par vol	Nombre de passagers	Nombre moyen de passagers par vol	Nombre de passagers	Nombre moyen de passagers par vol	Nombre de passagers	Nombre moyen de passagers par vol	Nombre de passagers	Nombre moyen de passagers par vol	Passagers	Vols	Passagers par vol							
			CRJ-200	50	3 261	145	22	2 705	92	29	2 787	105	27	2 154	66	33	2 226	69	32	1 966	75	26	15 099	552	27	54,7
			L-100	92	1 011	127	8	868	120	7	219	59	4	198	59	3	-	11	-	2	14	-	2 298	390	6	6,4
			SAAB 340B	36	1 073	81	13	1 744	106	16	1 787	102	18	2 212	118	19	2 000	108	19	2 082	108	19	10 898	623	17	48,6
	Militaire		C-130 Hercules	90	2 040	61	33	1 609	38	42	1 242	46	27	508	33	15	2 625	56	47	1 032	63	16	9 056	297	30	33,9
FISNUA	Commercial		B-1900D	19	335	46	7	261	37	7	299	37	8	292	38	8	257	33	8	198	27	7	1 642	218	8	39,6
			CRJ-200	50	819	43	19	952	52	18	1 223	46	27	1 223	47	26	1 418	48	30	1 217	46	26	6 852	282	24	48,6
			DHC-8	37	170	14	12	15	8	2	265	19	14	225	15	15	291	26	11	336	42	8	1 302	124	11	28,4
MINUSS	Commercial		An-26	40	-	-	-	-	-	-	-	-	-	6	-	-	72	-	-	87	-	-	165	-	-	-
			CRJ-200	50	1 070	37	29	2 290	70	33	1 869	56	33	2 120	61	35	2 021	56	36	2 273	70	32	11 643	350	33	66,5
			DHC-8	37	1 046	46	23	728	39	19	697	38	18	1 238	61	20	1 176	50	24	1 185	54	22	6 070	288	21	57,0
			Learjet 55	8	19	10	2	40	13	3	37	23	2	37	23	2	47	18	3	-	-	-	180	87	2	25,9
			Let 410	19	651	73	9	771	68	11	649	60	11	343	47	7	730	72	10	530	63	8	3 674	383	10	50,5
			Learjet 60	8	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	82	27	3	82	27	3	38,0	
			L-382	*	2	51	-	-	58	-	-	69	-	-	57	-	-	37	-	-	48	-	2	320	-	*
			ATR -72	68	1 068	38	28	1 707	58	29	1 964	64	31	2 023	58	35	2 195	61	36	1 533	48	32	10 490	327	32	47,2
MANUL	Commercial		B-1900D	19	76	12	6	98	27	4	54	10	5	32	4	8	88	11	8	99	10	10	447	74	6	31,8
MINUSMA	Commercial		AN-74	52	3 091	136	23	2 136	107	20	2 319	77	30	3 520	108	33	3 353	110	30	2 123	65	33	16 542	603	27	52,8
			SAAB 340B	33	1 416	88	16	1 761	95	19	2 165	112	19	1 911	106	18	950	65	15	2 026	113	18	10 229	579	18	53,5
			CL-604	9	149	18	8	120	22	5	102	20	5	93	16	6	115	17	7	116	19	6	695	112	6	68,9
			L-382G	*	-	-	-	-	-	7	25	-	4	30	-	1	12	--	8	17	-	20	84	-	*	
	Militaire		CASA 295	71	1 056	55	19	478	44	11	682	26	26	-	-	--	815	33	25	1 499	48	31	4 530	206	22	31,0
MINUSCA	Commercial		AN-74	52	515	50	10	468	58	8	969	87	11	1 616	91	18	1 578	99	16	1 015	102	10	6 161	487	13	24,3



Type d'aéronef	Mission	Type d'accord	Appareil	Juillet 2015		Août 2015		Septembre 2015		Octobre 2015		Novembre 2015		Décembre 2015		Total, juillet à décembre				Utilisation moyenne de la capacité passagers par vol (%)						
				Capacité passa- gers par appareil	Nombre de passa- gers de vols	Nombre moyen de passa- gers par vol	Passa- gers	Vols	Passa- gers par vol																	
		Militaire	Mi-17	22	1 249	224	6	1 691	269	6	1 038	190	5	651	128	5	945	153	6	2 353	371	6	7 927	1 335	6	27,0
			Mi-8MTV	22	1 194	164	7	1 733	290	6	2 058	318	6	1 711	341	5	1 563	281	6	964	248	4	9 223	1 642	6	25,5
			Oryx (Puma modifié)	16	1 348	252	5	1 883	317	6	1 035	206	5	1 445	263	5	1 077	213	5	1 129	221	5	7 917	1 472	5	33,6
			AS-330 Puma	20	876	192	5	753	152	5	830	181	5	593	180	3	988	230	4	862	262	3	4 902	1 197	4	20,5
			Bell -212	14	149	131	1	85	89	1	131	161	1	256	154	2	123	132	1	375	194	2	1 119	861	1	9,3
			Mi-24	80	7	84	-	10	115	-	37	60	1	34	78	-	6	58	-	-	81	-	94	476	-	0,2
			Rooivalk	-	-	2	-	-	35	-	-	30	-	-	29	-	-	23	-	-	25	-	-	144	-	-
FISNUA		Commer- cial	Mi-8MTV	22	1 407	150	9	870	132	7	824	112	7	1 038	134	8	1 066	110	10	1 841	188	10	7 046	826	9	38,8
		Militaire	Mi-17	20	1 156	117	10	587	113	5	751	112	7	705	116	6	661	84	8	1 032	115	9	4 892	657	7	37,2
MINUSS		Commer- cial	Mi-26	80	-	104	-	3	120	-	1	69	-	-	85	-	-	17	-	-	21	-	4	416	-	-
			Mi-8MTV	22	4 394	472	9	3 996	494	8	3 455	546	6	3 395	486	7	3 275	511	6	2 922	481	6	21 437	2 990	7	32,6
		Militaire	Mi-17	20	3 790	358	11	2 324	416	6	1 470	311	5	1 545	317	5	2 574	403	6	2 108	338	6	13 811	2 143	6	32,2
UNSOA		Commer- cial	Mi-8MTV	22	949	618	2	1 561	707	2	1 855	721	3	1 467	481	3	-	-	-	-	-	-	5 832	2 527	2	10,5
MINUSMA		Commer- cial	Mi-8MTV	22	2 177	311	7	1 639	246	7	1 768	259	7	2 108	229	9	1 065	120	9	1 579	199	8	10 336	1 364	8	34,4
		Militaire	Mi-17	20	-	-	-	-	-	-	-	-	-	11	25	-	10	16	1	104	68	2	125	109	1	5,7
			AH-64	-	-	62	-	-	50	-	-	39	-	-	68	-	-	48	-	-	52	-	-	319	-	-
			CH 47	36	526	59	9	316	50	6	290	42	7	596	59	10	464	43	11	590	56	11	2 782	309	9	25,0
			MD-500	5	11	57	-	-	43	-	-	50	-	-	94	-	-	68	-	-	92	-	11	404	-	0,5
MINUSCA		Commer- cial	Mi-8MTV	22	678	107	6	580	66	9	629	87	7	164	20	8	643	117	5	592	99	6	3 286	496	7	30,1
		Militaire	Mi-17	20	660	139	5	734	118	6	628	119	5	776	155	5	1 060	189	6	897	169	5	4 755	889	5	26,7
			Mi-35	8	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	7	-	-	-	14	-	-	21	-	-
BANUS		Commer- cial	Mi-8MTV	22	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3 986	763	5	2 181	614	4	6 167	1 377	4	20,4	

\* Information non communiquée ou non disponible.

## B. Utilisation de la capacité fret

Mission	Type de contrat	Appareil	Juillet 2015			Août 2015			Septembre 2015			Octobre 2015			Novembre 2015			Décembre 2015			Total										
			Capacité fret (tonnes métriques)	Fret (tonnes métriques)	Nombre de vols	Fret par vol (tonnes métriques)	Taux de remplissage par vol (%)	Fret (tonnes métriques)	Nombre de vols	Fret par vol (tonnes métriques)	Taux de remplissage par vol (%)	Fret (tonnes métriques)	Nombre de vols	Fret par vol (tonnes métriques)	Taux de remplissage par vol (%)	Fret (tonnes métriques)	Nombre de vols	Fret par vol (tonnes métriques)	Taux de remplissage par vol (%)	Fret (tonnes métriques)	Nombre de vols	Fret par vol (tonnes métriques)	Taux de remplissage par vol (%)								
MINURSO	Commercial	An-26	6,5	42,18	95	0,44	6,8	35,01	82	0,43	6,6	33,92	78	0,43	6,7	34,66	84	0,41	6,3	38,02	74	0,51	7,9	42,46	95	0,45	6,9	226,25	508	0,45	6,9
MONUSCO	Commercial	An-26	6,5	140,69	59	2,38	36,7	139,28	58	2,40	36,9	72,07	36	2,00	30,8	31,33	12	2,61	40,2	181,89	69	2,64	40,6	167,62	71	2,36	36,3	732,88	305	2,40	37,0
		L-100	22,9	645,22	127	5,08	22,2	727,94	120	6,07	26,5	358,30	59	6,07	26,5	314,46	59	5,33	23,3	118,23	11	10,75	46,9	107,38	14	7,67	33,5	2271,54	390	5,82	25,4
	Militaire	C-130 Hercules	20,4	69,01	61	1,13	5,5	59,89	38	1,58	7,7	82,41	46	1,79	8,8	104,23	33	3,16	15,5	124,45	56	2,22	10,9	179,19	63	2,84	13,9	619,19	297	2,08	10,2
MINUSS	Commercial	An-26	6,5	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	11,52	6	1,92	29,5	150,89	72	2,10	32,2	201,00	87	2,31	35,5	363,42	165	2,20	33,9	
		L-382	22	427,72	51	8,39	38,1	515,07	58	8,88	40,4	449,13	69	6,51	29,6	402,60	57	7,06	32,1	286,70	37	7,75	35,2	336,17	48	7,00	31,8	2417,39	320	7,55	34,3
		Mi-26	20	602,57	104	5,79	29,0	682,50	120	5,69	28,4	398,62	69	5,78	28,9	441,09	85	5,19	25,9	91,30	17	5,37	26,9	104,13	21	4,96	24,8	2320,21	416	5,58	27,9
BANUS	Commercial	L-382	22	602,81	81	7,44	33,8	401,66	63	6,38	29,0	232,43	34	6,84	31,1	89,26	14	6,38	29,0	278,18	52	5,35	24,3	361,03	59	6,12	27,8	1965,38	303	6,49	29,5
MINUSMA	Commercial	AN-74	6,5	62,03	136	0,46	7,0	45,67	107	0,43	6,6	9,50	77	0,12	1,9	5,22	108	0,05	0,7	4,18	110	0,04	0,6	4,68	65	0,07	1,1	131,27	603	0,22	3,3
MINUSCA	Commercial	AN-74	6,5	61,02	50	1,22	18,8	82,93	58	1,43	22,0	90,34	87	1,04	16,0	60,10	91	0,66	10,2	79,98	99	0,81	12,4	99,03	102	0,97	14,9	473,40	487	0,97	15,0

## Annexe VI

**Transport de passagers dans les missions de maintien  
de la paix effectué avec les moyens aériens  
des missions, de janvier à décembre 2015**

<i>Mission</i>	<i>Personnel de l'ONU</i>	<i>Personnel des organismes des Nations Unies</i>	<i>Passagers ne travaillant ni pour l'ONU ni pour les organismes des Nations Unies</i>	<b>Total</b>
FINUL	8 184	12	883	<b>9 079</b>
FISNUA	21 924	483	3 901	<b>26 308</b>
MINUAD	127 365	1 006	15 451	<b>143 822</b>
MINUL	11 659	511	2 262	<b>14 432</b>
MINURSO	7 740	48	–	<b>7 788</b>
MINUSCA	20 379	2 684	3 847	<b>26 910</b>
MINUSMA	24 777	1 404	6 401	<b>32 582</b>
MINUSS	99 398	2 416	3 596	<b>105 410</b>
MINUSTAH	15 124	438	1 485	<b>17 047</b>
MONUSCO	95 712	6 342	11 365	<b>113 419</b>
ONUCI	5 868	172	508	<b>6 548</b>
UNFICYP	2 072	–	34	<b>2 106</b>
UNSOA/BANUS	10 414	4 004	28 770	<b>43 188</b>
<b>Total</b>	<b>450 616</b>	<b>19 520</b>	<b>78 503</b>	<b>548 639</b>

## Annexe VII

## Systèmes de drones aériens

<i>Mission</i>	<i>Type d'arrangement</i>	<i>Système</i>	<i>Capacités</i>	<i>Stade de déploiement</i>	<i>Montant annuel inscrit au budget 2016/17 (dollars É.-U.)</i>	<i>Observations</i>
MINUSCA	Marché passé avec une entreprise commerciale	À déterminer	À déterminer	Phase de planification et d'acquisition	15 millions	Un montant de 3 millions de dollars a été prévu pour 2015/16 car on s'attendait à ce que le système soit acheté pour les deux derniers mois de l'année, ce qui porterait à 20 millions le montant prévu pour l'année entière. Pour 2016/17, on estime qu'un montant de 15 millions de dollars devrait suffire à financer l'exploitation d'un système de drones aériens pendant environ 9 mois.
MINUSMA	Marché passé avec une entreprise commerciale	2 Thales (Elbit) Hermes 900 moyenne altitude longue endurance	Vitesse : 110 nœuds Rayon d'action : 600 km et plus Autonomie : 22 heures Pilotage hors vue directe utilisant des relais satellites Bicharge; capable de transporter un système électro-optique et infrarouge et un radar à antenne synthétique en même temps	Déploiement prévu en juin 2016	24,4 millions	Le marché vient d'être passé; date de déploiement indicative : juin 2016.
	Lettre d'attribution	3 Scaneagle	Vitesse maximale : 148 km/h Rayon d'action maximal : 2 206 miles (3 550 km) Plafond opérationnel : 19 521 pieds (5 950 m)	Déploiement achevé	2,67 millions	Remplacement prévu par une lettre d'attribution à l'Allemagne

<i>Mission</i>	<i>Type d'arrangement</i>	<i>Système</i>	<i>Capacités</i>	<i>Stade de déploiement</i>	<i>Montant annuel inscrit au budget 2016/17 (dollars É.-U.)</i>	<i>Observations</i>
		6 Raven	Poids maximal au décollage : 2 livres (1 kg) Vitesse maximale : 56 km/h Rayon d'action maximal : 6 miles (10 km) Plafond opérationnel : 500 pieds	Déploiement achevé		
	Lettre d'attribution	4 Shadow-200	Poids à vide : 165 livres (75 kg) Poids maximal au décollage : 328 livres (149 kg) Vitesse maximale : 207 km/h Rayon d'action maximal : 48 miles (78 km) Plafond opérationnel : 15 000 pieds	Déploiement achevé	3,45 millions	
		4 Wasp	Poids à vide : 430 grammes Vitesse : 40 km/h Altitude opérationnelle : 1 000 pieds	Déploiement achevé		
		4 Puma	Poids à vide : 13 livres (6 kg) Poids maximal au décollage: 13 livres (6 kg) Vitesse maximale: 83 km/h Rayon d'action maximal : 9 miles (15 km) Plafond opérationnel : 500 pieds	Déploiement achevé		
	Lettre d'attribution	Luna	Poids maximal au décollage: 30 kg Vitesse maximale: 70 km/h Rayon d'action maximal : 63 miles (100 km) Plafond opérationnel : 3 500 pieds	Examen en cours de la lettre d'attribution (la décision sera prise ultérieurement)	Au même coût que celui prévu au titre de la lettre d'attribution aux Pays-Bas	Remplacement prévu de la lettre d'attribution aux Pays-Bas (à déterminer)

<i>Mission</i>	<i>Type d'arrangement</i>	<i>Système</i>	<i>Capacités</i>	<i>Stade de déploiement</i>	<i>Montant annuel inscrit au budget 2016/17 (dollars É.-U.)</i>	<i>Observations</i>
		Mini	Semblable au Puma	Examen en cours de la lettre d'attribution (la décision sera prise ultérieurement)		
MINUSS	Marché passé avec une entreprise commerciale (à déterminer)	À déterminer	À déterminer	Début de la phase de planification	10 millions	Le coût prévu pour une année s'élève à 20 millions de dollars. Pour 2016/17, on estime qu'un montant de 10 millions de dollars devrait suffire à financer l'exploitation d'un système de drones aériens pendant environ 6 mois.
MONUSCO	Marché passé avec une entreprise commerciale	5 systèmes tactiques Selex Falco	Vitesse : 75 nœuds Rayon d'action : 180 km Autonomie : 6 heures Pilotage à vue directe Monocharge; capable de transporter un système électro-optique et infrarouge ou un radar à antenne synthétique mais pas les deux en même temps	Déploiement achevé	15,5 millions	Le marché actuel vient à expiration en novembre 2016; un appel d'offres sera lancé en novembre 2016 en vue de le remplacer.

## Annexe VIII

**Récapitulatif des variations entre prévisions  
de dépenses au titre des carburants pour l'exercice  
2016/17 et les dépenses approuvées pour l'exercice  
2015/16, par mission et catégorie de carburant**

<i>Mission</i>	<i>Volume</i>	<i>Prix</i>	<i>Lubrifiants<sup>a</sup></i>	<b>Total</b>
BANUS	4 116 718,99	(938 586,29)	67 998,45	<b>3 246 131,15</b>
BSLB	(4 547,40)	14 220,49	(1 076,37)	<b>8 596,71</b>
FINUL	24 049,65	(2 715 569,19)	(50 693,70)	<b>(2 742 213,24)</b>
FISNUA	(843 630,70)	(1 961 219,66)	290 072,99	<b>(2 514 777,37)</b>
FNUOD	(495 603,48)	(366 471,05)	(38 248,66)	<b>(900 323,18)</b>
MINUAD	(1 784 476,62)	(6 839 682,64)	353 348,51	<b>(8 270 810,76)</b>
MINUK	(9 176,20)	(11 303,75)	(11 634,64)	<b>(32 114,58)</b>
MINUL	(4 118 518,30)	(2 105 029,44)	(299 781,68)	<b>(6 523 329,42)</b>
MINURSO	105 944,08	(463 521,39)	23 793,43	<b>(333 783,87)</b>
MINUSCA	(19 916 587,24)	(3 139 291,49)	(1 023 380,87)	<b>(24 079 259,60)</b>
MINUSMA	5 156 114,49	(6 029 479,96)	(499 334,64)	<b>(1 372 700,11)</b>
MINUSS	6 965 622,51	(11 052 949,27)	(139 423,51)	<b>(4 226 750,26)</b>
MINUSTAH	(2 084 637,36)	3 205 425,53	35 947,75	<b>1 156 735,92</b>
MONUSCO	(1 410 537,28)	(12 947 395,71)	(763 927,86)	<b>(15 121 860,84)</b>
ONUCI	(1 633 725,11)	(1 491 157,08)	(204 856,46)	<b>(3 329 738,65)</b>
UNFICYP	(95 738,48)	(87 864,24)	–	<b>(183 602,72)</b>
<b>Total</b>	<b>(16 028 728,46)</b>	<b>(46 929 875,13)</b>	<b>(2 261 197,24)</b>	<b>(65 219 800,83)</b>

<i>Catégorie de carburant</i>	<i>Volume</i>	<i>Prix</i>	<i>Lubrifiants<sup>a</sup></i>	<b>Total</b>
Carburant aviation	8 329 345,24	(18 303 442,44)		<b>(9 974 097,20)</b>
Carburant diesel – transports maritimes et fluviaux	(436 660,97)	(196 949,94)		<b>(633 610,91)</b>
Carburant diesel – gestion des installations	(5 908 026,37)	(1 112 374,73)		<b>(7 020 401,09)</b>
Carburant diesel – transports terrestres	(5 848 619,75)	(8 782 597,91)		<b>(14 631 217,66)</b>
Carburant pour groupes électrogènes – gestion des installations	(11 218 451,56)	(17 601 798,11)		<b>(28 820 249,66)</b>
Kérosène – gestion des installations	(57 566,12)	(256 206,79)		<b>(313 772,92)</b>
Gaz de pétrole liquéfié – gestion des installations	(384 653,35)	(125 340,15)		<b>(509 993,50)</b>
Lubrifiants	4 186,99	17 991,35	(2 260 824,64)	<b>(2 238 646,30)</b>

<i>Catégorie de carburant</i>	<i>Volume</i>	<i>Prix</i>	<i>Lubrifiants<sup>a</sup></i>	<b>Total</b>
Essence – transports maritimes et fluviaux	(7 839,04)	(635 863,87)		<b>(643 702,91)</b>
Essence/benzène – transports terrestres	(387 119,27)	78 593,39		<b>(308 525,87)</b>
Essence – gestion des installations	(113 324,27)	(11 885,94)		<b>(125 210,20)</b>
<b>Total</b>	<b>(16 028 728,46)</b>	<b>(46 929 875,13)</b>	<b>(2 260 824,64)</b>	<b>(65 219 428,23)</b>

<sup>a</sup> Calculé sur la base d'un pourcentage du coût total.

## Annexe IX

### Principaux projets de construction approuvés pour l'exercice 2015/16 et projets d'une valeur supérieure à 1 million de dollars prévus pour l'exercice 2016/17

#### A. Principaux projets de construction approuvés pour l'exercice 2015/16

(En millions de dollars des États-Unis)

<i>Mission</i>	<i>Cahier des charges</i>	<i>Projet pluriannuel</i>	<i>État d'avancement</i>	<i>Travaux en cours</i>	<i>2015/16</i>	<i>Coût du projet</i>
<b>FISNUA</b>	Pose d'un revêtement souple sur la piste d'atterrissage et l'aire de trafic	Non	Mise en chantier	L'exécution du projet n'a pas encore démarré.	4,75	
	Agrandissement du camp d'Abyei et transfert de l'hélistation et de l'aire de trafic à l'extérieur du camp principal du quartier général	Non	Mise en chantier	L'exécution du projet n'a pas encore démarré. Le processus de passation de marchés pour la fourniture de matériaux de construction a débuté et des locaux préfabriqués ont été commandés au titre d'un contrat-cadre.	3,20	
	Construction d'un mur d'enceinte au camp d'Abyei	Oui	Mise en chantier	L'entrepreneur a terminé l'installation du chantier et les travaux d'excavation ont démarré en novembre 2015.	3,00	
	Entretien, notamment asphaltage, des routes à l'intérieur et autour de 7 camps	Non	Mise en chantier	L'exécution du projet n'a pas encore commencé.	10,90	
	Agrandissement du camp du quartier général d'Abyei, notamment construction de logements supplémentaires, agrandissement et transfert des hélistations et aires de trafic	Oui	Mise en chantier	L'exécution du projet n'a pas encore commencé.	4,50	

<i>Mission</i>	<i>Cahier des charges</i>	<i>Projet pluriannuel</i>	<i>État d'avancement</i>	<i>Travaux en cours</i>	<i>2015/16</i>	<i>Coût du projet</i>
	Réfection des camps et de 120 km de l'axe d'approvisionnement	Oui	Mise en chantier	L'exécution du projet n'a pas encore commencé.	4,20	
	Pose d'un revêtement souple à l'aérodrome d'Anthony	Oui	Mise en chantier	Le projet a été annulé.	7,50	
	Projet relatif aux eaux usées et à l'environnement	Oui	Mise en chantier	L'exécution du projet n'a pas encore commencé.	6,00	
	Construction d'une piste d'atterrissage, d'une voie de circulation et d'une aire de trafic à l'aérodrome d'Anthony	Non	Clôture définitive	Le projet a été mené à bien.	5,60	100
<b>Total partiel</b>					<b>49,47</b>	
<b>MINUAD</b>	Construction de 8 hélistations dans 8 bases d'opérations	Oui	Mise en chantier	–	1,75	
	Construction de 2 entrepôts en dur	Oui	Mise en chantier	–	1,70	
	Construction de 2 centrales solaires	Oui	Mise en chantier	–	2,00	
	Construction de 1 décharge sanitaire à Geneina et de 10 décharges contrôlées dans 10 bases d'opérations aux fins de l'élimination sans risque des déchets solides	Oui	Mise en chantier	–	1,50	
<b>Total partiel</b>					<b>6,95</b>	
<b>MINUSCA</b>	Ouverture, réparation et entretien de puits profonds et creusés à la main dans différents camps en République centrafricaine (Bangui, 3 postes de commandement, 8 sous-secteurs, 37 camps d'unités militaires et de police)	Oui	Exécution et vérification		1,09	Projet de trois ans Coûts prévus : 1,71 million de dollars pour la deuxième année et 1,16 million de dollars pour la troisième année
	Fourniture de barrières de défense et travaux de contrôle d'accès aux camps (Bangui, 3 postes de commandement, 8 sous-secteurs, 37 camps d'unités militaires et de police)	Oui	Exécution et vérification		1,97	Projet de 3 ans Coûts prévus : 1,97 million de dollars pour chaque année

<i>Mission</i>	<i>Cahier des charges</i>	<i>Projet pluriannuel</i>	<i>État d'avancement</i>	<i>Travaux en cours</i>	<i>2015/16</i>	<i>Coût du projet</i>
	Construction de murs de parpaings et de briques à Bangui (secteur ouest et bureaux secondaires)	Oui	Exécution et vérification		1,78	Projet de 3 ans Coûts prévus : 2,46 millions de dollars pour la deuxième année et 1,51 million de dollars pour la troisième année
	Construction de plateformes polyvalentes en béton (Bangui, 3 postes de commandement, 8 sous-secteurs, 37 camps d'unités militaires et de police)	Oui	Exécution et vérification		2,50	Projet de 3 ans Coûts prévus : 3,34 millions de dollars pour la deuxième année et 1,84 million de dollars pour la troisième année
	Construction de blocs sanitaires en dur, de systèmes d'égout et d'adduction d'eau pour les camps d'unités militaires et de police (37 camps)	Oui	Exécution et vérification		6,65	Projet de 3 ans Coûts prévus : 1,87 million de dollars pour la deuxième année et 1,37 million de dollars pour la troisième année
	Construction de baraquements, de cuisines et de cantines en dur pour les camps d'unités militaires et de police (37 camps)	Oui	Exécution et vérification		13,42	Projet de 3 ans Coûts prévus : 28,88 millions de dollars pour la deuxième année et 28,88 millions de dollars pour la troisième année
	Fourniture de matériel (broyeurs, incinérateurs, compacteur) et construction de centres de traitement des déchets, avec exploitation et entretien, et transport des déchets	Oui	Exécution et vérification		4,50	Projet de 3 ans Coûts prévus : 7,75 millions de dollars pour la deuxième année et 7,75 millions de dollars pour la troisième année
	Conception et construction d'un quartier général permanent par phases à Bangui	Oui	Exécution et vérification		3,95	Projet de 3 ans Coûts prévus : 4,02 millions de dollars pour chaque année
<b>Total partiel</b>					<b>35,86</b>	
<b>MINUSMA</b>	Construction du quartier général de la Mission à Bamako	Oui	Exécution et vérification		4,30	
	Entretien de l'aérodrome de Gao	Non	Exécution et vérification		2,70	
	Entretien des aérodromes de Kidal et Tessalit	Non	Exécution et vérification		2,00	

<i>Mission</i>	<i>Cahier des charges</i>	<i>Projet pluriannuel</i>	<i>État d'avancement</i>	<i>Travaux en cours</i>	<i>2015/16</i>	<i>Coût du projet</i>
	Construction de hangars d'entretien à Kidal, Tessalit, Menaka et Tombouctou	Non	Exécution et vérification		1,25	
	Construction de la plateforme pour hélicoptère à Kidal (phase 2)	Non	Exécution et vérification		4,00	
	Construction de la plateforme pour hélicoptère à Kidal (phase 3)	Non	Exécution et vérification		6,00	
	Construction de la plateforme pour hélicoptère à Gao (phase 1)	Non	Exécution et vérification		6,00	
	Construction de la plateforme pour hélicoptère à Gao (phase 2)	Non	Exécution et vérification		6,00	
	Construction de la plateforme pour hélicoptère à Tombouctou (phase 2)	Non	Exécution et vérification		4,00	
	Construction de la plateforme pour hélicoptère à Tessalit (phase 1)	Non	Exécution et vérification		4,00	
	Construction de la plateforme pour hélicoptère à Tessalit (phase 2)	Non	Exécution et vérification		4,00	
	Construction d'un foyer social dans chaque camp, au quartier général et à la base de soutien logistique de la mission	Non	Exécution et vérification		1,50	
	Construction de 5 camps et agrandissement et entretien de 13 camps dans l'ensemble de mission pour accueillir du personnel supplémentaire	Non	Exécution et vérification		30,00	
	Construction d'une route entre l'aéroport et la ville de Tombouctou	Non	Exécution et vérification		5,40	
<b>Total partiel</b>					<b>81,15</b>	
<b>MINUSS</b>	Réfection et élargissement de la piste d'atterrissage de Rubkona	Oui	Mise en chantier	Ce projet sera exécuté par l'UNOPS avec lequel la MINUSS est en train de négocier un accord financier.	18,56	
<b>Total partiel</b>					<b>18,56</b>	

<i>Mission</i>	<i>Cahier des charges</i>	<i>Projet pluriannuel</i>	<i>État d'avancement</i>	<i>Travaux en cours</i>	<i>2015/16</i>	<i>Coût du projet</i>
<b>MONUSCO/ Centre de services régional d'Entebbe</b>	Voie de circulation interne et drains collecteurs	Non	Exécution et vérification		1,02	
	Centre régional de formation et de conférences	Oui	Exécution et vérification	L'exécution du projet se poursuit.	3,71	74
	Bâtiments à usage de bureaux 3 et 4 au Centre de services régional	Oui	Clôture définitive	Le projet a été mené à bien.	3,76	100
	Travaux de mise à niveau dans l'ensemble du Centre	Oui	Exécution et vérification		5,41	
	Construction d'un centre informatique régional	Oui	Clôture définitive	Le projet a été mené à bien.	3,50	100
	Construction des bâtiments à usage de bureaux 1 et 2 au Centre de services régional	Oui	Clôture définitive	Le projet a été mené à bien.	3,86	100
	Fourniture, installation et mise en service d'un système central de refroidissement au Centre de services régional	Oui	Clôture définitive	Le projet a été mené à bien.	1,70	100
	Construction de 7,2 km de route menant à Goma	Non	Exécution et vérification	L'exécution du projet a été retardée, la priorité ayant été donnée aux travaux de bitumage des pistes à Goma.	4,03	85
Projet d'aménagement des terrains en vue du déménagement de la base de soutien logistique de Goma	Oui	Exécution et vérification	L'exécution du projet se poursuit mais a pris du retard en raison du manque de fonds et de la difficulté de libérer l'immeuble occupé.	14,24	4	
<b>Total partiel</b>					<b>41,23</b>	
<b>UNSOA/ BANUS</b>	Remplacement de locaux préfabriqués de qualité inférieure	Oui	Mise en chantier	Le projet a été annulé.	1,65	
	Construction de 2 nouveaux camps pour 200 hommes dans le secteur 2	Oui	Mise en chantier	Le projet a été annulé.	4,00	
	Construction de 2 nouveaux camps pour 200 hommes dans le secteur 3	Non	Mise en chantier	Le projet a été annulé.	4,80	
	Construction d'un nouveau camp pour 200 hommes dans le secteur 4	Non	Mise en chantier	Le projet a été annulé.	3,00	

<i>Mission</i>	<i>Cahier des charges</i>	<i>Projet pluriannuel</i>	<i>État d'avancement</i>	<i>Travaux en cours</i>	<i>2015/16</i>	<i>Coût du projet</i>
	Installation d'une couverture renforcée pour les logements réservés au personnel civil à Mogadiscio	Non	Planification	L'examen des plans et la préparation des dessins d'atelier ont été effectués en novembre 2015.	4,60	
	Construction d'un camp intégré pour 60 personnes à Kismaayo	Non	Mise en chantier	Le projet a été annulé.	12,00	
	Construction d'installations polyvalentes pour l'AMISOM, la MANUSOM et l'UNSOA à Mogadiscio (phase 7)	Non	Exécution et vérification	Les travaux se poursuivent.	3,30	
	Construction d'installations de gestion des déchets dans les centres d'opérations de secteur en Somalie	Non	Exécution et vérification	Les travaux se poursuivent.	4,20	
	Installation du camp du groupe de gardes des Nations Unies à Mogadiscio	Oui	Exécution et vérification	Les travaux se poursuivent.	3,80	
	Installation du centre de secteur de Dhobley	Oui	Exécution et vérification	Les travaux se poursuivent.	5,20	
	Installation du centre de secteur de Baidoa	Oui	Exécution et vérification	Les travaux se poursuivent.	2,20	
	Installation du centre de secteur de Beledweyne	Oui	Exécution et vérification	Les travaux se poursuivent.	2,50	
	Construction de la plateforme aérienne de Baledogle	Non	Exécution et vérification	Les travaux se poursuivent.	2,30	
	Construction de la nouvelle base d'appui de Mombasa (phase 1)	Oui	Exécution et vérification	Les travaux se poursuivent.	2,30	
	Plan-cadre concernant Mogadiscio (programme de remplacement de locaux préfabriqués) (phase 1)	Oui	Exécution et vérification	Les travaux se poursuivent.	4,00	
	Construction de voies de circulation internes à Mogadiscio (phase 1)	Oui	Planification	Le projet est au stade du lancement et de la conception.	1,40	
	<b>Total partiel</b>				<b>61,25</b>	
	<b>Total</b>				<b>294,47</b>	

## B. Projets de construction d'une valeur supérieure à 1 million de dollars proposés pour l'exercice 2016/17

(En millions de dollars des États-Unis)

<i>Mission</i>	<i>Descriptif de projet</i>	<i>Coût estimatif</i>	<i>Observations</i>
<b>BANUS</b>		<b>12,1</b>	
	Plan-cadre concernant le camp de Mogadiscio – phase 2 (6 phases en tout)	7,4	
	Service de gestion des projets	2,8	
	Base d'appui de Mombasa (phase 2)	1,9	
<b>Centre de services régional d'Entebbe</b>		<b>3,5</b>	
	Projet d'infrastructures horizontales, concernant principalement le réseau de distribution d'électricité du Centre (production et distribution d'énergie), le réseau d'alimentation en eau, le réseau d'égouts et les allées	3,5	
<b>FISNUA</b>		<b>5,4</b>	
	Construction d'une route de 32,5 km	1,3	
	Travaux de mise à niveau à Tejalei, Marial Achak, Dungoub et Goli, notamment construction d'une hélistation avec route d'accès à Marial Achak	1,2	
	Travaux de mise à niveau du quartier général d'Abyei	2,9	Projet pluriannuel Coût prévu au budget 2016/17 : 1,5 million de dollars
<b>MINUSCA</b>		<b>34,7</b>	
	Fourniture de matériaux et construction de plateformes polyvalentes en béton et en béton armé dans les sites de la MINUSCA	2,5	Projet de 3 ans Coût annuel : 2,5 millions de dollars
	Construction par des entrepreneurs locaux de blocs sanitaires avec réseaux d'assainissement et d'adduction d'eau pour les camps d'unités militaires et de police dans quelque 45 sites des secteurs ouest, centre et est	6,6	Projet de 3 ans Coût annuel : 6,65 millions de dollars
	Construction par des entrepreneurs locaux de baraquements, de cuisines et de cantines pour les camps d'unités militaires et de police dans 45 sites des secteurs ouest, centre et est	14,2	Projet de 3 ans Coût annuel : 14,24 millions de dollars
	Fourniture et entretien de matériel et construction de quatre sites de gestion des déchets solides et des eaux usées et d'installations de transport	2,7	Projet de 3 ans Coût annuel : 2,75 millions de dollars

<i>Mission</i>	<i>Descriptif de projet</i>	<i>Coût estimatif</i>	<i>Observations</i>
	Construction de murs d'enceinte en parpaings et en briques à Bangui et dans les secteurs ouest, centre et est	1,8	Projet de 3 ans Coûts prévus : 2,7 millions de dollars pour la deuxième année et 3,6 millions de dollars pour la troisième année
	Fourniture et installation de barrières pleines de type New Jersey, de murs pare-éclats en T, de barrières levantes (équipement lourd), de grilles coulissantes, de grilles à battant et de barrières de protection amovibles	1,9	Projet de 3 ans Coût annuel : 1,97 million de dollars
	Construction du quartier général permanent de la Mission à Bangui	3,9	Projet de 3 ans Coût annuel : 3,95 millions de dollars
	Enquête hydrogéologique, forage de trous de sonde, ouverture de puits creusés à la main, réparation et entretien	1,1	Projet de 3 ans Coût annuel : 1,1 million de dollars
<b>MINUSMA</b>		<b>8,4</b>	
	Projet de construction et de mise à niveau des installations pour la Division de l'appui à la mission dans tous les sites intégrés (ateliers, espaces d'entreposage et fosses d'entretien)	3,2	
	Travaux de construction et travaux auxiliaires au camp secondaire d'Aguelhok; camp pour 250 hommes (construction des derniers locaux, aménagement d'allées et d'espaces verts, etc.) (Les travaux seront exécutés par des entreprises privées.)	1	
	Construction du camp secondaire pour 150 hommes de Diabaly; construction des infrastructures horizontales et des structures de défense des périmètres et travaux auxiliaires (construction des derniers locaux, aménagement d'allées et d'espaces verts)	4,2	
<b>MINUSS</b>		<b>15,9</b>	
	Remise en état des pistes, des aires de trafic et des voies de circulation à Bentiu	1,8	
	Stabilisation de routes dans les camps à Malakal	1,9	
	Réfection des routes dans le complexe de la Maison des Nations Unies	1,1	
	Programme concernant l'impact environnemental de la Maison des Nations Unies à Djouba	2,9	
	Construction d'une unité médicale de niveau 3 dans le complexe de la Maison des Nations Unies	3,9	
	Construction d'une unité médicale de niveau 2	3,2	
	Construction d'entrepôts dans 4 sites (Djouba, Kwajok, Aweil et Roubek)	1,1	
<b>Total</b>		<b>80</b>	

**Annexe X****Achats de véhicules légers prévus pour l'exercice 2016/17**

<i>Catégorie/article</i>	<i>MINURSO</i>	<i>MONUSCO</i>	<i>FNUOD</i>	<i>UNFICYP</i>	<i>BSLB</i>	<i>FISNUA</i>	<i>MINUSS</i>	<i>BANUS</i>	<b>Total</b>
<b>Véhicules légers</b>									
<b>Total (achats prévus)</b>	<b>12</b>	<b>93</b>	<b>3</b>	<b>9</b>	<b>9</b>	<b>9</b>	<b>232</b>	<b>31</b>	<b>398</b>
<b>Pourcentage des achats prévus par mission</b>	<b>3</b>	<b>23</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>58</b>	<b>8</b>	<b>100</b>
Véhicule tous usages 4 × 2	–	–	3	–	–	–	–	–	<b>3</b>
Véhicule utilitaire moyen 4 × 2	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Véhicule lourd tous usages 4 × 4	12	53	–	–	–	9	207	10	<b>291</b>
Break (lourd)	10	53	–	–	–	9	207	10	<b>289</b>
Véhicule de police (lourd)	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Véhicule destiné au transport de dignitaires (lourd)	2	–	–	–	–	–	–	–	<b>2</b>
Véhicule moyen tous usages 4 × 4	–	40	–	–	–	–	–	2	<b>42</b>
Break (moyen)	–	40	–	–	–	–	–	–	<b>40</b>
Véhicule de police (moyen)	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Véhicule destiné au transport de dignitaires (moyen)	–	–	–	–	–	–	–	2	<b>2</b>
Véhicule de transport de troupes 4 × 4	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Véhicule utilitaire 4 × 4	–	–	–	9	5	–	25	15	<b>54</b>
Camionnette à double cabine (moyen)	–	–	–	9	4	–	25	15	<b>53</b>
Camionnette à cabine simple (moyen)	–	–	–	–	1	–	–	–	<b>1</b>
Bus, minibus pouvant transporter jusqu'à 15 passagers	–	–	–	–	4	–	–	4	<b>8</b>
Minibus 4 × 2, 8 places	–	–	–	–	4	–	–	4	<b>8</b>
Minibus 4 × 4, 8 places	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Véhicule électrique de proximité	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Berline légère	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Berline moyenne	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Berline lourde	–	–	–	–	–	–	–	–	–

## Annexe XI

## Présence de gardes de sécurité privés dans les missions de maintien de la paix, mars 2016

(En dollars des États-Unis)

<i>Mission</i>	<i>Présence de gardes de sécurité privés à l'heure actuelle (oui/non)</i>	<i>Nombre de gardes employés</i>	<i>Coût annuel</i>
BANUS	Oui	303	5 035 000
Base de soutien logistique des Nations Unies – Brindisi/Valence	Oui	13	420 000
FINUL	Oui	19	200 892
FISNUA	Oui	6	45 000
FNUOD	Oui	6	117 184
MINUAD	Non	–	–
MINUK	Oui	12	152 041
MINUL	Oui	620	2 266 495
MINURSO	Oui	8	60 000
MINUSCA	Oui	300	480 840
MINUSMA	Oui	581	2 327 688
MINUSS	Oui	1 285	11 234 678
MINUSTAH	Oui	453	2 928 300
MONUSCO	Oui	1 427	5 728 305
ONUCI	Oui	841	4 000 000
ONUST	Oui	4	10 967
UNFICYP	Non	–	–
UNMOGIP	Oui	50	330 120
<b>Total</b>		<b>5 928</b>	<b>35 337 510</b>